

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2026

PROCÈS-VERBAL

Nombre de membres composant le conseil : 54

	À l'ouverture	N°1 à N°4	N°5 à N°8	N°9 à N°18	N°19	N°20 à N°83
Présents	48	48	47	47	46	47
Absents	2	2	3	2	2	2
Pouvoirs	4	4	4	5	6	5

L'an 2026, le 24 juin à 19h18 les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique en Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville sur convocation en date du 15 juin 2026

Sont présents : Monsieur BESSAC, Monsieur LE CHEQUER, Madame BERTIN, Monsieur CORZANI, Madame CHAUMILLON, Monsieur MADAULE, Madame KA, Monsieur MBARKI, Madame LORCA, Monsieur LAKH , Madame KEITA, Madame DOUCOURE, Monsieur ROUIBI, Madame RABES, Monsieur CLAUZADE, Madame HRISTACHE, Monsieur NEFZAOU, Madame LANA, Monsieur LOZZI, Madame MENHOUDJ, Madame DEHAY, Madame SAFI, Madame CREACHCADEC, Madame ATTIA, Monsieur LEGHMIZI, Monsieur MAILLOUX, Monsieur GALERA, Madame ELBAHRAWY, Monsieur COSKUN, Monsieur DISCOUR, Madame BOUMAZA, Madame BENI KHLEF, Madame LE GOURRIEREC, Monsieur DI GALLO, Monsieur STERN, Monsieur BERNICCHIA, Monsieur QUITTRE, Madame DEGER, Monsieur GOMIS, Madame BRARD, Madame BOSLER, Madame ALI BENALI, Madame SHAHRYARI, Monsieur NOEL, Monsieur BERNARD, Madame NOHAN, Monsieur GUILLOT, Madame YONIS.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Olivier CHARLES à Monsieur Mathieu GOMIS, Madame Elise ROINEL à Madame Loline BERTIN, Madame Mouna BENAMAR à Monsieur Tom BERNARD, Monsieur Stéphane BERNARD à Madame Choukri YONIS.

Absents : Monsieur FOUREL, Monsieur MAMADOU SY.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session d'un secrétaire au sein du conseil :

À la majorité des voix, Madame Dominique ATTIA a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le maire, la séance est ouverte à 19h18.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Monsieur Patrice BESSAC fait l'appel nominal.

« Je vous propose de désigner Madame Attia en tant que notre secrétaire de séance. Je mets aux voix cette proposition. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Le quorum étant constaté et le secrétaire de séance désigné, le conseil municipal peut à présent délibérer. »

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant du procès-verbal du 15 avril 2026, je n'ai pas reçu d'observation. Je le mets aux voix. Contre ? Abstentions ? 2 abstentions, c'est bien noté.

A la majorité par

52 voix pour

2 abstentions (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD)

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 2026 EST APPROUVÉ

Propos introductifs

Un hommage est rendu à Monsieur Frédéric MOLOSSI, conseiller municipal de la ville de Montreuil, décédé le 23 juin 2026, avant l'ouverture de la séance.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

Permettez-moi de revenir sur quelques sujets marquants pour Montreuil. D'abord, notre fête de la Ville s'est tenue au parc Montreuil et a associé cette année encore la fête de la Ville et le festival des cultures urbaines. Je veux saluer le succès de cette édition, un succès populaire, massif, joyeux. Des familles, des jeunes, des enfants, des associations, des artistes venus de tous nos quartiers. Je veux surtout remercier très sincèrement l'ensemble des agents mobilisés, celles et ceux qui ont préparé, installé, sécurisé, accueilli, accompagné, nettoyé, démonté. Celles et ceux qui rendent possible ces grands moments populaires avec le sens le plus noble du service public. Et je veux le dire avec force, car cette édition s'est déroulée dans un contexte de grande dureté, celui d'un épisode caniculaire d'une ampleur exceptionnelle. Pour la deuxième fois de notre histoire, le niveau rouge correspondant à une canicule extrême a été activé. Pour tenir le plus grand événement de l'année à Montreuil dans les meilleures conditions possibles, il a fallu s'adapter dans un délai très court et les agentes et les agents ont répondu présents. Je veux aussi le dire sans détour, les canicules ne sont plus des accidents. Elles sont le résultat logique d'une action humaine irresponsable, une action conduite par des dirigeants aveugles et sourds aux alertes de la science. Les canicules, comme d'autres phénomènes météorologiques extrêmes, sont le résultat de politiques cyniques, voraces, court-termistes, menées depuis des dizaines d'années au service des puissances d'argent et au détriment du vivant. Ces politiques sont dirigées pour servir un modèle de développement qui continue de traiter la planète comme une ressource infinie et les peuples comme des variables d'ajustement. Alors que nos collectivités, que nos communes se démènent pour tenter de protéger concrètement les habitantes et les habitants du réchauffement climatique, notre pays, comme de nombreux pays occidentaux, continue de reculer. En France, au moment même où chacun voit bien que l'adaptation est vitale, le Fonds vert qui accompagne les communes dans leurs projets de transition écologique a été littéralement liquidé, voyant sa dotation baisser de 74 % entre 2024 et 2026. En 2 ans, le Fonds vert a perdu les 3/4 de ses moyens. C'est ce même Fonds vert devenu peau de chagrin qui, avec Est Ensemble, nous a permis jusqu'ici de planter des milliers d'arbres avec le plan arbres ou de végétaliser nos rues de Grand Chemin. J'aurais pu prendre l'exemple de la suspension de MaPrimeRénov' ou encore le fait qu'aucune mesure sur le climat n'a été discutée au sein du G7 à Évian la semaine passée. Voilà la contradiction contre laquelle nous nous battons ensemble, car nous savons qu'à la fin, les personnes touchées par le réchauffement climatique sont toujours les plus fragiles, les enfants, les personnes âgées, les personnes seules, les habitants des logements mal isolés, les agents qui travaillent dehors ou dans des bâtiments trop chauds. Devant l'ampleur de cet épisode caniculaire, notre centre communal d'action sociale est resté mobilisé. Toute personne âgée, isolée, fragile ou en situation de handicap, qui a besoin d'être

suivie dans le cadre du registre communal, a été suivie et accompagnée. Les services, depuis des jours, prennent contact, rappellent les consignes, orientent, vérifient les situations les plus sensibles. Et depuis ce matin, avec Cité Caritas, nous avons ouvert un gymnase pour permettre aux personnes sans-abri de se doucher, d'avoir un moment de répit et d'être accompagnées par un travailleur social. Dans les écoles, nous devons également nous adapter à l'urgence climatique parce qu'une fermeture générale aurait mis de nombreuses familles en difficulté. Nous avons demandé aux parents qui le pouvaient de garder leurs enfants. Dans les établissements, les équipes pour aménager les journées, points d'eau, jet d'eau dans les cours quand c'était possible, limitation des activités physiques, vigilance accrue pour les enfants les plus fragiles. Je veux adresser ici un remerciement particulier aux directions d'écoles, aux enseignantes et aux enseignants, aux ATSEM, aux animatrices et animateurs, aux parents aussi, eux aussi épuisés, et à tous les services municipaux qui permettent de tenir dans cette période difficile. Au-delà de la gestion de l'urgence, nous sommes engagés dans un travail de fond. Il y a à la fois le long terme, la rénovation thermique de toutes nos écoles dont je veux dire qu'elle est très insuffisamment cofinancée. Et sur ce point, nous continuerons à mener la bataille politique pour obtenir les financements qui permettent d'accélérer la transition écologique. Il y a aussi la gestion de l'urgence devant la récurrence des épisodes caniculaires qui deviennent la norme et le travail nécessaire, je l'ai dit à la fois pour rénover en profondeur nos établissements scolaires, les équiper, permettre de prévenir du mieux que nous le pouvons les épisodes de forte chaleur. Tout cela demande bien sûr des arbitrages budgétaires. Mais c'est là, je crois, où l'on attend le service public. Quand nous créons de nouveaux espaces verts, quand nous transformons les cours d'école, quand nous plantons des milliers d'arbres, quand nous rénovons les bâtiments et notamment nos logements sociaux, nous refusons de laisser Montreuil devenir une Ville invivable. Nous agissons ainsi pour une écologie concrète, pour la santé publique et pour la justice sociale.

Je veux enfin, pour terminer, évoquer un autre sujet, un sujet grave que nous avons choisi de regarder en face, celui des violences sexuelles faites aux enfants. Cela n'aura jamais été assez dénoncé. En France, chaque année, plus de 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. C'est un enfant toutes les 3 minutes. C'est une réalité vertigineuse. Elle nous rappelle que la protection des enfants est l'affaire de chacune et de chacun d'entre nous. Elle est l'affaire aussi de la mobilisation de toute la société. Une brochure écrite par nos services de l'enfance et de l'éducation et éclairée par Ernestine Ronai, membre de la CIIVISE, ainsi que Henriette Zoughébi, a été remise aux parents d'élèves de Montreuil. Elle explique ce que recouvrent ces violences, les signes qui peuvent alerter, la manière d'accueillir la parole d'un enfant, les démarches possibles, les interlocuteurs et interlocutrices à contacter. Elle décrit aussi ce que fait Montreuil pour prévenir et lutter contre ces violences à chaque étape de l'accueil des enfants sur le territoire. Nous avons décidé de produire ce document pour une raison simple, alors que le silence protège toujours les auteurs de violences, nous défendons le choix d'une société qui non seulement protège les enfants, mais les écoute et les entend. À Montreuil, nous prenons notre part. Cela suppose de penser systématiquement la lutte contre les violences sexuelles dans l'accueil des enfants, du recrutement à la sensibilisation et à la formation obligatoire des personnels, à la réponse immédiate à ces violences, telle que détaillée dans la brochure adressée aux parents d'élèves. Cela suppose aussi de défendre les droits des enfants, y compris celui d'être protégés au travers de chacune de nos politiques. Pour lutter contre les violences dans le sport, la Ville de Montreuil a engagé un partenariat avec les clubs sportifs pour renforcer la formation et la détection, la prévention des violences sexistes et sexuelles. Au travers des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville est aussi partenaire de l'Institut de Victimologie. Cela nous permet de proposer des consultations spécialisées dans le psychotrauma aux enfants, témoins et victimes de violences chaque semaine dans nos CMS. Ces mesures ne sont que des exemples concrets du travail déployé par la Ville de Montreuil. C'est un travail difficile qui oblige à faire face à une brutalité insoutenable imposée aux enfants. Et c'est précisément, à mon sens, à notre sens, ce qu'il faut porter publiquement. Nous continuerons donc en tout temps, de le faire avec humilité, aux côtés des parents, des associations et des professionnels, pour que la Ville de Montreuil soit toujours plus protectrice des enfants et toujours moins violente envers chacune et chacun.

Voilà sur tous ces sujets où se tient Montreuil, du côté des agents qui tiennent la Ville debout dans ces moments difficiles, du côté de nos enfants que nous devons protéger, du côté des personnes fragiles que nous devons accompagner, du côté des familles, des habitantes et des habitants qui font vivre une Ville populaire, ouverte, solidaire, écologique. Et parce que nous ne renonçons ni à la joie, ni à la fête, ni à la rencontre, le grand programme d'animation des estivales aura bien lieu cet été dans tous les quartiers, avec 300 activités gratuites, sportives, culturelles et créatives pour tous les âges, à destination de toutes celles et ceux qui resteront à Montreuil tout ou partie de l'été. Ce programme des estivales est l'une des pierres angulaires de nos politiques d'animation, de vie des quartiers, de promotion, de loisirs responsables et collectifs. Il s'agit là encore de faire vivre la Ville pour chacune et chacun. Je vous remercie de votre attention et je passe sans attendre la parole à Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci, Monsieur le maire. Mesdames et messieurs, je dois dire que cette séance est particulière, marquée par la disparition brutale de notre collègue Frédéric Molossi, et je veux à mon tour m'associer à l'hommage qui lui a été rendu. J'adresse mes condoléances à ses fils, à leur mère, à sa sœur, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui lui étaient sincèrement attachés. Notre Assemblée perd un élu qui connaissait profondément les équilibres fragiles de notre Ville, mais il faut bien que la vie continue et je reviens donc à notre séance de ce soir. À la lecture des délibérations qui nous

sont soumises, un constat s'impose. À Montreuil, nous ne manquons ni d'ambition, ni de principe, ni de déclaration. Nous savons prendre position sur les grands enjeux de notre époque et nous savons communiquer sur nos intentions. Mais trop souvent, la communication prend le pas sur la mise en œuvre et les déclarations d'intention occupent davantage de place que les résultats effectivement obtenus pour les habitants. C'est ce décalage entre ce qui est annoncé et ce qui est réellement accompli, qui traverse plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de notre séance de ce soir. Le premier exemple que je prendrai, c'est celui du règlement intérieur. Vous nous expliquez, Monsieur le maire, qu'il vise à renforcer la démocratie locale, les droits des élus et la participation citoyenne. Personne ici ne contestera ces objectifs. Mais lorsqu'on regarde les dispositions concrètes qui nous sont proposées, on constate que l'essentiel demeure soumis à votre appréciation : l'ordre du jour, les possibilités de contrôle de l'opposition, les modalités d'intervention des habitants. Autrement dit, on affiche davantage de participation, mais sans véritable partage ni du pouvoir d'initiative ni de celui de contrôle. Les principes sont affirmés, mais leur traduction concrète demeure limitée. Cette logique de l'affichage ne concerne d'ailleurs pas seulement le fonctionnement de notre assemblée, on la retrouve également quand on lit le tableau des effectifs qui nous est présenté ce soir. Pour assurer un service public de qualité, il faut des agents. Or, ce ne sont pas les postes inscrits dans les documents budgétaires qui rendent un service aux habitants, ce sont bien les agents réellement présents sur le terrain. À la lecture de ce document, on constate que dans plusieurs secteurs, l'enjeu n'est plus seulement de créer des postes à Montreuil, mais c'est de parvenir à les pourvoir durablement. La question n'est donc pas seulement celle des effectifs affichés, mais elle est celle de l'attractivité de notre collectivité, des conditions de travail qui sont offertes aux agents et de notre capacité à les fidéliser. J'y reviendrai tout à l'heure à propos de la police municipale, où l'écart entre les postes budgétés et les effectifs réellement présents continue malheureusement à se creuser. Là encore, le sujet n'est pas ce qui est écrit dans les tableaux. Le sujet est réellement ce qui se passe sur le terrain. Et cette même question se pose lorsque nous examinons plusieurs vœux présentés par la majorité. Je vais juste prendre le vœu que porte votre propre groupe, Monsieur le maire, celui qui est relatif aux fermetures de classes notamment. Nous partageons sans doute tous ici la même inquiétude, mais nous sommes à la fin du mois de juin et les décisions essentielles de carte scolaire ont été prises depuis des mois. La question n'est donc pas de savoir ce que nous déclarons aujourd'hui. La question est de savoir ce qui a été entrepris hier au moment où les arbitrages pouvaient encore être influencés. Car lorsqu'on dirige la cinquième Ville d'Île-de-France, lorsqu'on préside Est Ensemble, lorsque l'on a des élus à la métropole du Grand Paris, on dispose de moyens d'action importants pour défendre son territoire. Un vœu adopté lorsque les décisions sont quasiment arrêtées permet d'afficher une position. Je vous l'accorde, il ne remplace pas une action engagée au moment où elle aurait pu être efficace et produire des résultats. Cette question du passage des principes à la réalité concrète se retrouve également dans un dossier qui touche directement de nombreuses familles montreuilloises, celle des rappels de charges adressés aux locataires d'Est Ensemble Habitat. Des ménages découvrent en 2026 des régularisations portant sur les années 2022 et 2023, parfois pour plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros. Comment anticiper de telles sommes plusieurs années après les dépenses concernées ? Comment même les vérifier aujourd'hui dans leur bien-fondé quand elles sont aussi anciennes ? 2022, il y a 4 ans. Au-delà des discours sur le logement social et sa défense, au-delà du discours sur les locataires du logement social, les habitants attendent ici des réponses, de la transparence et des garanties pour leur avenir. Enfin, cette même difficulté à passer des déclarations à l'action apparaît dans la gestion des épisodes de canicule que nous venons de traverser. La Ville a relayé les mesures institutionnelles de vigilance et c'est normal, mais les habitants veulent aussi savoir ce qui est concrètement mis en œuvre pour protéger les plus fragiles, qui accompagnent aujourd'hui les personnes âgées isolées depuis la suppression du service municipal de maintien à domicile ? Que faisons-nous pour les personnes sans domicile fixe, particulièrement exposées en ces périodes de chaleur extrême ? Et dans le même temps, comment ne pas constater combien les arbres, par exemple de l'avenue Gabriel Péri, manquent aujourd'hui lorsque les températures s'envolent ? Comment ne pas s'interroger sur certains choix d'aménagement qui continuent d'être faits alors que l'adaptation au changement climatique est devenue une nécessité ? Au fond, tous ces sujets sont différents, mais ils racontent toujours la même chose, ils racontent une municipalité qui communique beaucoup sur ses intentions, mais qui peine à démontrer concrètement les résultats obtenus. Or, les Montreuilloises et les Montreuillois n'attendent pas de nous que nous commentions les problèmes une fois qu'ils sont là, ils attendent que nous les anticipions, que nous les traitions et que nous rendions compte de ce qui fonctionne comme de ce qui ne fonctionne pas. Ils ont besoin d'une municipalité qui ne se contente pas d'annoncer, de déclarer ou de prendre des positions, mais qui démontre ce qu'elle fait réellement pour améliorer leur quotidien. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci à vous Madame Yonis. Madame Sayna Shahryari. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

« Merci Monsieur le maire. Chers collègues, je m'associe à votre hommage à Frédéric Molossi, dont le nom résonne ici comme un héritage, l'héritage de la fierté montreuilloise dont les racines italiennes enrichissent notre pacte politique universaliste. Nos pensées vont bien sûr à ses proches et à sa famille.

Monsieur le maire, mes chers collègues, une enfant est morte. Lyhanna, 11 ans, victime d'un pédocriminel. Ce crime effroyable aurait pu être empêché puisque le violeur et tueur d'enfants en question faisait l'objet déjà de plusieurs plaintes pour viol sur mineur déposées en 2022, en 2025, d'un signalement en 2017, en 2020. Dans une société où la justice se montre aveugle et/ou complice face aux violences sexuelles faites aux enfants, ce crime n'est pas seulement un drame individuel, il est révélateur d'un système d'impunité. Un système dans lequel les alertes s'accumulent, les plaintes s'empilent, les révélations sont minimisées et où la protection des enfants arrive après l'irréparable. C'est pour dénoncer cette réalité qu'à l'appel des associations, le groupe Insoumis et citoyens était présent, rassemblé devant le tribunal de Montreuil et devant le ministère de la Justice, trois lundis de suite. Nous étions là pour dénoncer l'adultisme de nos politiques publiques et aussi celui qui traverse notre société tout entière. L'adultisme, c'est ce système de domination qui conduit à considérer la parole des enfants comme moins crédible. Les enfants parlent avec des mots d'adultes, alors leur mère est aliénante, elle les a manipulés. Ils parlent avec des mots d'enfants, alors les faits ne sont pas assez caractérisés. C'est ce qui fait qu'un enfant qui révèle des violences doit encore aujourd'hui convaincre, prouver, répéter alors que sa protection devrait être immédiate. Les parents montreuillois s'organisent contre ce système qui ne considère pas les enfants sujets de droits. Le 18 juin, ils étaient près de 400 devant la mairie pour réclamer des actions de prévention, de formation, des circuits formalisés pour le traitement des alertes, des mesures conservatoires et des budgets, des moyens pour le périscolaire, pour les ATSEM, pour les encadrants dans les colos et tous les corps de métiers qui côtoient les enfants dans notre Ville. Aujourd'hui, vous nous présentez un vœu pour la loi intégrale et une brochure destinée aux parents pour les aider à écouter leurs enfants lorsqu'ils dénoncent des violences sexuelles. L'intention est louable, mais comprenez que c'est encore petit, c'est trop petit. Le chantier culturel, éducatif, sociétal à engager est immense et cette brochure ne nomme ni l'adultisme, ni la culture de l'inceste, ni les mécanismes incestuels. Sans ces concepts, il vous manque la grille d'analyse et de lecture indispensable pour comprendre pourquoi ces violences continuent de prospérer et pourquoi les révélations des enfants continuent d'être disqualifiées. Et pour cause, cette brochure semble reposer sur l'idée que les violences sexuelles relèveraient avant tout d'un secret que l'enfant devrait révéler. Or, bien souvent, les violences ne sont pas invisibles. Elles s'inscrivent dans un continuum de violences toutes visibles, si tant est qu'on ne souhaite pas les couvrir, climat incestuel, violences physiques, violences psychologiques, éducatives, institutionnelles, ordinaires. Le problème n'est donc pas seulement le silence des enfants, c'est aussi le déni collectif qui conduit à voir sans reconnaître, à savoir sans agir. Les personnes choisies pour relire ce document m'ont interpellée. Du haut de leur âge, 79 ans, personne ne contestera les apports d'Henriette Zoughébi ou d'Ernestine Ronai à la cause des femmes ou des enfants. Pourtant, on aurait aimé vous voir associer des figures contemporaines de la protection de l'enfance comme Édouard Durand, Muriel Salmona, Cécile Cée, Marion Cuerq, Isabelle Filliozat, Claire Bourdille, Arnaud Deroo. Nous aurions apprécié que cette réflexion soit nourrie par les travaux et les combats de celles et ceux qui portent aujourd'hui le renouvellement de la pensée enfantiste. En espérant que ces noms vous évoquent quelque chose. Au-delà des brochures, nous attendions des engagements concrets. Nous aurions aimé vous entendre sanctuariser les budgets consacrés à l'enfance. L'austérité imposée aux collectivités oblige les communes à arbitrer. Quel choix ferez-vous lorsque les finances se tendront davantage ? Nous aurions également aimé entendre des annonces précises, une amélioration des taux d'encadrement dans les centres de loisirs, un plan de résorption de la précarité des personnels, un programme de formation ambitieux, détaillé, un protocole de signalement avec les services départementaux. Nous aurions aussi aimé savoir ce qu'il advient des agents qui signalent des violences commises par des collègues ou par des intérimaires lors du précédent mandat. Ce n'est pas l'alerte qui a été entendue, c'est la lanceuse d'alerte qui a été écartée de son équipe, des parents qui ont été ignorés ou une ATSEM changeait d'établissement. Ces précédents interrogent nécessairement la crédibilité des discours tenus aujourd'hui. Car la protection de l'enfance ne se mesure pas au nombre de brochures distribuées. Elle se mesure à la manière dont une institution accueille les alertes, protège les enfants et soutient celles et ceux qui prennent les risques pour les défendre. Sur le respect des enfants, c'est aussi des conditions concrètes dans lesquelles ils grandissent qui doit être un sujet majeur pour notre Ville. En pleine période de canicule, vous l'avez dit, trois ventilateurs ont été livrés à l'école Henri Wallon pour 14 classes. Dans plusieurs centres de loisirs, les équipes improvisent des protections de fortune avec des tissus tendus sur les vitres, mais il fait 30, 31, 34 °C à l'école Odru, qui n'a pourtant pas 10 ans. Il fait 50, 55 °C dans la cour d'école bétonnée de l'école des Grands Pêchers. Ma question est simple, quels travaux seront réalisés cet été pour équiper l'ensemble des écoles de volets extérieurs, de dispositifs de brassage d'air ? Quels investissements sont prévus pour désimperméabiliser les sols, végétaliser nos cours d'école ? Où est le plan Fontaine pour rafraîchir nos cours d'école et les ouvrir sur les quartiers ? Sur le site de la Ville, vous rappelez que l'ouverture des bouches à incendie est dangereuse et passible de sanctions. Pour cela, les mots ne vous manquent pas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Il vous faut conclure, Madame. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

« Mais que met-on concrètement en place pour rafraîchir nos quartiers ? Une politique réellement enfantiste consiste à placer les budgets face aux besoins, face à la parole et aux besoins de sécurité des enfants. Je voulais dire aussi qu'il est impossible de parler de protection de l'enfance sans évoquer la manière dont certains enfants sont perçus et traités dans

l'espace public. Et j'ai été témoin à la fête de la Ville avec mon camarade élu Tom Bernard, d'un contrôle d'identité et d'une fouille de sacs au parc Montreau, ciblant des jeunes noirs et arabes, et dis-je, des jeunes, en fait, c'est des enfants, tandis que les autres festivaliers profitaient librement de l'événement. Comment expliquez-vous, Monsieur le maire, ces contrôles au faciès durant la fête de la Ville par la police nationale ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et je passe la parole à Claire Rabès. »

Intervention de Madame Claire RABÈS – adjointe au maire déléguée aux lieux d'accueil des populations migrantes, en charge du plan de rénovation des foyers

« Merci, Monsieur le maire. Mes chers collègues, je souhaite, et à travers moi, le groupe socialiste, avec cette identité à laquelle tenait Frédéric et à laquelle il a d'ailleurs été fidèle toute sa vie, m'associer à l'hommage qui a été fait à notre camarade et partager notre peine tous ensemble.

Je veux me concentrer ici sur la canicule et ses conséquences. Le groupe socialiste, avec la majorité, aura l'occasion de proposer un vœu sur le sujet pour l'adoption de la loi intégrale. Je veux tout d'abord m'associer aux remerciements qui ont été faits pour saluer la mobilisation des services municipaux face à cet épisode caniculaire d'une intensité exceptionnelle et jamais vue. Les mesures prises ce week-end témoignent d'une collectivité qui prend soin de ses habitants. Et je veux en particulier souligner un choix assumé de notre majorité municipale, celui de maintenir l'ouverture des écoles et des structures d'accueil, non par défaut, mais par souci justement de ne pas pénaliser les enfants, les familles, notamment les plus précaires, celles qui n'ont ni le choix de rester chez elles ni un logement dans lequel la chaleur serait supportable, et en particulier dans nos quartiers populaires. On ne vit pas la canicule partout de la même façon et c'est une réalité que nous devons évidemment prendre en compte. Et c'est une décision profondément juste qui est la nôtre. Pourtant, cette semaine nous oblige à regarder plus loin. Nous ne faisons pas encore le bilan de cette canicule. Ce que nous vivons n'est pas une anomalie, c'est notre avenir climatique ordinaire et il nous faut maintenant changer de perspective. Se protéger du froid de l'hiver doit se conjuguer avec la chaleur de l'été dans nos politiques publiques. Et évidemment, cette canicule pousse les habitants à nous demander des comptes en tant qu'élus. Nous le savons, le sujet du réchauffement climatique, avec la difficulté pour les météorologistes de prévoir les périodes et leur durée, est une question sensible, entre adaptations nécessitant des efforts collectifs et je ne reviens pas sur la nécessité d'un État stratège et individuel qui ne font pas toujours l'unanimité au quotidien. Et c'est là, je crois, où est notre responsabilité en tant que collectivité et en tant que majorité municipale. Cet épisode caniculaire était prévu et nous avons pourtant été contraints de le gérer dans l'urgence, comme toutes les collectivités, et nous tenons grâce à la mobilisation humaine, nous l'avons dit, avec la livraison de ventilateurs par exemple, école par école, ou encore l'investissement précieux du CCAS. Bien sûr, nous avons un numéro vert, des brumisateurs, une carte des points d'eau et bien des choses encore, mais c'est précieux, mais nous le savons tous, ce n'est pas suffisant et beaucoup font d'ores et déjà le parallèle avec le COVID, confinement, arrêt des activités sportives, entraînant évidemment une absence de lien social et l'isolement et des conséquences sur la santé mentale importante. À Montreuil, tout en insistant sur la nécessité de cofinancements qui sont la fondation même d'une politique ambitieuse et de qualité, nous devons inscrire comme priorité dans notre plan pluriannuel d'investissement, rafraîchissement des bâtiments scolaires et isolation thermique, végétalisation, îlots de fraîcheur, encore une fois davantage dans nos quartiers les plus exposés. Et nous devons continuer d'être attentifs au public qui cumule les vulnérabilités, personnes isolées, personnes en situation de handicap, personnes âgées. Et je voudrais évidemment avoir un mot aussi particulier pour les résidents des foyers de travailleurs migrants, entre les foyers rénovés et les foyers vieillissants, où là aussi la question de l'isolation thermique et les conditions d'habitat est clé dans le travail que nous avons à faire avec nos partenaires. Merci beaucoup. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Julien Guillot, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Julien GUILLOT – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, bonsoir, Monsieur le maire, mes chers collègues. Émeline Nohan et moi souhaitons nous associer à l'hommage rendu à Frédéric Molossi, saluer son engagement pour la Ville au sein de ce conseil municipal et évidemment présenter à sa famille toutes nos condoléances. Je serai très bref, comme l'ensemble de nos collègues l'ont remarqué et je pense dans cette salle, il fait à peu près 40 C. Vous avez parlé, Monsieur le maire, de la nécessité de mettre en place une politique de rénovation pour s'adapter à ce réchauffement climatique. Et évidemment, c'est quelque chose d'essentiel, mais il ne faut pas non plus oublier l'immédiateté parce que le problème, c'est que ces périodes de canicule vont revenir extrêmement vite. Il nous semble important d'inclure un plan aussi de climatisation, ne serait-ce que des écoles, des lieux où peuvent être présentes des personnes qui sont faibles ou en tout cas dont la santé peut être précaire. Et que vous puissiez présenter ce plan dans les prochains mois pour être prêt au prochain été. Voilà, j'en ai terminé sur ce point. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Beaucoup d'interventions et c'est normal dans ce moment de notre Assemblée qui tenait de la discussion politique légitime. Je veux simplement, pour la bonne information de l'Assemblée, dire que le juge Édouard Durand a répondu positivement à notre invitation et donc il sera présent lors de la journée de travail que nous ferons. »

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Monsieur le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

DEL20260624_1 : Approbation de la convention de coopération entre la ville de Montreuil et les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne pour l'implantation d'une consultation spécialisée de déprescription au sein du centre de santé Savattero

DEL20260624_2 : Approbation de l'adhésion de la ville de Montreuil au réseau PROTOSIDE

DEL20260624_3 : Approbation de la convention de coopération entre la ville de Montreuil et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil pour la mise en œuvre de la vaccination BCG

DEL20260624_4 : Approbation de la convention cadre de partenariat entre le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est et la ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je passe à présent à la présentation des délibérations, 1 à 4 sur une présentation commune de Tessa Chaumillon pour des questions de santé. »

Intervention de Madame Tessa CHAUMILLON – adjointe au maire déléguée à la santé et à la politique alimentaire

« Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs les élus, Montreuilloises, Montreuillois. Ce soir, je vais vous présenter plusieurs délibérations sur la santé. Elles ont un objectif commun : réduire les inégalités d'accès aux soins. Aujourd'hui, on le sait, l'accès aux soins est un véritable parcours d'obstacles et ce sont les familles les plus précaires, les enfants, les jeunes qui en payent le prix, avec des inégalités de santé qui s'aggravent. Les services de la santé et la ville de Montreuil prennent à bras le corps ces inégalités en apportant des réponses concrètes.

Première réponse : mieux accompagner les traitements pour la santé mentale. Aujourd'hui, beaucoup de patients cumulent plusieurs traitements lourds, souvent nécessaires, donc plusieurs médicaments, mais parfois trop nombreux, avec des effets secondaires sur la qualité de vie. La surprescription et la polymédication en psychiatrie constituent un enjeu important de santé publique sur lequel nous souhaitons agir. En effet, de nombreux patients expriment le souhait de réévaluer leur traitement tout en disposant d'un accompagnement spécialisé de proximité adapté à leur situation. Et c'est tout le sens de la nouvelle consultation de déprescription au centre de santé Savattero. Très concrètement, donc, un psychiatre y revoit les traitements avec chaque patient, les explique, les ajuste et lorsque c'est médicalement pertinent, les allège ou les réduit dans un cadre sécurisé. Il s'agit de changer nos manières de faire. Nous passons d'un système qui prescrit trop à un système qui écoute. Nous partons de la situation concrète de chaque patient, nous écoutons sa parole et nous remettons vraiment le patient au centre des décisions de soins.

La deuxième réponse, c'est agir face au protoxyde d'azote. Vous en avez sûrement déjà vu, ces cartouches métalliques, ces bonbonnes qui traînent sur les trottoirs. Et la plupart du temps, ce sont des jeunes qui, pour s'amuser, inhalent un gaz aussi appelé gaz hilarant. Cette consommation est souvent banalisée. Pourtant, elle n'est pas sans risque et peut provoquer des conséquences extrêmement graves, comme des troubles neurologiques, des troubles psychiatriques, des pertes de sensibilité, des complications cardio-vasculaires, voire même des séquelles irréversibles. Les équipes de santé, les éducateurs, les associations de quartier, les professionnels des urgences nous le disent, ils voient tous les jours arriver des jeunes en difficulté, sans outil commun pour pouvoir prévenir, alerter, orienter. Et les familles aussi sont démunies face à un produit qui semble banal et dont on ne mesure pas tout de suite les risques. En adhérant au réseau Protoside porté par des médecins et des spécialistes engagés de longue date sur ce sujet, nous faisons le choix de nous appuyer sur une expertise solide. Concrètement, cela nous permet d'organiser mieux la prise en charge des intoxications, de diffuser des outils de prévention dans les établissements scolaires, les structures jeunesse, l'espace public, et de former des professionnels qui sont en première ligne. Nous ne voulons plus découvrir le protoxyde d'azote seulement au moment de la crise, quand c'est trop tard, quand un jeune arrive aux urgences ou quand les voisins s'alertent. Avec ce partenariat, nous affirmons une politique de santé qui ne se limite pas à répondre aux situations d'urgence, mais qui vise à anticiper, à prévenir en travaillant avec celles et ceux qui côtoient les jeunes au quotidien.

La troisième réponse, c'est renforcer la vaccination BCG. À Montreuil, beaucoup de familles vivent dans des conditions de logement difficiles, à plusieurs dans des logements trop petits et changent souvent de lieu de vie. Dans des espaces qui sont parfois peu ventilés, le risque d'être exposé à la tuberculose augmente et les enfants qui grandissent dans ces environnements où les risques sanitaires sont plus élevés ne bénéficient pas toujours d'une prévention adaptée. Dans ces cas-là, le BCG reste un outil important pour protéger les enfants contre les formes graves de la maladie. Les équipes de santé de terrain, les sages-femmes, les médecins, les travailleurs sociaux nous le disent, il existe encore des enfants qui devraient être protégés par le BCG et qui ne le sont pas, faute d'information ou de possibilité de rendez-vous simples. On le voit, les familles ont besoin de lieux où l'on peut poser des questions, être orientées et vacciner les enfants dans de

bonnes conditions. Avec cette délibération, nous renforçons la vaccination BCG au centre municipal de santé Savattero en nous appuyant sur des médecins et des sages-femmes volontaires en lien avec les partenaires de santé du territoire. Concrètement, on ouvre des créneaux de vaccination. Cette délibération porte une exigence forte, celle de garantir que tous les enfants puissent bénéficier d'une protection adaptée pour renforcer l'égalité face aux soins et la prévention dès le plus jeune âge.

La quatrième réponse, c'est de mieux coordonner la Ville et l'hôpital. Aujourd'hui, pour beaucoup d'habitants, le parcours de soins reste morcelé. Entre le médecin traitant, le centre municipal de santé, l'hôpital et les spécialistes, il est souvent difficile de savoir vers qui se tourner et comment être orienté. Cette fragmentation complique l'accès aux soins, rallonge les parcours et crée des ruptures, en particulier pour les personnes qui ont besoin d'un accompagnement plus suivi. On le voit, les habitants ont besoin d'un système plus simple et plus coordonné. Les professionnels de santé ont eux aussi besoin de mieux travailler ensemble pour éviter les pertes d'informations, les doublons et les ruptures de prise en charge. Avec cette convention-cadre entre la Ville et le groupement hospitalier de territoire Grand Paris Nord-Est, dont fait partie l'hôpital André Grégoire, nous posons les bases d'une coopération durable entre la Ville, nos centres municipaux de santé et l'hôpital. L'objectif est très concret, mieux orienter les habitants, faciliter l'accès aux spécialistes, renforcer la coordination entre professionnels et rendre les parcours de soins plus faciles.

Mes chers collègues, ces délibérations contribuent à construire un véritable système local de santé ancré sur le territoire. Traditionnellement, la santé est une prérogative de l'État et des hôpitaux. Avec ces délibérations et le travail déjà engagé par la Ville, la Ville devient un acteur d'organisation des soins. Elle initie des conventions, elle coordonne les professionnels, accueille des activités médicales et structure des parcours de soins. La commune n'est pas un simple gestionnaire d'équipement, mais participe réellement à la décentralisation de la pratique de la santé. Ensemble, nous portons une exigence forte, celle de garantir un accès réel à la santé pour les publics les plus vulnérables, dans une logique à la fois sociale et égalitaire. En somme, nous contribuons à un service public de santé plus accessible et plus juste. Je veux également saluer le travail des services municipaux et des professionnels de santé qui rendent possible au quotidien pour les habitantes et les habitants. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et je passe la parole à Sabrina Ali Benali. »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Bonjour à tous, Monsieur le maire, chers collègues. Tout d'abord, on se félicite du travail qui a été fait, qui fait partie de cette première intervention que j'avais menée en vous citant d'ailleurs l'exemple de l'AP-HM qui faisait ce lien entre les centres de santé municipaux et les hôpitaux. Donc nous en sommes ravis. Et si on peut saluer, évidemment, cette coopération importante, il n'en reste pas moins par ailleurs que nous avons de grosses difficultés, notamment en santé mentale, d'accès aux consultations de professionnels de santé. Et si la responsabilité de l'État est évidente dans ces manquements, notamment chez les jeunes, on le sait tous avec des chiffres de santé mentale qui sont très inquiétants, ici à Montreuil, il se trouve qu'on a un accès supérieur à 6 mois pour avoir un rendez-vous en CMP pour les adolescents et mineurs, parfois plus d'un an pour les adultes. Ainsi, en tant que nous, élus de la Ville, il est, il me semble, de notre devoir de penser de nouvelles propositions pour faire face à ces difficultés. Et ma question est, peut-on travailler ensemble et avoir un groupe de travail ouvert et démocratique là-dessus ? Est-ce qu'on peut avoir des dispositifs d'aide financière en consultation de psychologues, proposer un partenariat avec des psychiatres, des psychologues, des GHT pour mettre en place de nouveaux créneaux de consultation ? Penser des outils de dépistage dans les lycées, peut-être. Par ailleurs, sur la convention et le cadre de partenariat entre le GHT et la Ville de Montreuil, effectivement, il y a de nombreux points très satisfaisants, là, à nouveau, notamment, je pense aux bénéficiaires de la PASS qui vont pouvoir avoir un accès direct des CMS à l'hôpital et inversement. Néanmoins, il n'en reste pas moins qu'on note à nouveau l'absence de volonté de création d'un centre de santé dans les quartiers nord de la Ville. Et encore une fois, nous le répétons, la carte des inégalités de santé à Montreuil et d'accès aux soins est vraiment très inégale sur le territoire. Donc je porte votre attention là-dessus. Quand on habite La Noue, il faut à peu près trois quarts d'heure en bus pour atteindre la seule maison médicale de garde ouverte à Montreuil le soir, boulevard Rouget de Lisle. Donc la question est comment fait une maman seule avec d'autres enfants à charge pour y emmener son enfant ? Donc il est ainsi urgent de déployer des centres de santé dans des lieux répondant aux inégalités de santé de la Ville. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs. Il nous est proposé ce soir un ensemble de délibérations relatives à la santé, principalement fondées sur des coopérations et des mutualisations entre les centres municipaux de santé de Montreuil et différents partenaires et établissements hospitaliers. Prises individuellement, la plupart de ces coopérations vont dans le bon sens. Personne ici ne contestera l'intérêt de renforcer les liens entre les acteurs du soin et de rapprocher l'hôpital et les centres municipaux de santé. Notre rôle d'élu n'est pas seulement d'examiner chaque délibération séparément, il est aussi d'essayer de comprendre la direction dans laquelle elles nous conduisent collectivement. Et c'est

là que je m'interroge. Montreuil, comme d'autres Villes dites de la banlieue rouge, possède une histoire particulière. Notre Ville a construit au fil des décennies un système local de santé robuste, accessible et profondément ancré dans le service public. Dans un contexte où l'hôpital public est fragilisé, où les difficultés d'accès aux soins s'aggravent et où les collectivités elles-mêmes sont soumises à de fortes contraintes financières, cet héritage, de mon point de vue, mérite d'être protégé avec une vigilance particulière. Prenons l'exemple de la convention relative à la consultation spécialisée de déprescription au Centre Savattero. Il s'agit concrètement de mettre à disposition un bureau de 9 m², une demi-journée par semaine, pendant un an. Cette initiative est utile même si on se demande pourquoi c'est qu'une demi-journée et réduit à un an, mais ceci étant dit, donc je le redis, c'est une initiative utile. Prise isolément, elle ne soulève aucune objection de ma part. Mais précisément, aucune délibération ne devrait être lue isolément. Si nous regardons cette convention seuls, nous voyons une coopération ponctuelle entre deux acteurs de santé, mais si nous la lisons à la lumière des autres décisions que vous prenez simultanément, notamment celles qui concernent l'organisation de la gouvernance de nos centres municipaux de santé, alors, une autre lecture devient possible. Ce n'est plus seulement l'histoire d'un bureau de 9 m² mis à la disposition d'une demi-journée par semaine, c'est potentiellement le premier maillon d'une logique plus large de mutualisation, de réorganisation et peut-être demain, d'arbitrage entre les moyens propres de nos centres municipaux de santé et ceux apportés par des partenaires extérieurs. C'est précisément ce qui m'interpelle lorsque nous examinons parallèlement à cette délibération l'évolution du tableau des effectifs, j'y reviens. Nous découvrons en effet qu'une évolution importante a été actée. La direction des centres municipaux de santé, jusqu'ici confiée à un médecin, pourrait désormais être exercée par un profil administratif. Ce changement peut paraître technique. En réalité, il est profondément politique parce que lorsqu'il faut arbitrer entre une logique budgétaire et une logique de soins, lorsqu'il faut décider des priorités d'un centre de santé, lorsqu'il faut mesurer les conséquences concrètes d'une mutualisation sur les patients et sur les professionnels, la présence d'un médecin à la tête du dispositif constitue une garantie importante, la garantie que les considérations médicales demeureront au cœur des décisions. Mon inquiétude est donc simple et je crois que vous la voyez venir. Je crains que les mutualisations d'aujourd'hui, présentées comme des outils de coopération utiles, deviennent demain des outils de rationalisation budgétaire. Je crains qu'à force de réorganisations successives, prises séparément et présentées comme purement techniques, on finisse par affaiblir progressivement ce qui fait la force du modèle montreuillois de santé. Ce qui est en jeu ce soir n'est pas seulement la signature de quelques conventions. La véritable question est de savoir quel système de santé municipal nous voulons pour les années à venir, un système piloté d'abord par les besoins de santé de la population ou un système dont les arbitrages seront de plus en plus guidés par des considérations administratives et financières. J'appelle à une très grande vigilance, car ce que vous êtes en train d'initier au niveau local, c'est exactement les logiques qui ont affaibli le système au niveau national et notre responsabilité collective est de nous assurer que les mutualisations que nous votons aujourd'hui et l'évolution de gouvernance de notre système de santé que nous actons ne deviennent pas demain le point de départ d'un affaiblissement silencieux de l'offre de soins municipale. Et je rappelle pour mémoire que cette municipalité a quand même fermé, tout à l'heure on parlait de l'offre de soins sur le Haut-Montreuil, le centre de santé Tawhida Ben Cheikh au Bel-Air Grand-Pêcheurs en 2020, en plein COVID. Donc ce que je dis n'est pas juste une élucubration, c'est une possibilité qui est ouverte et qui doit être, je pense, posée en débat dans ce conseil municipal. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Juste une précision, le binôme de direction est composé de deux professionnels de santé, soit un infirmier de santé ayant travaillé plus d'une dizaine d'années dans le secteur hospitalier et effectivement formé en santé publique, et la médecin-chef codirectrice de nos centres de santé. Je passe la parole à Olivier Madaule. »

Intervention de Monsieur Olivier MADAULE – adjoint au maire délégué au personnel, au dialogue social, aux élections, aux affaires générales et à l'état civil

« Merci Monsieur le maire. Chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, je tiens tout d'abord à remercier Tessa Chaumillon et les services de santé de la Ville pour la qualité et l'ambition de ces projets que notre majorité met au vote ce soir. Avant de commencer, je souhaiterais mettre en lumière un levier essentiel de notre politique de santé publique, nos centres municipaux de santé. Nos centres de santé ne sont pas une contrainte légale, mais c'est un choix politique fort, celui d'une Ville qui assume sa responsabilité envers ses habitantes et ses habitants. Nous agissons en garantissant un accès aux soins pérennes, concrets et solidaires pour toutes et tous, aujourd'hui comme demain. Des structures qui, au-delà des soins, incarnent une vision proactive de la santé. Une santé qui ne se contente pas de guérir, mais qui prévient, éduque et protège surtout nos jeunes générations. La Ville de Montreuil a fait un choix clair : agir en amont, là où la santé se construit, là où les inégalités se creusent. Nos trois centres, le centre Savattero situé à Altaïs, le centre Léo Lagrange situé à Branly-Boissière et le centre Daniel Renoult situé dans le quartier Montreau-Le Morillon, ne sont pas des simples lieux de consultation. Ce sont des remparts contre la précarité sanitaire, des espaces où la prévention prend tout son sens. Prenons un exemple concret et urgent, la lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote, ce gaz hilarant dont la consommation explose chez les jeunes. Les chiffres sont alarmants, atteintes neurologiques irréversibles, troubles psychiatriques, accidents cardio-vasculaires. Face à ce fléau, Montreuil ne reste pas les bras croisés. En adhérant

au réseau Protoside, nous renforçons notre arsenal préventif pour des interventions ciblées envers nos adolescents, pour des outils pédagogiques adaptés pour toucher les jeunes là où ils sont, pour renforcer le travail en réseau.

Autre illustration de notre engagement, la lutte pour la vaccination et la vaccination BCG, notamment. Un enjeu majeur pour éviter que les enfants soient exposés à la tuberculose. Dans notre Ville où la demande explose, nos centres municipaux de santé assurent aujourd'hui l'essentiel de cette offre, mais pour répondre à tous les besoins, nous avons innové en nous appuyant sur la CPTS de Montreuil. Grâce à une convention avec les médecins et sages-femmes volontaires de la CPTS, la communauté professionnelle territoriale de santé, nous doublons nos capacités sans coût supplémentaire pour la collectivité. Résultat, des créneaux supplémentaires de vaccination au Centre Savattero, un accès facilité pour les familles les plus vulnérables et une traçabilité renforcée pour garantir la sécurité de toutes et tous. C'est ça la santé de proximité, des solutions concrètes, collaboratives et solidaires. Nos centres vont encore plus loin en accueillant, dès septembre 2026, une consultation spécialisée en déprescription psychiatrique en partenariat avec les hôpitaux Paris Est Val-de-Marne. Pourquoi ? Parce que la surmédicalisation est un autre fléau silencieux. Les traitements psychotropes, souvent indispensables, peuvent aussi détruire des vies par leurs effets secondaires, problèmes métaboliques, cardio-vasculaires ou une dépendance qui isole. Avec cette consultation, nous offrons un accompagnement progressif et sécurisé pour réduire ou arrêter les traitements quand c'est possible, un accès de proximité pour des patients qui trop souvent se sentent abandonnés et une approche globale centrée sur la qualité de vie et l'autonomie. Notre contrat local de santé 2025-2029 est la preuve que cette dynamique porte ses fruits et les conventions que nous signons aujourd'hui avec différents acteurs le démontrent. Ce qui fait la force de Montreuil, c'est l'articulation entre tous les acteurs. Nous avons déjà parlé de certains et je terminerai par le centre hospitalier André Grégoire et le GHT Grand Paris Nord-Est avec lequel nous allons continuer à finaliser des consultations avancées, des postes partagés, des formations croisées avec même un laboratoire de simulation médicale ouvert avec nos professionnels. Évidemment, continuer avec la CPTS en mutualisant les compétences, en menant des actions de prévention communes et avec les associations et les écoles pour toucher les jeunes là où ils vivent et étudient. C'est pour cela que le groupe Montreuil rassemblé votera l'ensemble de cette délibération avec enthousiasme. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Aurélien Bernicchia. »

Intervention de Monsieur Aurélien BERNICCHIA – conseiller municipal délégué à la relation usagers

« Merci, Monsieur le maire, merci Tessa Chaumillon pour la présentation de ces délibérations. Chères et chers collègues, chers et chères Montreuillois et Montreuilloises, ces 4 délibérations dessinent une politique de santé qui vient pallier les défaillances étatiques. Elles sont à la fois cohérentes et porteuses de sens. Celles que nous, socialistes, défendons depuis toujours, à savoir l'accès à la santé comme droit fondamental, garanti pour toutes et tous, sans distinction de revenu d'origine ou de lieu de résidence. Notre conviction est simple, la santé ne doit jamais être une marchandise ni un privilège. C'est un bien commun et c'est à la puissance publique, en particulier à l'échelon municipal, de garantir cet accès quand l'État se désengage et quand le marché abandonne des territoires entiers à la désertification médicale. La consultation de déprescription au Centre Savattero illustre cette exigence de qualité des soins pour tous. Trop souvent, les publics les plus précaires, ceux qui cumulent les difficultés sociales et les troubles psychiques sont aussi ceux qui subissent le plus la polymédication sans accompagnement spécialisé de proximité. En faisant intervenir un psychiatre hospitalier directement dans notre centre municipal de santé, nous rapprochons l'expertise médicale de celles et ceux qui en ont le plus besoin, plutôt que de les renvoyer vers des structures hospitalières souvent saturées ou éloignées. C'est notre conception de la santé publique, aller vers les habitants et les usagers, ne pas attendre qu'ils viennent à nous. L'adhésion au réseau Protoside s'inscrit dans une logique de prévention, en particulier en direction de nos jeunes. Face à la banalisation dangereuse du protoxyde d'azote et à ses conséquences graves et globales, déjà documentées sur la santé, mais aussi sur l'environnement, la collecte des déchets ou encore la tranquillité publique, nous faisons le choix de l'éducation et de la sensibilisation active. C'est une responsabilité collective et nous sommes heureux que la Ville de Montreuil fasse le choix d'y prendre part. La convention de coopération entre la ville de Montreuil et la communauté professionnelle territoriale de santé pour la mise en œuvre de la vaccination BCG répond, elle, à une réalité concrète. Nos centres municipaux de santé ne peuvent plus, seuls, absorber la demande croissante de vaccination contre une maladie qui touche en priorité les enfants les plus exposés socialement. En mobilisant sans coût supplémentaire pour la collectivité des professionnels de santé du territoire que nous remercions, nous augmentons immédiatement notre capacité à protéger les plus vulnérables. C'est la preuve que la coordination entre médecine de Ville, professionnels libéraux et service public municipal n'est pas un slogan, mais une méthode qui fonctionne. Enfin, l'actualisation de la convention-cadre avec le groupement hospitalier du territoire Grand Paris Nord-Est consolide depuis 2018 une coopération essentielle entre nos 3 centres municipaux de santé et le CHI André Grégoire. Dans un territoire, on l'a dit, marqué par une démographie médicale fragile, cette articulation Ville-hôpital est vitale. Elle permet de développer des consultations avancées, de fluidifier les parcours de soins et de renforcer l'accès aux soins de santé pour les publics, encore une fois les plus éloignés ou les plus en difficulté. C'est tout l'enjeu de réduire les inégalités territoriales de santé qui frappent particulièrement notre département. Mes chers collègues, ces 4 délibérations n'ont rien d'anodin. Elles traduisent concrètement notre ambition,

un système de santé publique local fort avec des centres municipaux de santé au cœur du dispositif, des partenariats bénéfiques avec l'hôpital public et les professionnels de santé du territoire et une attention constante portée à tous les publics, à tous les usagers. C'est pourquoi les membres du groupe socialiste voteront ces 4 délibérations avec conviction. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Liliana Hristache, je vous passe la parole. »

Intervention de Madame Liliana HRISTACHE – adjointe au maire déléguée à l'accueil, à l'intégration et à l'accès aux droits

« Bonjour à toutes et tous, Monsieur le maire, chers collègues, chers Montreuillois. Comme l'a très bien rappelé Tessa Chaumillon, l'adjointe à la santé et à la politique alimentaire, notre priorité est claire, construire à une échelle de notre Ville un service public de santé plus accessible, mieux coordonné et réellement adapté aux besoins des habitants. Je souhaite prolonger cette intervention en insistant sur un enjeu transversal à l'ensemble de ces délibérations, celui de l'accès effectif au droit et de l'intégration dans tous les parcours de santé, car nous renforçons l'offre et nous améliorons son organisation. Nous savons que cela ne suffit pas toujours à garantir un accès réel pour toutes et tous. Les obstacles sont aussi administratifs, sociaux et parfois liés à l'éloignement de l'institution. Prenons un exemple concret, la coordination entre les dispositifs PASS de l'hôpital et ceux de nos centres municipaux de santé. Cette articulation, prévue dans la convention avec le groupement hospitalier de territoire Grand Paris Nord-Est, est essentielle. Elle permet à des personnes en situation de grande précarité, souvent éloignées du système de santé, de ne plus rester sans solution et d'entrer dans un parcours de soins lisible et continu. C'est particulièrement déterminant pour les publics que nous accompagnons à travers ces délibérations, les jeunes exposés aux conduites à risque, les enfants les plus vulnérables ou encore les personnes confrontées à des troubles psychiques ou à des situations de précarité. Pour ce public, l'enjeu n'est pas seulement l'existence d'une offre, mais la capacité réelle d'y accéder, à comprendre leurs droits et s'inscrire durablement dans un parcours de soins. Garantir l'accès à la santé, c'est donc aussi permettre à chacun de faire valoir ses droits et de trouver pleinement sa place dans la vie collective. C'est tout le sens du travail que nous menons avec l'adjointe à la santé et à la politique alimentaire et l'ensemble du groupe écologiste. Merci à vous tous. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. J'ai deux nouvelles prises de parole du groupe Insoumis, juste comme c'était par groupe sur la partie groupée, si vous pouvez être bref. Tom Bernard, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, il restait 2 minutes 35 de temps de parole pour mon groupe et effectivement, je vous remercie de bien vouloir me donner la parole pour compléter. Simplement faire un focus en ce qui me concerne sur la délibération relative à l'adhésion au réseau Protoside pour un petit peu parler de ces sujets-là qui sont trop peu abordés, je trouve. On l'a déjà dit, son objet, cette délibération, elle est fondamentale. C'est l'usage du protoxyde d'azote qui fait des dégâts qui ont été décrits ici par notre collègue Tessa Chaumillon, que je remercie pour porter ce sujet et le groupe de la France insoumise à l'Assemblée nationale organisait un colloque sur les drogues et addictions pas plus tard que la semaine dernière, à l'initiative d'Andy Kerbrat, auprès de qui je suis engagé. Lui-même usager de drogues abstinent, il a décidé de traduire politiquement cet enjeu. Et on avait un député de chez nous qui avait d'ailleurs tenté de dépénaliser l'usage pour encadrer la vente et mieux prévenir du coup ce protoxyde d'azote. La Macronie avait fait adopter la loi en éjectant soigneusement la dépénalisation du dispositif et c'est tout mon point. C'est que l'on continue de stigmatiser, de faire la morale aux jeunes qui s'en foutent et des stratégies de contournement permettent de s'approvisionner sur un marché noir encore moins sécurisé. Donc toute politique des drogues doit reposer sur un credo, et ça a été en partie dit, celui de la RDRD, « support, don't punish but don't banalize », « accompagner, ne pas punir, mais ne pas banaliser ». L'explosion des troubles des comportements addictifs est imputable à une quête d'échappatoire du quotidien capitaliste, morne, anxiogène, violent. L'explosion des troubles et comportements addictifs est aussi imputable à un paternalisme d'État hypocrite qui a licencié un collaborateur pas plus tard que cet hiver parce qu'il a fait une overdose de GHB et il a été licencié et remercié alors même qu'il était encore sur son lit d'hôpital par Sébastien Lecornu, ce qui en dit long quand même. Et donc les gens continuent de mourir au prétexte d'une guerre à la drogue qui n'en finit pas et qui ne porte pas ses fruits. Je pourrais même parler des racines racistes de la prohibition, cet outil de contrôle des populations issues du quartier que de trop nombreuses personnes ici présentes connaissent aussi dans leur chair. Pas plus tard que le week-end dernier à la fête de la Ville et ça a été dit par ma collègue Sayna Shahryari, on a assisté à des contrôles au faciès de patrouilles lourdement armées qui ne m'ont pas contrôlé, moi, bien sûr. La mise en scène humiliante que cela suppose d'être contrôlé de longues minutes à proximité de la grande scène. C'est d'autant plus insupportable que des familles aisées et des membres de la majorité ici présents assistaient à ça de manière un peu impuissante. Donc on aurait aimé quand même une réaction forte, une prévention des abus sur les opérations en cours par la majorité qui était présente et les salariés politiques aussi, ou même une interposition héroïque de l'élu aux discriminations expert de ces questions et personnes concernées, rappelons-le. A minima, nous attendons une condamnation publique. Je vais faire bref et juste saluer le travail du

CAARUD, parce que je sais qu'il y a des résistances énormes qui s'exercent sur ces politiques de santé publique, que la réaction est ici présente et que la pair-aidance, le soin, l'accompagnement, c'est accuser de complicité avec le narcotrafic, par des gens ici présents aussi, au mépris de toute l'expertise scientifique. Juste de dire qu'une fois arrivées aux responsabilités, nous initierons une transformation radicale de la politique pénale en matière de drogue. On légalisera le cannabis pour tarir les trafics, encadrer la qualité du produit, réorienter l'activité policière vers le démantèlement des filières criminelles, et cetera. On connaît bien ces prérogatives-là qui sont absolument essentielles, et en tout cas, on votera, bien sûr, les délibérations présentées relatives à la santé ici et notamment, voire surtout là en l'espèce, l'adhésion au réseau Protoside. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et vous souhaitez ajouter quelques mots Sabrina Ali Benali ? »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, le fait que ça a été regroupé de 1 à 4. Du coup, on avait prévu des interventions pour différents points. Alors là, on se retrouve un petit peu obligé de faire les mêmes. Donc je voulais quand même rajouter parce qu'effectivement vous évoquez, dans le projet de partenariat avec le CHU, le développement d'actions de sensibilisation et prévention à destination des professionnels et des usagers. Le problème, c'est que force est de constater encore une fois cette année, c'en était la preuve que ces actions de prévention ne sont pas toujours dirigées vers les publics qui nécessitent le plus ces informations. Je pense notamment au forum Santé Montreuil, le dernier qui a eu lieu le 20 mai place Jean-Jaurès, sur la place ici de la mairie. Or, on sait bien à quel point l'aller-vers est primordial dans les actions de santé publique. Et Montreuil, comme on le disait tout à l'heure, n'est pas en reste quant aux inégalités de santé sur son territoire. Or, on le voit ici, la prévalence des cancers, diabète, bronchite chronique, asthme, obésité est très supérieure dans les quartiers défavorisés de Montreuil, à La Noue, au Morillon, Ruffins, au Bel-Air, que dans le centre-ville de Montreuil. Or, jamais aucune de ces actions n'a lieu dans ces quartiers-là. Ainsi, je voudrais vous demander si nous pouvions prévoir une rotation des autres actions à prévoir de sensibilisation et de prévention à la santé dans les autres quartiers de la Ville de Montreuil pour les années à venir ?

En termes de prévention, ma deuxième intervention repose sur votre prise de parole, Monsieur le maire, suite au déploiement de mesures préventives pour la prévention des violences faites aux enfants. Or, il se trouve qu'il y a des moyens assez simples qui existent et qui ont démontré leur efficacité, peut-être vous en avez entendu parler, qui est celle des boîtes aux lettres papillon installées dans chaque école. Les enfants peuvent y déposer anonymement des messages exprimant leurs préoccupations, leurs problèmes, leurs ressentis, que ce soit lié à des problèmes de harcèlement scolaire, à des conflits familiaux, à des difficultés avec leurs amis ou même des violences sexuelles, incestuelles, etc. Les sujets mineurs sont pris en charge directement par les intervenants locaux. Le courrier mis dans ces boîtes aux lettres est relevé par une personne de l'association et les situations les plus graves sont systématiquement transmises à l'association pour un traitement plus approfondi. C'est un système qui a montré son efficacité, qui a permis d'identifier et résoudre plusieurs problématiques avant qu'elles ne deviennent trop lourdes à gérer pour les enfants, et aussi permet de délester un petit peu les institutions. Ainsi, c'est ici ma demande. Pouvons-nous envisager d'installer et de passer un partenariat avec les boîtes aux lettres papillon pour être vraiment efficaces dans les politiques de prévention des violences faites aux enfants à Montreuil ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour le moment, nous allons rester à l'ordre du jour de notre assemblée. Je vous indique par ailleurs qu'en conférence des présidents et en CTP auxquels vous n'avez pas pu participer, ont été données les informations s'agissant de l'organisation de la séance. Je comprends tout à fait que vous ne puissiez pas à telle ou telle séance participer, mais si vous aviez la possibilité de déléguer systématiquement un élu parmi vous, de manière à ce que vous ayez les bonnes informations sur la séance.

S'agissant notamment des sujets de santé mentale que vous avez évoqués en début de votre propos, je vous indique qu'avec mon adjointe à la santé, Kadjidia Doucouré, l'adjointe à la jeunesse, nous aurons l'occasion naturellement de revenir devant le Conseil municipal sur la mise en œuvre de nos engagements de campagne s'agissant de l'accès à la santé mentale des jeunes. Je mets aux voix les délibérations 1 à 4. La délibération numéro 1, contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. La 2, même vote ? On m'indique que oui. Merci beaucoup. La 3, même vote ? On m'indique que oui. Merci beaucoup. 4 idem ? Je vous remercie. »

DEL20260624_1 : Approbation de la convention de coopération entre la ville de Montreuil et les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne pour l'implantation d'une consultation spécialisée de déprescription au sein du centre de santé Savatterro

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de coopération entre la Ville de Montreuil et les Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne pour l'implantation d'une consultation spécialisée de déprescription au sein du centre de santé Savaterra, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20260624_2 : Approbation de l'adhésion de la ville de Montreuil au réseau PROTOSIDE

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'association PROTOSIDE.

Article 2 : Approuve le versement de la somme de 200€ pour l'adhésion à l'association au titre de la cotisation pour l'année 2026.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'adhésion de la Ville à l'association PROTOSIDE.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur l'exercice concerné.

DEL20260624_3 : Approbation de la convention de coopération entre la ville de Montreuil et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil pour la mise en œuvre de la vaccination BCG

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de coopération entre la ville de Montreuil et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Montreuil pour la mise en œuvre de la vaccination BCG, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20260624_4 : Approbation de la convention cadre de partenariat entre le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est et la ville de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention cadre de partenariat entre le Groupement Hospitalier de Territoire Grand Paris Nord-Est et la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution.

DEL20260624_5 : NPNRU La Noue - Acquisition des parcelles sises rue des Clos Français à Montreuil, cadastrées AO n° 259p et 265 p, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour la construction d'un centre social

DEL20260624_6 : NPNRU La Noue – Acquisition du terrain sis 12 rue Irène et Frédéric Joliot Curie à Montreuil, cadastré AM n° 91, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour l'extension du groupe scolaire Joliot Curie et la création d'une crèche

DEL20260624_7 : NPNRU Le Morillon – Acquisition d'un terrain sis allée Suzanne Martorell à Montreuil, cadastré CP n° 180 p, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour la construction d'un équipement dédié à la jeunesse

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant des délibérations 5 à 8, il y aura une présentation commune de Matthieu Clauzade et de Kadidia Doucouré. Qui est-ce qui commence parmi vous ? C'est Matthieu. »

Intervention de Monsieur Matthieu CLAUZADE – adjoint au maire délégué à la politique de la ville et au suivi de la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain

« Merci Monsieur le maire. Mes chers collègues, je veux dire d'emblée que je porte ces délibérations avec une conviction sincère et je dirais même avec joie. Adjoint, chargé de la politique de la Ville et en charge du suivi du renouvellement urbain, c'est exactement à l'intersection de ces deux délégations que nous trouvons ce soir. La politique de la Ville, c'est le diagnostic, le contrat, l'accompagnement humain des habitants dans leur quartier et nous voterons tout à l'heure une délibération sur ce sujet. Le renouvellement urbain, c'est la transformation concrète du cadre de vie, l'un sans l'autre ne fonctionne pas et ce soir, nous agissons sur les deux. Ces délibérations s'inscrivent dans la mise en œuvre du programme de renouvellement urbain sur deux quartiers de Montreuil, La Noue – Clos-Français et Le Morillon. Ce sont des quartiers populaires, des quartiers prioritaires, des quartiers dont les habitants méritent des équipements publics, des espaces de qualité, un cadre de vie à la hauteur de leurs droits. C'est l'ambition que nous portons collectivement. Ces équipements, nous ne les construisons pas sans les habitants. La concertation avec les résidents et les acteurs de ces quartiers est une exigence que nous portons tout au long du processus. Ces transformations prennent du temps et nous le savons. C'est pourquoi, en parallèle, nous ne relâchons pas notre mobilisation quotidienne pour le cadre de vie, le lien social et les services publics dans ces quartiers. Le renouvellement urbain ne suspend pas nos obligations du présent. Ce que nous faisons ce soir, c'est continuer à avancer, à poser des actes concrets qui rapprochent les équipements promis de la réalité bâtie. Sur 3 des 4 délibérations, les acquisitions foncières pour le centre social, pour l'extension de Joliot-Curie et pour l'équipement Jeunesse aux Morillons, ces actes constituent des jalons contractuels auprès de l'ANRU qui conditionnent le versement d'une subvention représentant 25 % du coût des acquisitions, des études et des travaux. Si nous signons les promesses de vente dans les prochaines semaines, nous sécurisons ce financement. C'est aussi simple et aussi décisif que ça. Alors, qu'est-ce que nous votons concrètement ce soir ?

Sur La Noue - Clos-Français, deux acquisitions foncières auprès de la SPL, Résilience et Innovation, notre aménageur. La logique est la même dans les deux cas. La SPL acquiert les parcelles auprès des propriétaires actuels, procède aux démolitions des bâtis existants, puis nous cède le terrain nu. Les acquisitions définitives seront réalisées selon les parcelles entre 2027-2028, mais nous devons délibérer ce soir pour sécuriser les engagements pris auprès de l'ANRU. Les premières parcelles, rue des Clos Français, permettront la construction d'un centre social. Un centre social dans un quartier populaire, c'est un lieu qui fait tenir ensemble une communauté de vie. Le NPNRU crée des conditions d'en renforcer l'offre à La Noue et c'est un choix que nous assumons pleinement.

La seconde parcelle, rue Joliot-Curie, permettra l'extension du groupe scolaire Joliot-Curie et la création d'une crèche. L'école, la petite enfance, ce sont les premiers leviers d'émancipation. Dans cette majorité, nous avons la conviction que le destin d'un enfant ne doit pas être écrit à l'avance par le numéro de sa rue d'habitation. Investir dans des capacités d'accueil scolaire et de petite enfance de qualité dans un quartier prioritaire, c'est mettre les actes en cohérence avec cette conviction. Sur Le Morillon, enfin, deux actes également de nature différente. Le premier, une acquisition foncière Allée Suzanne Martorell pour un équipement dédié aux jeunes du quartier dont je suis élu aux côtés de ma collègue Samia Beni Khlef. Nous y avons rencontré des jeunes qui vivent dans un quartier dont les équipements ne sont pas à la hauteur de leurs besoins et de leurs aspirations. Nous sommes convaincus dans cette majorité qu'investir pour les jeunes des quartiers populaires, c'est refuser que l'espace public, le sport, la culture, le loisir soient des privilèges géographiques. C'est un choix politique et c'est le nôtre.

Le second acte sur le Morillon est d'une nature particulière. Nous approuvons le protocole tripartite pour la prairie sportive phase 1 et l'acquisition du terrain auprès d'Est Ensemble Habitat pour 1 € symbolique. C'est un transfert de propriété entre personnes publiques, justifié par l'intérêt général du projet, et cet intérêt général est réel, au nord du quartier, un parking désaffecté depuis plus de 10 ans, des équipements sportifs devenus vétustes perchés sur dalle, inaccessibles depuis la rue, inaccessibles aux personnes à mobilité réduite. Ce réaménagement en prairie sportive, ludique et végétalisée n'est pas un embellissement cosmétique, c'est rendre un espace public à celles et ceux qui en sont privés depuis trop longtemps. Les travaux démarreront au second semestre 2026.

Un mot enfin sur la mécanique financière, parce qu'elle mérite d'être expliquée. Pour les trois acquisitions foncières, les prix ne sont pas fixés par France Domaine, mais par la convention signée avec l'ANRU. C'est une règle du programme pensée pour garantir l'équilibre économique global des opérations d'aménagement et assurer la viabilité du projet pour l'ensemble des parties.

Je veux aussi dire que je porte ces dossiers en collaboration étroite avec Gaylord Le Chéquer, premier adjoint au maire de Montreuil. Le renouvellement urbain est au cœur de nos deux délégations et c'est ensemble, avec engagement, que

nous le faisons avancer. Ce que nous votons donc ce soir, c'est la conviction que les quartiers populaires méritent des équipements publics de qualité, car il s'agit là d'une question d'égalité parce que les habitantes et les habitants de La Noue et du Morillon ont les mêmes droits que toutes les Montreuilloises et tous les Montreuillois. Dans cette majorité, nous refusons que la géographie soit un destin. Et ce soir, nous l'affirmons une fois de plus. Je vous invite donc, chers collègues, à adopter ces quatre délibérations. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Kadjidia Doucouré, pour les suites de présentation. »

Intervention de Madame Kadjidia DOUCOURÉ – adjointe au maire déléguée à la jeunesse et aux centres sociaux

« Bonjour, Monsieur le maire, très chers collègues. En tant qu'élue déléguée à la jeunesse et aux centres sociaux, il me semble important de rappeler aujourd'hui le sens profond de ce que c'est un centre social et la place essentielle qu'il occupe dans la vie des Montreuillois et des Montreuilloises dans nos quartiers. Un centre social est avant tout un équipement de proximité ouvert à tous les habitants, sans distinction d'âge, d'origine ou de situation sociale. C'est un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontres, d'activités, d'accompagnement et d'initiatives citoyennes. Mais un centre social est bien plus qu'un équipement municipal, c'est un outil de développement social, local qui permet aux habitants de devenir acteurs de leur territoire, de construire des projets collectifs et de participer pleinement à la vie de leur quartier. Comme le rappelle la Fédération des centres sociaux du 93, le centre social est un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social, local pour l'ensemble de la population d'un territoire. Cette définition traduit parfaitement notre ambition à Montreuil, renforcer le pouvoir d'agir des habitants, favoriser la participation citoyenne et construire une Ville plus solidaire et émancipatrice. Les centres sociaux répondent à trois grandes missions sous forme de trois grandes maisons.

Première maison, la maison des services, c'est accompagner les habitants dans leur quotidien à travers des actions éducatives, sociales, culturelles, sportives et familiales.

2, la maison des projets, soutenir les initiatives et les projets portés par les habitants et les associations.

Enfin, 3, la maison de la citoyenneté, favoriser la citoyenneté, le vivre ensemble et la participation à la vie locale.

Leurs actions s'inscrivent pleinement dans les valeurs de l'éducation populaire, la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. À Montreuil, nous avons fait le choix fort de faire de l'animation de la vie sociale un levier majeur de cohésion sociale et d'émancipation. C'est pourquoi la Ville porte aujourd'hui quatre centres sociaux municipaux implantés au cœur des quartiers. Le centre social Lounès Matoub dans le Bas-Montreuil, le centre social Espéranto qui couvre Montreuil-Le Morillon, les Ruffins, le centre social du Grand Air pour le Bel-Air Grands-Pêchers, le centre social 100 rue Hoche, La Noue – Clos-Français, Villiers – Barbusse. La Ville soutient également le centre social SFM à la Boissière, acteur historique et incontournable de la vie sociale locale et depuis peu, un espace de vie sociale appelé EVS est également venu compléter cette offre dans les quartiers Jean Moulin et centre-ville. Cet équipement de proximité, défini comme le petit frère des centres sociaux, contribue à renforcer la présence de l'animation de la vie sociale dans un secteur jusqu'alors moins couvert. Ainsi, ce sont désormais six équipements de proximité qui maillent notre territoire et participent chaque jour à renforcer le lien social, soutenir les familles, accompagner les habitants dans leurs projets, favoriser l'engagement citoyen et lutter contre toute forme d'isolement. Notre ambition est claire, faire de ces structures de véritables maisons des habitants, ouvertes à tous, où chacun peut trouver sa place, développer ses compétences et contribuer à la vie collective. Cette ambition concerne également notre jeunesse. Les centres sociaux et les antennes jeunesse constituent souvent les premiers lieux d'engagement, de découverte, d'expérimentation et d'autonomie pour de nombreux jeunes Montreuillois. Ils jouent un rôle essentiel dans la prévention, l'accompagnement des parcours et la construction de la citoyenneté. À ce titre, les opérations de renouvellement urbain engagées dans le cadre de l'ANRU représentent une opportunité majeure pour repenser les équipements dédiés à la jeunesse. Les projets de relocalisation de l'antenne jeunesse La Passerelle au Morillon et de La Noue sont envisagés comme de véritables investissements d'avenir. Il ne s'agit pas simplement de déplacer des locaux, il s'agit de créer des espaces adaptés aux besoins des jeunes d'aujourd'hui, des lieux modernes, accessibles, visibles, accueillants et capables de répondre aux nouveaux usages. Nous souhaitons offrir à notre jeunesse des équipements à la hauteur de ses inspirations, favorisant l'épanouissement, la réussite, la créativité, l'engagement et bien évidemment le pouvoir d'agir. Investir dans les centres sociaux, investir dans les espaces de vie sociale, investir dans les équipements jeunesse, c'est investir dans le lien social, dans la prévention, dans l'égalité des chances et dans la démocratie locale. C'est surtout faire le choix de croire dans les capacités des habitants de notre jeunesse à construire l'avenir de Montreuil. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Kadjidia Doucouré. Je passe la parole à Sylvain Noël. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, merci. Avant d'en venir au cœur de la délibération, j'aimerais adresser un salut fraternel aux habitants présents au sein du public avec des pancartes. Ils sont juste au-dessus de nous. Ils revendiquent zéro augmentation de charges, ces

hausse que vous avez décidée juste après les élections comme président d'Est Ensemble. Nous soutenons ces habitants, il faut annuler ces augmentations et j'y reviendrai dans une prochaine intervention. J'en viens au cœur de la délibération. Il est ici question d'acquisitions de parcelles et nous n'y sommes pas opposés, car il s'agit de construire un centre social, mais j'en profite pour vous parler d'un autre centre social, si l'on peut dire ainsi. Il s'agit du foyer Branly dont la cafétéria et la cantine ont été fermées le 30 avril par l'opérateur Adoma, opérateur pour lequel vous avez fait voter une garantie d'emprunt à hauteur de 5 millions d'euros en février. La cantine du foyer Branly fournissait jusqu'à 800 repas par jour aux résidents immigrés, aux travailleurs, aux habitants du quartier. Elle n'existe plus alors qu'elle aurait pu perdurer. Aussi, dans le contexte de la canicule, ce type de cantine est particulièrement utile pour éviter aux résidents d'effectuer de longs déplacements sous des températures extrêmes et dangereuses, cela a été noté par les collègues précédemment. Vous aviez les moyens d'agir, Monsieur Bessac, pour créer un rapport de force avec Adoma afin d'empêcher ces fermetures ou au minima garantir une cantine provisoire. Comble du cynisme, vous n'avez jamais répondu à la demande des cantinières qui vous demandaient un local provisoire pour stocker leur congélateur et autres matériels expulsés de leur cantine. Vous parlez souvent de bien commun, de résistance et d'humanisme. Mais où sont ces valeurs quand des travailleurs immigrés sont privés d'accès à des repas pas chers et de qualité ? Adoma fait des ravages dans tout le pays et vous le savez. Au foyer d'Argenteuil, les conditions d'habitat des résidents sont indignes. C'est la même chose dans de nombreuses Villes, à Nice ou encore au foyer Siqueiros à Saint-Denis, où le maire insoumis Bally Bagayoko soutient les résidents avec force. Ici à Montreuil, vous avez fait le choix, Monsieur Bessac, d'être complice des méfaits de l'opérateur Adoma. Vous êtes donc co-responsable des malheurs des résidents du foyer Branly et des cantinières et je crois que les Montreuillois s'en souviendront. Notre demande est simple, j'en termine par là. Nous demandons immédiatement la réouverture urgente de la cafétéria et d'une cantine provisoire à proximité du foyer. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Petit rappel à l'ordre, ce n'était pas le sujet des délibérations. Je rappelle que le moment du débat politique préalable permet aux différents groupes de poser les sujets qu'ils souhaitent. Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci Monsieur le maire. J'aurais souhaité avoir des précisions sur la délibération numéro 6 avec l'acquisition du terrain pour l'extension du groupe scolaire Joliot-Curie. En fait, la précision que j'aimerais avoir, c'est de savoir ce qu'il est prévu pendant les travaux pour les enfants qui fréquentent cette école Joliot-Curie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sylvain Noël, vous souhaitez encore dire un mot ? »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Simplement pour vous répondre, il y a un vrai dysfonctionnement démocratique dans ce conseil municipal en fait. Donc on va avoir des amendements qu'on va présenter par rapport au règlement intérieur, car ce n'est pas possible qu'on fonctionne ainsi en fait. Ce n'est pas possible qu'on soit limité dans nos interventions et qu'on ne puisse pas intervenir sur l'ordre du jour. Évidemment qu'on intervient sur des sujets qui ne sont pas dans les délibérations, car on n'a pas la main sur les délibérations et vous le savez que c'est un problème démocratique. J'y reviendrai. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien. C'est pour ça que nous avons instauré un débat liminaire préalable dans lequel les groupes peuvent s'exprimer sur l'ensemble des sujets qu'ils veulent et ensuite, naturellement, on reprend le cours normal de notre conseil municipal. Je vous indique également que vous avez la possibilité de poser des questions orales et écrites dans le cadre du règlement intérieur et je vous invite vraiment à participer à la conférence des présidents et à la commission technique qui permet d'avoir accès à un certain nombre d'informations. Madame Yonis, il y a effectivement une question à laquelle il s'agit de répondre. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Oui, pour apporter peut-être quelques réponses. D'abord, on n'en est pas encore là. Comme vous l'avez compris, pour l'instant, on en est vraiment à la phase des acquisitions foncières qui, derrière, permettront la réalisation de ces opérations. Je dois dire d'ailleurs que je vous remercie de poser une question très précise et je regrette que notre collègue Sylvain Noël ne s'intéresse pas plus à la question, par exemple, de la création d'un centre social sur le quartier de La Noue, qui est pourtant une vieille revendication. J'ai une pensée à Anne-Marie Boyer à cet instant, à Frédéric Molossi aussi, qui ont été les fervents défenseurs de la création de ce centre social. Sur la question de la programmation des travaux, comme s'était engagée Dominique Attia, alors adjointe au maire en charge de l'éducation à la fin du précédent mandat, et maintenant Haby Ka, une nouvelle rencontre avec la communauté éducative est prévue dans les premières semaines du mois de septembre pour travailler sur la programmation du groupe scolaire, avec à terme la désignation, au Conseil

municipal de septembre d'une équipe et de la mise en place d'un jury pour le projet architectural, la définition de la création des différents espaces et gérer la question des travaux en site occupé, puisque le choix qui a été fait, qui répondait à la fois aux enjeux environnementaux que l'on souhaite porter dans le cadre de ce programme de renouvellement urbain, de dire que les démolitions qui étaient pendant très longtemps la logique qui prédominait dans le cadre des projets de renouvellement urbain, doivent cesser, qu'on doit travailler plutôt sur la réhabilitation, de la rénovation thermique, de la mise aux normes des équipements, mais même chose sur la question des logements pour limiter l'impact carbone. Du coup, la question qui devait être posée, c'est de gérer cette phase intercalaire. Mais nous avons eu quelques expériences ces dernières années, je pense à Estienne d'Orves Guy Môquet, notamment sur la gestion en site occupé. Ce sera travaillé avec la communauté éducative. Les dates sont en train d'être calées, je crois, je parle sous contrôle de Haby Ka à la rentrée du mois de septembre avec eux, comme on s'y était engagé. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Explication de vote, Sylvain Noël ? »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui. Pas d'explication de vote. Simplement pour répondre à Monsieur Le Chéquer, pour le paraphraser, je regrette que lui ne s'intéresse pas plus au sort des travailleurs immigrés et des cantinières du foyer Branly. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sabrina Ali Benali. Une explication de vote du coup ? »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Non, c'est juste que je n'ai pas compris, excusez notre jeune expérience municipale, mais je ne sais pas de quoi vous parlez en parlant de débat, qu'on a eu le temps d'un débat préliminaire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait, dans l'organisation de l'Assemblée, il y a le premier moment de notre débat qui fait l'objet d'une intervention des groupes et leur capacité de poser un certain nombre de sujets d'ordre politique. Et ensuite, on en vient à l'ordre du jour ordinaire de l'Assemblée. Je vous rappelle que s'il y a des choses à travailler sur à la fois le contenu et des questions à poser, il y a deux autres instances qui permettent d'organiser au mieux la séance, la Conférence des présidents et la commission technique. Je mets aux voix les délibérations 5 à 8. Je crois qu'on sera sur le même vote. Est-ce qu'on m'autorise un vote groupé ? Oui, donc je mets aux voix. Contre ? Abstention ? On a l'unanimité sur la partie du renouvellement urbain. »

DEL20260624_5 : NPNRU La Noue - Acquisition des parcelles sises rue des Clos Français à Montreuil, cadastrées AO n° 259p et 265p, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour la construction d'un centre social

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

1 ne participe pas au vote (art L. 2131-11 CGCT) : Monsieur Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil des parcelles sises rue des Clos Français à Montreuil, cadastrée AO n° 259p et 265p, d'une surface d'environ 1 013 m², auprès de la SPL Résilience et Innovation, au prix de 116 710 € HT, sous réserve que la SPL Résilience et Innovation devienne propriétaire desdites parcelles. La cession entrant dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, le prix sera assorti de la TVA au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_6 : NPNRU La Noue - Acquisition du terrain sis 12 rue Irène et Frédéric Joliot Curie à Montreuil, cadastré AM n° 91, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour l'extension du groupe scolaire Joliot Curie et la création d'une crèche

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

1 ne participe pas au vote (art L. 2131-11 CGCT) : Monsieur Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil de la parcelle sise 12 rue Irène et Frédéric Joliot Curie à Montreuil, cadastrée AM n° 91, d'une surface d'environ 616 m², auprès de la SPL Résilience et Innovation, au prix de 334 290 € HT, sous réserve que la SPL Résilience et Innovation devienne propriétaire de ladite parcelle.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_7 : NPNRU Le Morillon - Acquisition d'un terrain sis allée Suzanne Martorell à Montreuil, cadastré CP n° 180p, auprès de la SPL Résilience et Innovation, pour la construction d'un équipement dédié à la jeunesse

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

1 ne participe pas au vote (art L. 2131-11 CGCT) : Monsieur Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil de la parcelle sise allée Suzanne Martorell à Montreuil, cadastrée CP n° 180p, d'une surface d'environ 425 m², auprès de la SPL Résilience et Innovation, au prix de 52 900 € HT, sous réserve que la SPL Résilience et Innovation devienne propriétaire de ladite parcelle.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné

DEL20260624_8 : NPNRU Le Morillon - Approbation du protocole tripartite relatif à la réalisation de la phase 1 de la "prairie sportive" et de l'acquisition auprès d'Est Ensemble Habitat d'une partie de la parcelle sise allée Roland Martin à Montreuil, cadastrée section CO n° 191

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

1 ne participe pas au vote (art L. 2131-11 CGCT) : Monsieur Olivier CHARLES

DECIDE

Article 1 : Approuve le protocole tripartite entre Est Ensemble Habitat, la SPL Résilience et Innovation et la Ville de Montreuil, relatif à la réalisation de la phase 1 du projet de prairie sportive, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Approuve l'acquisition par la ville de Montreuil, auprès d'Est Ensemble Habitat, de la partie de la parcelle sise allée Roland Martin à Montreuil, cadastrée section CO n° 191, correspondant à l'emprise de la « Prairie sportive – phase 1 », telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération, à l'euro symbolique.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer le protocole tripartite, l'acte authentique de cession ainsi que tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite opération, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_12 : Participation au fonds de solidarité de Cités Unies de France pour le Liban

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération 12 qui concerne la participation au Fonds de solidarité de Cités Unies de France pour le Liban. Je passe la parole à Ndiack Lakh. »

Intervention de Monsieur Ndiack LAKH – adjoint au maire délégué à la coopération décentralisée et à la solidarité internationale

« Monsieur le maire, mes chers collègues, la situation au Liban est aujourd'hui d'une gravité extrême et il est difficile d'en parler sans mesurer ce que recouvrent réellement les mots que nous employons. Depuis le début du mois de mars, les bombardements ont provoqué des milliers de morts et de blessés, réduit à néant des quartiers entiers, détruit des infrastructures vitales et jeté sur les routes plus d'un million de personnes contraintes de fuir dans l'urgence. Derrière ces chiffres, il n'y a pas seulement une crise humanitaire abstraite, il y a des vies brisées, des familles séparées, des enfants déscolarisés, des hôpitaux débordés, des villes et des villages où ne subsiste parfois plus que le silence des ruines. C'est une société déjà fragilisée par des années de crise économique, politique et sociale qui se retrouve aujourd'hui au bord de la rupture. Dans ce contexte, le Liban affronte une épreuve qui dépasse largement ses seules capacités de résilience. Et ce sont très concrètement les collectivités locales qui tiennent encore debout ce qui peut l'être. Ce sont elles qui organisent l'accueil des déplacés, qui tentent d'assurer les services essentiels, qui maintiennent un minimum de lien social dans des territoires désorganisés, parfois isolés, souvent dépourvus des moyens. Elles sont en première ligne, mais elles sont aujourd'hui à bout de souffle. Face à une telle situation, nous ne pouvons pas nous contenter de formuler des constats ou des expressions de solidarité purement symboliques. La solidarité internationale ne peut pas rester un principe abstrait. Elle doit se traduire par des engagements concrets, mesurables, utiles. C'est précisément le sens du Fonds de solidarité porté par Cités Unies France. Il permet d'apporter une réponse rapide, coordonnée et directement utile aux collectivités locales confrontées à l'urgence. Il ne s'agit pas d'une aide lointaine ou diluée, mais d'un soutien ciblé qui renforce les acteurs de terrain, ceux qui agissent au quotidien dans des conditions extrêmement difficiles. La contribution qui nous est proposée aujourd'hui, d'un montant de 5 000 €, peut paraître modeste au regard de l'ampleur de la crise, mais elle est en réalité pleinement significative. D'abord parce qu'elle s'inscrit dans un effort collectif où chaque engagement local vient renforcer une chaîne de solidarité plus large. Ensuite, parce qu'elle est immédiatement mobilisable, directement utile et qu'elle participe à maintenir des services essentiels pour des populations en détresse. Mais surtout, elle porte un message, un message politique au sens noble du terme, celui d'une collectivité qui refuse l'indifférence, qui assume sa part de responsabilité dans un monde interconnecté et qui affirme que la solidarité ne s'arrête pas aux frontières. C'est aussi une manière de réaffirmer ici et maintenant le rôle fondamental des collectivités territoriales dans les grandes crises internationales. Nous ne sommes pas des acteurs secondaires, nous sommes des acteurs de proximité, mais aussi des acteurs de solidarité globale capables de contribuer à la stabilité et à la reconstruction et au maintien du lien humain là où il est menacé. Dans une période où les civils paient le prix le plus lourd, où les populations sont les premières victimes des conflits, rester passifs ne serait pas seulement regrettable, ce serait moralement difficilement soutenable. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à soutenir cette proposition à travers laquelle nous affirmons simplement, mais clairement ce que nous sommes, une collectivité qui regarde le monde tel qu'il est et qui choisit d'y prendre sa part de responsabilité. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Monsieur l'Adjoint au maire. Je n'ai pas de demande d'intervention. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'attribution d'une aide d'urgence au fonds de solidarité pour le Liban géré par Cités Unies de France d'un montant de 5000 € en soutien à la population libanaise.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_9 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons aux délibérations sans présentation des rapports avec l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal pour lequel j'ai reçu des amendements à la fois de Choukri Yonis et du groupe Insoumis. Je vous propose, pour la clarté de nos débats, si vous en êtes d'accord, d'avoir une présentation des amendements de Choukri Yonis. Ensuite, de procéder au vote et ensuite des amendements Insoumis et de procéder au vote sur ces amendements. Choukri Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs, pour avoir une vision des enjeux de mon point de vue, ce règlement intérieur doit être lu à la lumière d'une autre délibération importante de ce début de mandat, celle par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la quasi-totalité des compétences que la loi lui permet de déléguer. Cette mise en perspective est essentielle, car lorsqu'un conseil municipal transfère une part importante de son pouvoir de décision au maire et à sa majorité, une exigence démocratique simple devrait s'imposer. Il faut renforcer, en parallèle de cette délégation, la capacité de contrôle et d'évaluation du conseil municipal. Or, c'est précisément ce que ce règlement intérieur ne fait pas. D'un côté, le conseil municipal se dessaisit de nombreuses compétences au profit du maire, de l'autre, les outils permettant d'exercer un contre-pouvoir minimum demeurent particulièrement limités. L'ordre du jour reste maîtrisé par l'exécutif. Les propositions de délibération des groupes d'opposition, comme les vœux, demeurent soumises à l'appréciation en opportunité du maire. Ce qui veut dire que le texte du règlement intérieur nous autorise à faire des propositions de délibération. Seulement, il faut que le maire l'accepte. Tout le monde l'aura compris. Je pense qu'il s'agit là d'un droit que nous ne pourrions jamais exercer. D'ailleurs, je peux témoigner que dans le précédent mandat, effectivement, ce droit-là, nous n'avons jamais pu l'exercer parce que par opportunité, les délibérations n'étaient pas inscrites à l'ordre du jour. Les interventions citoyennes prévues dans ce règlement intérieur suivent la même logique. Autrement dit, vous aurez la parole si le maire le juge opportun. Tous les dispositifs de participation citoyenne mis en avant dans ce règlement sont étroitement encadrés. Autrement dit, même les mécanismes destinés à faire vivre le débat public restent largement placés sous le contrôle du maire et de sa majorité. La même observation vaut pour la mission d'information et d'évaluation. Dans beaucoup de collectivités, cet outil constitue le principal moyen pour le conseil municipal de contrôler l'action de l'exécutif. Ici, la mission reste présidée par un adjoint au maire et sa composition demeure déterminée par la majorité municipale. Qu'il me soit permis ici donc de souligner le non-sens d'une telle démarche. Comment accepter que l'organe chargé d'évaluer l'exécutif reste placé sous l'influence de l'exécutif lui-même ? C'est comme si on demandait au maire et à sa majorité de s'autocontrôler eux-mêmes. C'est un non-sens et c'est même un peu dangereux quand on sait tous les pouvoirs que le maire s'est octroyés dès le conseil municipal d'installation. Au fond, la question est simple si le conseil municipal délègue davantage de pouvoirs au maire, si l'exécutif municipal se renforce, alors les capacités de contrôle du conseil et les espaces de participation citoyenne devraient être renforcés dans les mêmes proportions. Or, ce n'est pas l'orientation que vous nous proposez ce soir. Nous voyons au contraire se dessiner un système où le pouvoir de décision se concentre davantage, tandis que les contre-pouvoirs demeurent limités. Pour ma part, je ne voterai pas en l'état ce règlement intérieur qui acte un déséquilibre institutionnel important. J'ai donc proposé un certain nombre d'amendements que je vous ai envoyés dans l'après-midi. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Vous avez raison. Est-ce que le groupe Insoumis souhaite une intervention générale avant le sujet d'amendement ? Oui, OK. Donc je vais vous donner la parole pour l'intervention générale et ensuite je vous donnerai alternativement la parole sur la présentation éventuelle des amendements et leur mise aux voix. Donc Sylvain Noël sur l'intervention générale. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« On se joint évidemment à tout ce qui vient d'être dit par la collègue Choukri Yonis, car en fait, on découvre depuis quelques mois le fonctionnement de votre conseil municipal avec stupeur, je dois dire. Même si on avait déjà assisté ou vu quelques séances au préalable qui avaient donné un avant-goût. On ne peut pas qualifier ce conseil de démocratique ou de lieu de débat. C'est une chambre d'enregistrement, tout simplement, de vos décisions. Il n'y a pas une seule délibération qui tienne compte des groupes d'opposition. Il n'y a pas une seule délibération prise à l'issue de l'écoute de la population et de ses délégations. Il n'y a même pas de réponse à nos questions. Nous avons ici un exemple frappant des habitants constitués en collectif pour l'annulation des hausses des charges que vous avez décidées, sont là, cantonnés et réduits au silence. Ils ne peuvent pas s'exprimer, ils ne peuvent pas porter leurs revendications. C'est proprement scandaleux. Votre conseil, bien que respectant les clous légaux, nous direz-vous, est une machine autoritaire. C'est une forme d'héritage des pratiques monarchiques. Un exemple ici, nous avons 2 minutes de temps de parole pour 70 délibérations après l'examen des amendements de ce règlement intérieur. 2 minutes de temps de parole pour 70 délibérations et vous parlez de débat. Non, mais franchement, ce n'est pas sérieux. Il n'y a pas non plus dans ce conseil, je l'ai dit, d'ouverture au collectif d'habitants, malgré la mention de débat ordinaire et de public dans les titres et les articles du règlement intérieur. Donc c'est assez hypocrite. Souvenez-vous, nous vous avons demandé au premier conseil qu'une délégation du comité des résidents du foyer Branly soit invitée à prendre la parole. Cela a été refusé, même pas une réponse. Sans doute, vouliez-vous cacher votre bilan à ce sujet. De même, concernant notre demande de faire venir une délégation des Montreuillois engagés contre votre politique de racket par rapport aux parkings payants, système que vous avez mis en place depuis des années. Là aussi, pas un mot, pas une réaction, pas une réponse. Sans doute vouliez-vous taire le fait que 1,8 million d'euros ont été volés aux Montreuillois par 65 000 amendes en 2025, c'est scandaleux là aussi. Donc ce n'est pas un règlement intérieur évidemment, qui changera grand-chose, mais une volonté

politique que vous n'avez pas. Cependant, fidèle à nos valeurs et à nos engagements envers la population, nous proposerons des amendements dont nous savons d'avance que, comme à votre habitude, vous les repousserez et nous soutiendrons tous ceux d'où qu'ils viennent qui amélioreront votre monstre bureaucratique. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je passe la parole à Choukri Yonis du coup pour la présentation des amendements. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Alors le premier amendement que je porte, il est relatif à la mission d'information et d'évaluation et je vous propose de remplacer les dispositions relatives à la mission d'information et d'évaluation par les dispositions suivantes. « Une mission d'information et d'évaluation est créée de droit lorsqu'elle est demandée par au moins 1/6 des membres du conseil municipal. Sa composition respecte le principe de la représentation proportionnelle des groupes politiques composant le conseil municipal. La mission élit en son sein un président et un rapporteur. Le Président ne peut pas être donc ni le maire, ni un adjoint au maire, ni un conseiller municipal délégué. Le rapporteur est désigné parmi les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. Les conclusions de la mission donnent lieu à la présentation d'un rapport devant le conseil municipal ». »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Vous voulez bien présenter votre deuxième amendement ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Juste pour finir sur celui-là, l'idée en fait c'est de réussir à réunir on va dire 1/6 donc des membres du conseil pour pouvoir demander cette mission d'information et d'évaluation. Je préfère d'abord peut-être qu'on vote celui-là ou qu'on en discute, parce que présenter l'ensemble, ça n'a pas vraiment de sens. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Présentez les deux amendements et vous aurez une réponse de l'exécutif sur les deux propositions. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Excusez-moi, ce que je voulais proposer, je peux peut-être faire un amendement qui améliore les choses par rapport au premier amendement si jamais vous n'êtes pas d'accord, plutôt que de passer à la discussion sur le deuxième et de devoir revenir sur le premier. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien, je demande l'avis de l'exécutif, Gaylord Le Chéquer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Il est proposé de rejeter cet amendement, notamment sur le fait qu'il n'est pas possible de créer deux droits au risque de ne pas respecter le CGCT. Pour le reste, sur la question de la composition de la mission d'information, on reste dans le même format exactement du règlement intérieur précédent que nous avons voté à l'unanimité avec vous d'ailleurs et que vous-même et votre collègue avez qualifié en son temps comme le meilleur règlement intérieur de France. Donc on n'a pas changé, en fait. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Moi, je n'ai jamais tenu ce type de propos, ça ne me correspond pas. Le meilleur règlement intérieur de France, je ne le crois pas. Et quand bien même ça aurait été le meilleur règlement intérieur de France. On a eu un mandat qui s'est écoulé, on a eu la pratique de ce règlement intérieur et les évolutions que je propose permettent justement de tenir compte de ce qu'on a vécu sur le mandat précédent. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix l'amendement dont l'exécutif demande le rejet. Qui vote pour l'amendement ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Amendement numéro 2. »

9 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI, Madame Emeline NOHAN, Monsieur Julien GUILLOT)

43 voix contre

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Le deuxième amendement est justement relatif à la question de la participation citoyenne et aux interpellations des habitants. Effectivement, il n'est pas normal que les habitants n'aient pas accès à ce conseil municipal. Donc ce que je vous propose, c'est d'ajouter un article ainsi rédigé « les habitants de Montreuil disposent d'un droit d'interpellation du conseil municipal. Toute interpellation recueillant au moins 1 000 signatures d'habitants majeurs domiciliés à Montreuil est inscrite de droit à l'ordre du jour du conseil municipal suivant ou au plus tard au conseil municipal d'après. L'interpellation fait l'objet d'une présentation par ses auteurs ou leurs représentants pour une durée maximale de 10 minutes. Le maire ou l'adjoint compétent apporte une réponse en séance. Le conseil municipal débat de l'interpellation ». Je rajouterai « les conseils de quartier, le conseil de la vie associative et la commission communale d'accessibilité régulièrement constituée peuvent également saisir directement le conseil municipal par délibération adoptée en séance plénière. Cette saisine est inscrite de droit à l'ordre du jour du conseil municipal dans les mêmes conditions ». »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Gaylord Le Chéquer pour la réponse de l'exécutif. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Pour toutes les demandes d'intervention en séance, elles sont de droit. En fait, à chaque fois qu'un collectif constitué demande une intervention en séance du conseil municipal, il en informe le maire et la conférence des présidents en est saisie pour avis avant la décision du maire puisque c'est les pouvoirs de police du maire de l'Assemblée qui in fine décident. Mais c'est vrai du coup pour les conseils de quartier, n'importe quel conseil de quartier constitué qui a voté pendant sa séance une demande d'intervention, y compris en séance du conseil municipal, c'est de droit et c'est déjà inscrit dans le règlement intérieur. Et sur le reste, vous proposez de passer à 1 000 signataires pour une demande d'interpellation et d'intervention au conseil. On est à 1/10 de l'électorat. C'était le seuil qui avait été fixé, sur lequel on propose de rester. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Donc l'exécutif appelle au rejet. Je mets aux voix. Qui est pour l'amendement ? Abstention ? Proposition rejetée. Je vous remercie. C'est Sylvain Noël qui présente les amendements France insoumise. Je vous passe la parole. »

9 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI, Madame Emeline NOHAN, Monsieur Julien GUILLOT)

43 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Alors oui, on a prévu une série d'amendements, donc le premier porte sur le préambule. Et c'est un amendement philosophique, on va dire, parce qu'il aborde le sens philosophique de ce conseil. On propose d'ajouter après la formule le conseil municipal et l'Assemblée délibérante, et cetera. On propose d'ajouter « il est un lieu de débat politique ». Pourquoi cet ajout ? Parce qu'il faut débattre pour améliorer concrètement la vie des Montreuillois et transformer socialement la société. Je l'ai dit, après ces amendements, nous avons seulement 2 minutes pour aborder 70 délibérations. Et nous voulons intervenir pour plusieurs choses, pour demander par exemple l'annulation scandaleuse des hausses de charges qui ont été décidées le 22 et 23 mai, qui étouffent les habitants qui sont ici présents. On voulait intervenir pour défendre les revendications des agents communaux sans lesquels il n'y a pas de service public. On voulait intervenir sur plein de sujets et on compte bien le faire d'une manière ou d'une autre en fait. Donc ça, c'est pour le sens philosophique de cet amendement. On propose d'ajouter que le conseil est un lieu de débat politique. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Les réponses de l'exécutif Gaylord Le Chéquer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Merci Monsieur le maire. Alors, comme on a reçu peu de temps avant la séance l'ensemble des amendements que vous avez reçus, je ne ferai pas une réponse exhaustive à chacun des amendements, mais en tous les cas sur la philosophie de celui sur lequel il faudrait qu'il y ait un débat politique. Je vous renouvelle une nouvelle fois et je me tiens à votre disposition éventuellement pour vous expliquer le bon fonctionnement de la séance. C'est qu'en introduction du conseil municipal, vous avez, après l'intervention du maire qui fait une intervention de politique générale, la possibilité de faire une intervention de politique générale pendant 5 minutes qui vous permet d'aborder tous les sujets que vous voulez, tous ceux que vous venez d'énumérer, vous avez tout le temps pour pouvoir les traiter, dire ce que vous avez à dire, manifester vos désaccords, et cetera. Donc le lieu de débat politique, il existe, mais ensuite, il y a aussi la nécessité du bon fonctionnement de la collectivité. C'est l'objet des délibérations qui ont fait l'objet d'un travail par les services qui

nécessitent de passer par une validation et un débat en conseil municipal pour avoir l'autorisation du conseil municipal pour permettre aux services d'avancer. Donc le débat politique aura bien lieu. Il vous suffit de prendre un petit peu de souplesse sur la lecture du règlement intérieur. Vous verrez que vous aurez tout le loisir d'intervenir. Ça a toujours été le cas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Explications de vote. Sylvain Noël. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, je continue pour répondre à Monsieur Le Chéquer et également quand même alerter les collègues. Là, c'est quand même assez fou ce que vous venez de déclarer, Monsieur Le Chéquer. Vous nous dites qu'un débat politique c'est 5 minutes tous les 3 mois pour aborder l'ensemble des sujets qui concernent la vie des Montreuillois. Ce n'est pas sérieux, Monsieur Le Chéquer. Les Montreuillois méritent mieux pour aborder le sujet du foyer Branly, aborder le sujet des agents communaux, aborder le sujet des locataires. Vous comprenez bien que ce n'est pas sérieux ce que vous dites, ce n'est pas digne de vous. 5 minutes, ce n'est pas sérieux tous les 3 mois. Donc je vais en venir à mon autre amendement parce que je ne vais pas non plus faire 5 minutes sur vous seul, Monsieur Le Chéquer. Donc je passe à l'article 1, titre 1, avec une proposition d'ajout. « Le conseil municipal se réunit une fois tous les 2 mois ». Vous voyez, on est assez raisonnable, c'est 3 mois qui est indiqué dans le règlement intérieur. Nous, on propose tous les 2 mois parce qu'on veut travailler davantage au service de la population. On pense que beaucoup de collègues ici seront d'accord avec nous. Ce n'est pas quelque chose d'irréfléchi, d'irraisonnable. On propose juste qu'on se voie plus régulièrement pour aborder plus de sujets, pour qu'on ait plus de débats comme ceux que vous venez d'évoquer, même s'ils sont de 5 minutes, on préfère qu'il y en ait un tous les 2 mois qu'un tous les 3 mois, ça va de soi. Donc vous voyez, on ne demande pas la lune. Qu'est-ce que vous en pensez ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Choukri Yonis, vous avez la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« C'est parce que j'avais d'autres amendements, donc je pense qu'on peut finir peut-être avec celui de Monsieur Noël. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, je n'ai qu'une feuille avec deux amendements. C'est Monsieur Le Chéquer qui les a examinés. OK, je propose de mettre aux voix les deux premiers amendements présentés par Monsieur Noël, c'est-à-dire sur le préambule et sur l'article 1 et le titre 1, avec à chaque fois la position de rejet de l'exécutif. Je mets aux voix le premier amendement sur le préambule. Qui est pour ? Abstention ? Rejeté.

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

2 abstentions (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD)

45 voix contre

Article 1, titre 1, l'amendement présenté, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Ça a bien été noté, on sera sur le même vote à chaque fois. Merci beaucoup. Pardon, vous aviez encore combien d'amendements, Madame Yonis ? »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

2 abstentions (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD)

45 voix contre

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« C'est le fonctionnement de la séance qui m'en a suggéré d'autres. Je ne les avais pas envoyés, c'est ça que je veux dire. En fait, je viens d'y penser. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« D'accord. Bien sûr, il n'y a pas de problème. Du coup, on va examiner les amendements Insoumis et ensuite nous passerons à l'examen de vos amendements de séance. Donc Sabrina Ali Benali. »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, excusez-moi, j'interromps pour revenir sur notre manque de souplesse. S'il va de fait que d'abord nous sommes extrêmement souples, moi la première, j'ai fait beaucoup de danse. Mais non, par ailleurs, c'est juste que ce genre de

propos est absolument inacceptable. Certains d'entre vous ont parfois 5, 10 ans, voire plus d'ancienneté. D'abord, je rappelle qu'il n'y a aucune formation aux institutions municipales pour les nouveaux élus, c'est-à-dire que quand on arrive, on ne sait absolument pas ni comment se passe un conseil municipal. Nous n'avons été informés de rien quant à la tenue des institutions, à quoi il faut être présent, pas présent pour pouvoir porter des sujets. Là, comme on a ouvert à nouveau ce conseil municipal, on parle d'une délibération et un débat qui n'est pas un débat. Vous parlez 5 minutes pleines et donc vous appelez débat le fait que nous pourrions évoquer juste pendant 5 minutes les choses qui sont à l'ordre du jour alors que tout le monde a vécu une semaine absolument sensationnelle, qu'il faudrait pouvoir débattre du sujet de la canicule dans nos écoles et que visiblement, si on n'a pas avant été accepté comme sujet en commission des présidents de je ne sais plus comment vous avez appelé ça, désolée, je ne suis pas une professionnelle de la politique dans ces choses-là, mais il faut donc que soit accepté notre sujet. Madame Yonis a elle-même exprimé que pas une seule fois un de ses sujets avait pu atteindre le conseil municipal lors de sa précédente mandature. Donc on peut estimer que ça ne risque pas de nous arriver à nous non plus. Donc s'il vous plaît, merci de ne pas ironiser sur vos collègues quant à leur manque de souplesse, quand ils essaient juste de vous faire part des préoccupations qu'ils ont pour leurs concitoyens, pour eux-mêmes, pour leurs enfants, et cetera. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous n'ironisons pas, simplement nous rappelons et j'ai rappelé à chaque fois, le rôle des instances, c'est le rôle de la participation aux instances auxquelles votre présidente de groupe était présente lors de la première réunion de la conférence de président. Et par ailleurs, je rappelle que vous avez droit à la formation des élus dans le cadre qui vous est confié par la loi, c'est-à-dire la mise en œuvre des enveloppes de formation. Vous avez d'ailleurs un organisme de formation Insoumis chargé du sujet. Je vous rappelle par ailleurs qu'il y a trois anciens collaborateurs de groupe ou spécialistes des institutions parmi votre groupe qui connaissent bien le fonctionnement du conseil municipal. Mais on est au début, en quelque sorte, des sept années que nous allons passer ensemble, donc naturellement pas de problème pour expliquer plusieurs fois le fonctionnement de l'institution et répondre à vos questions. Je m'en tiendrai à présent à la présentation des amendements. Sylvain Noël, vous voulez présenter les amendements suivants ? »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Mais avant ça, je vous réponds. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardon, un point de séance, nous en sommes au moment où nous sommes sur l'examen des amendements, les interventions liminaires ayant été faites. Donc soit vous présentez les amendements, soit je serai dans l'obligation de vous couper la parole et de procéder au vote en bloc sur les amendements que vous avez présentés. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Non, mais écoutez, ça, c'est intolérable. Donc je continue juste en deux mots avant la présentation du dispositif, vous dites que vous allez nous expliquer le fonctionnement, mais ce n'est pas ce qu'on demande. Nous, on demande un changement de fonctionnement pour pouvoir débattre, discuter et porter les sujets des Montreuillois. Donc l'amendement ici concerne l'article 3. Il est dit qu'à chaque conseil municipal, chaque groupe d'opposition peut fixer jusqu'à 5 délibérations à l'ordre du jour. Ce n'est pas grand-chose. Je rappelle ici qu'on a plus de 70 délibérations, qu'on a seulement 2 minutes pour 70 délibérations. On demande qu'à chaque conseil municipal, chaque groupe d'opposition puisse porter 5 délibérations de son choix qui concernent l'intérêt public local, la vie des Montreuillois, et cetera. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« L'amendement est présenté. Je le mets aux voix avec une position de rejet de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Proposition suivante. Je vous en prie. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, c'est un peu du même calibre que le précédent, donc je réessaye. Ici est proposé un ajout dans l'article 3 qui dirait « chaque groupe au conseil municipal dispose chaque année d'une niche lors d'un conseil municipal lui permettant d'inscrire à l'ordre du jour 5 délibérations ». Donc c'est une proposition moins disante que la précédente que je viens de porter, mais elle me paraît encore très raisonnable et j'interpelle quand même les collègues qui sont ici présents. Comprenez que c'est quelque chose dans l'intérêt des Montreuillois que de pouvoir porter des sujets qui ne soient pas uniquement ceux décidés par Monsieur Bessac dans chaque conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix avec le rejet demandé de l'exécutif. Qui est pour ? Abstention ? Rejeté. Merci beaucoup. Amendement suivant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

45 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Monsieur le maire, collègues, après le troisième paragraphe, on propose d'ajouter un paragraphe. Ce qui nous semble important, c'est que les citoyens peuvent demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour en conseil municipal, ce point devant porter sur un sujet d'intérêt local. Cette inscription est conditionnée à la présentation au maire des signatures de 1/20 des inscrits sur la liste électorale de Montreuil avec copie de pièce d'identité et justificatif de domicile pour chaque signataire, une plateforme numérique sera mise en place pour faciliter le recueil de ces signatures. Au-delà des attaques ad hominem et procès d'intention qui viennent de nous être faits, je ne reviendrai pas là-dessus parce que votre condescendance, quand on est depuis aussi longtemps engagé et élu et travaillant et vivant de la politique, on se garde bien effectivement de faire des leçons de morale. Et puis, l'ensemble des comités Théodule qu'il existe, on ne peut pas forcément les connaître sur les bouts des doigts, même quand on a été collaborateur en premier taf, comme ça à 22 ans. J'en finirai simplement pour dire que les citoyens attendent cela, en tout cas, sur cette inscription, ce droit quasiment de pétition citoyenne décisionnaire qui ne soit pas soumise à un droit de veto du maire. Ça nous semble absolument crucial. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vous indique que l'exécutif demande le rejet et que votre amendement est moins-disant que notre règlement intérieur actuel. Je mets aux voix. Pour ? Abstention ? Rejeté. Merci beaucoup. Amendement suivant. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, cela concerne l'article 4 pour l'accès au dossier. Il est proposé d'ajouter la phrase suivante « ces dossiers sont adressés au minimum 15 jours avant le conseil municipal pour permettre à l'ensemble des élus d'en prendre connaissance et de travailler les sujets ». Car à l'heure actuelle, nous recevons des centaines de pages pour un examen de seulement quelques jours avant le conseil municipal, ce qui ne permet pas de travailler sérieusement alors qu'on a un mandat, il faut le respecter et donc c'est tout bonnement impossible de travailler dans ces conditions. Il faut donc avoir un délai plus souple pour reprendre votre terme. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et je rappelle que notre règlement intérieur va au-delà de ce que dit le cadre légal. Je mets aux voix en demandant le rejet, qui est pour ? Abstention ? Rejeté. Merci beaucoup. Amendement suivant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

45 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Merci beaucoup. Après le local administratif, l'article 6, on voudrait insérer « par groupe dédié à chaque groupe et à lui seul pouvant faire office de permanence d'écoute de tout habitant ». C'est quelque chose qui, je trouve, manque cruellement, c'est de faire de cet hôtel de ville, avec maintenant sa porte vitrée, ses nombreux effectifs de sécurité, de pouvoir en faire un lieu de recueil de la parole par groupe de la minorité, comme vous dites. Nous, on voudra plus tard l'appeler opposition d'ailleurs, par respect pour l'intégrité politique des différents membres de cette Assemblée. À ce titre, ça nous semble important que dès le départ on ait ce lieu-là d'écoute puisqu'il y a de nombreuses luttes dont Sylvain Noël a fait écho juste avant et mes autres collègues. Elles méritent d'être entendues à même ce lieu de démocratie qui est censé l'être en tout cas. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci. Vous l'avez compris, l'exécutif propose le rejet des deux amendements que vous proposez relatifs aux locaux administratifs. Je les mets aux voix. Pour ? Abstentions ? Rejeté. Merci beaucoup. Et je mets aux voix également l'article 6 qui tombe en fait puisqu'on vient de ne pas voter. Nous sommes donc sur l'article de repli, le 6. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Juste après télécommunication du coup à l'article 6 toujours. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non pardon, cet amendement a été rejeté déjà ainsi que l'amendement suivant. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Et comment ça ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Tout dépendait d'une question de local. À partir du moment où on vote le rejet du premier, les deux tombent. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Quelle disposition légale prévoit ce genre d'amendement qui tombe sur des sujets différents ? Ce n'est pas le même endroit en fait dans l'article. Je ne vois pas en quoi il tombe. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Je ne veux pas vous embêter. Allez, présentez-le, on va le mettre au vote. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Vous ne m'embêtez pas du tout, Monsieur le maire. Après télécommunication, nous voudrions insérer l'explication comme quoi le local il est de droit, et ce dès l'installation du conseil municipal. C'est quand même pour alerter sur le fait que nous aimerions que dès le départ soit facilité l'accès à ce qui était encore une fois un local qui pourrait être un lieu de permanence, d'accès au droit, d'aller-vers que malheureusement, en tout cas, dont il n'est pas fait assez, je trouve, de travail là-dessus par cette majorité. Il faut qu'on ait ce local encore une fois. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Même demande de l'exécutif, je mets aux voix. Pour ? Abstentions ? Rejeté. Merci beaucoup. Amendement suivant. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Sur l'article 7 concernant l'information, il est proposé d'ajouter la phrase suivante « le bulletin municipal, dit Le Montreuillois, est collectivisé entre l'ensemble des groupes. Une page entière est dédiée à chaque groupe, et ce à chaque numéro ». Alors pourquoi cette proposition ? Parce que chaque année, 2 millions d'euros sont affectés au budget communication de la Ville, pendant que les locataires ici présents voient leurs charges exploser injustement, pendant que le racket des parkings payants continue, pendant que beaucoup de méfaits sont réalisés. Donc on propose qu'on ait un espace d'expression sérieux dans ce bulletin municipal qui a quand même un coût assez important. Donc pourquoi nous, groupe d'opposition et l'ensemble des groupes en fait, n'auraient pas possibilité de s'exprimer sur une page au lieu de 1 500 caractères ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je rappelle que nous respectons la loi en ce domaine et nous demandons le rejet de l'amendement. Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Sur le droit à la formation. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Excusez-moi, Monsieur le maire. Là, on voit qu'il y a quand même un manque cruel d'explicitation de la manière d'aborder ce règlement intérieur, ce qui en dit long d'ailleurs sur à quel point ça vous importe visiblement, puisque là, en fait, on vient de passer à l'amendement sur l'article 7 que vient de présenter avec talent mon collègue, alors qu'il restait encore deux autres amendements. Et en plus, on ne vote même pas article par article. Il me semble que ça pourrait en tout cas faire l'objet d'un de voilà d'une explicitation là encore dans le règlement par vous-même. Mais en tout cas, je voudrais quand même présenter sur l'article 6, deux amendements qui me restaient avant d'aborder l'article 7, remplacer le dernier paragraphe par la phrase suivante, « par souci de confidentialité et d'intégrité de l'action politique menée par les élus d'opposition, chaque groupe dispose d'un local dont la capacité dépend de l'importance du groupe ». Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« On met au vote. Pour ? Abstention ? Rejeté. Merci beaucoup. Donc nous sommes à l'article 8. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, c'est je reviens sur ce qu'a dit le camarade collègue Tom Bernard. C'est assez dommage qu'il n'y ait pas de contradiction quand même dans nos discussions parce qu'on propose des amendements qui sont quand même sérieux, travaillés alors qu'on a eu des délais quand même assez courts pour préparer cette séance. On aurait aimé qu'il y ait une forme de contradiction quand même pour qu'il y ait un débat et que vous nous expliquiez les raisons du rejet de l'exécutif municipal. Concernant l'article 8, droit à la formation, il est proposé d'ajouter la phrase suivante « chaque élu peut bénéficier des droits à la formation dans l'organisme de formation de son choix ». »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. L'exécutif appelle au rejet de l'amendement. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Nous sommes à l'article 9. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Je vous remercie. Après le 9e paragraphe du coup sur l'article 9, on voudrait ajouter à la disposition suivante, un paragraphe ainsi rédigé, « après deux mesures de modulation de l'indemnité pour absentéisme injustifié, le ou la membre du conseil municipal est invité en séance par le maire à présenter sa démission ». Au 9e paragraphe, « après la phrase tout conseiller municipal qui comptabilise, au terme d'un semestre échu, plus de 30 % d'absences non justifiées sur la totalité des instances auxquelles il et elle est appelé à participer en tant que titulaire ou suppléant, voit son indemnité mensuelle brute réduite à une proportion dans la limite de 50 % sur le semestre suivant ». Et enfin, ajoutez la phrase suivante « toute modulation fait l'objet d'une publicité lors de la réunion du conseil municipal suivant l'émission de la mesure, suivie d'une communication spécifique affichée devant l'hôtel de ville ». Ça, c'était un petit peu pour insister sur le fait qu'on pense que les élus ici, mais surtout lorsqu'ils dépendent des deniers publics, doivent quand même faire acte de présence. On sait qu'il y a un certain nombre d'élus dans les précédents mandats, en tout cas, qui ont fait quand même l'objet d'accusations d'absentéisme et d'un manque voilà d'assiduité là-dessus. C'était un peu la motivation et l'opportunité de cet amendement. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. L'exécutif appelle au rejet, ayant déjà disposé sur les sujets d'absentéisme, je mets aux voix. Pour ? Abstention ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Est-ce que je peux considérer que le deuxième est également présenté ? On m'indique que oui. Merci, je me mets aux voix. Pour ? Abstention ? Rejeté. Merci beaucoup. Nous sommes à l'article 10, je vous en prie. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL,

Madame Sayna SHAHRYARI)
47 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, concernant l'article 10, à savoir le devoir des élus, on veut faire un rajout le suivant « les conseillers municipaux s'engagent à être révocables par les Montreuillois dans le cas du non-respect de leurs engagements ou de non-respect de leurs obligations d'élus, celles qui sont susvisées dans cet article 10". Ça nous paraît essentiel en fait, pour qu'il y ait une forme de respect des promesses qui soient tenues au cours du mandat. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. L'exécutif appelle au rejet. Je mets aux voix. Pour ? Abstention ? Proposition rejetée. Merci. Et est-ce que je peux considérer que le suivant est également présenté ou non ? Celui communal ? Non, je vous en prie, Tom Bernard. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
47 voix contre

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« On est sur l'article 10, toujours à prix communal, on voudrait ajouter, « et ce dans le respect du programme et de la parole données aux électrices et aux électeurs », parce qu'évidemment on pense que c'est quand même quelque chose d'absolument fondamental, que quand on s'engage devant des personnes sur un programme, on est censé en respecter les mesures. Je tiens à dire que sur la gratuité de la cantine, par exemple, y avait quand même des promesses qui avaient été faites, y compris en interne lors du précédent mandat, on attend toujours cette mesure-là, une cantine gratuite pour l'ensemble des habitants. On pense que c'est absolument essentiel et je pense que le précédent règlement intérieur n'est pas superfétatoire de ce point de vue-là et il y a beaucoup d'exemples qui montrent que c'est quand même la moindre des choses. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci pour la présentation. Je mets aux voix en appelant au rejet. Pour ? Abstention ? Proposition rejetée. Droit de pétition, article 17. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
47 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, sur cet article 17, droit de pétition. C'est assez drôle, il est compris dans un titre qui s'intitule Démocratie participative. Donc on trouve qu'il y a quand même un manque d'application de ce genre de titre dans le présent conseil et vous le démontrez minute après minute. Donc il est proposé de modifier en fait un passage de cet article pour remplacer 1/10 par « au moins 1 000 Montreuillois », pour qu'en fait 1 000 Montreuillois soient en capacité d'exercer ce droit de pétition. Et encore, c'est déjà un nombre qui est quand même assez difficile à réunir, mais ça permettrait par exemple aux locataires qui sont juste au-dessus de nous de pouvoir faire une pétition, d'intervenir et ce serait d'utilité publique. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Ça avait déjà été proposé par Choukri Yonis et rejeté par l'Assemblée. Il y a une petite formulation différente, donc je vais le mettre au vote tout de même. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. 18, sur le référendum local. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)
45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Article 18, référendum local, il est proposé d'ajouter les mentions suivantes « le référendum d'initiative citoyenne est instauré, une plateforme est ouverte pour recueillir les pétitions de manière sécurisée. Lorsque le nombre requis de signatures est atteint, le conseil municipal déclenche une consultation pour avis des habitants de la commune telle que définie aux articles L. 1112-15 à L. 1112-22 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal suit ensuite l'avis donné par la consultation ». Vous l'avez compris, là aussi c'est un mécanisme d'intervention populaire directe pour

pas qu'on s'en cantonne à des incantations et à une soi-disant démocratie participative qui ne l'est pas, et pour que, parallèlement au droit de pétition, des citoyens puissent porter des sujets dans le débat public, ici à Montreuil. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Vous avez compris, nous appelons au rejet. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Article 23. »

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

45 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« On aimerait qu'il y ait un règlement intérieur qui soit abordé à chaque conseil municipal parce que c'est dans ce rare genre d'occasion qu'on peut enfin s'exprimer de façon un peu plus poussée en fait, mais je doute que cet amendement soit accepté par l'exécutif municipal. Donc j'en viens à l'article 23, accès et participation du public. Il est proposé d'ajouter « à chaque séance du conseil municipal, un collectif de Montreuillois est invité à prendre la parole au conseil municipal. Chaque groupe décide tour à tour d'inviter un collectif d'habitants ». Donc là aussi, ça permettrait d'inviter, par exemple, un collectif d'habitants pétitionnaire contre le système de racket des parkings payants que vous avez mis en place. Je l'ai déjà dit. Et pour tous les sujets que j'ai déjà évoqués. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Nous appelons au rejet. Je mets aux voix. Pour ? Abstention ? Proposition Rejetée. Merci beaucoup. Nous passons à l'article 26. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

47 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Il est proposé ici, dans cet article 26, de supprimer la mention suivante. « Cependant, le maire ou le/la présidente de séance peut refuser de mettre en débat des amendements au caractère manifestement dilatoire ». Car le terme manifestement dilatoire nous semblait un peu flou, et qu'on veut que soit respecté scrupuleusement le droit d'amendement des groupes d'opposition. On propose également de supprimer la phrase suivante « il est entendu que chaque amendement ne doit pas nécessairement faire l'objet d'un vote distinct ». Nous voulons un vote distinct comme c'est le cas aujourd'hui et c'est une bonne chose. C'est d'ailleurs peut-être la seule bonne chose de cette séance de conseil municipal. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Article 27. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

47 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Article 27, nous proposons deux suppressions. La première suppression porte sur la mention suivante « les projets de vœux sont déposés en commission technique permanente et au plus tard 48 h avant la séance du conseil municipal auprès du maire », car nous proposons d'ajouter « les projets de vœux peuvent être déposés jusqu'à 2h avant le début du conseil municipal » pour permettre un travail plus sérieux de l'intégralité des groupes de ce conseil. Nous proposons également de supprimer la phrase suivante « le maire décide, après avis de la Conférence des présidents, de leur inscription à l'ordre du jour ». »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Même position, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Dernier amendement 33. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

47 voix contre

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Amendement 33, il est proposé l'ajout suivant « au cours du conseil municipal, toute question posée par un conseiller municipal fait l'objet d'une réponse du maire ou de l'un de ses adjoints. En cas de refus de réponse, le maire ou l'un de ses adjoints procède à la réponse dans l'annexe du compte rendu du conseil municipal dans une rubrique dédiée ». Donc vous comprenez pourquoi on dit ça ? C'est parce qu'en fait il y a beaucoup de questions qu'on pose et elles restent sans réponse. Vous passez outre, vous passez au sujet suivant. J'avoue que c'est assez agaçant et que ce n'est pas très respectueux non plus des Montreuillois qui comptent sur nous pour porter des sujets, comme les agents communaux qui comptent sur nous pour porter leurs revendications de hausse des salaires, qui comptent sur nous pour porter leurs revendications de fin de la maltraitance qui existe ici à Montreuil sur les agents communaux, alors qu'il n'y a pas de service public sans eux. Pourquoi j'en parle ? Parce que je commence à parler des agents dans la mesure où si on a seulement 2 minutes pour intervenir sur 70 délibérations qui arrivent, peut-être que c'est préférable qu'on fasse nos interventions maintenant, pour avoir un temps de parole respectueux de nous comme élus d'opposition. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et je vous rappelle que cette disposition existe déjà par les dispositions prévues par le code sur les questions écrites et les questions orales. Je mets aux voix en appelant au rejet. Pour ? Abstention ? Proposition rejetée. Merci beaucoup. Vous aviez un dernier amendement, Choukri Yonis. »

5 voix pour (Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

47 voix contre

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, j'avais plusieurs points, enfin j'ai un amendement effectivement et puis j'ai des demandes de précisions. Je vais peut-être commencer par les demandes de précisions. J'ai une demande de précisions relative aux tribunes de groupe. Effectivement, il est bien précisé que les tribunes sont publiées telles qu'elles sont transmises et je voudrais justement faire préciser le fait que ça comprend également la signature des groupes parce que depuis le début du mandat, je transmets toujours notre tribune de groupe avec notre logo de groupe et à la publication du journal, le logo a disparu. Donc du coup, je voudrais avoir la précision sur ce point. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Faites votre intervention sur l'ensemble des points que vous souhaitez soulever ainsi que sur les amendements que vous souhaitez déposer. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Alors toujours sur la tribune, c'est par rapport au délai de transmission. Il est marqué donc que nous devons transmettre la tribune le vendredi avant midi. Justement, je voudrais que ce soit lundi midi. Pour le coup, c'est un amendement. C'est modifier la date de transmission puisque la tribune, elle est dans un format qui est préétabli. Le bouclage ne se fait pas le week-end, donc je ne vois pas pourquoi nous, élus d'opposition, on nous impose de transmettre les tribunes vendredi, alors qu'à chaque fois qu'on ouvre le journal, on voit bien que la majorité alimente le journal de faits qui ont eu lieu après le week-end. Donc c'est juste une question d'égalité. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. C'est le seul ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Non, j'en avais d'autres. Après, j'avais une précision par rapport à la commission technique de préparation du conseil municipal, parce qu'effectivement on voit bien toutes les difficultés ce soir liées à l'organisation de cette commission technique. On voit bien tous les décalages qui se manifestent parce que justement cette commission, en réalité, elle ne fonctionne pas bien. C'est vrai, j'en témoigne. Tous les documents, on les a reçus, par exemple, pour prendre le cas de ce conseil municipal, lundi 15, on a reçu un document de séance de plus de 800 pages, des décisions du maire de plus de 400 pages et la commission technique, elle est organisée le jeudi 18. En 3 jours, c'est effectivement mission impossible de prendre connaissance de manière approfondie de l'ensemble de ces documents. Donc je propose que cette commission soit organisée comme elle l'était sur le précédent mandat le lundi, parce que ça n'a pas de sens de demander de faire une commission sur des documents dont on n'a pas pu réellement prendre connaissance. Et l'autre point que j'aurais par rapport à cette commission, je pense qu'il est important qu'il y ait un quorum parce que ce n'est pas normal non plus qu'il n'y ait jamais personne à ce type de commission. Et le dernier point, si je puis me permettre, c'est par rapport à l'introduction du document. Il est dit que le règlement intérieur a été travaillé avec l'ensemble des groupes qui constituent l'Assemblée. Comme ce n'est pas vrai, je propose qu'on l'enlève puisqu'effectivement, on n'a absolument pas du tout été associé, ni de près ni de loin, à la rédaction de ce document. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Si l'Assemblée en est d'accord, je propose d'adopter les deux propositions de Choukri Yonis, c'est-à-dire le logo, ainsi que lundi midi, assorti d'une exigence parfaite. C'est qu'à 12 h01, on ne retiendra plus les tribunes puisque c'était une des raisons pour lesquelles nous demandions un peu à l'avance, c'est qu'un certain nombre de conseillers avaient tendance à, disons-nous, envoyer un peu au dernier moment, sinon les tribunes.

Donc, je propose de modifier en conséquence le règlement intérieur. Je mets aux voix donc ces deux propositions d'amendement. Contre ? Abstention ? Propositions adoptées à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Je vous remercie. Sur la CTP, je vous trouve bien dur avec le contenu de la CTP, notamment du point de vue de la participation de la majorité qui est toujours présente et organisée, parce que c'est un moment important qui permet l'information préalable des conseillers. Nous regrettons d'ailleurs souvent, que cette réunion soit en quasi absence d'autres membres de notre assemblée, et nous avons justement laissé au jeudi pour permettre la prise en compte et le travail des conseillers d'opposition, puisqu'il y a une tendance que nous avons vue s'accélérer encore lors de cette séance à nous interroger tardivement et c'était donc pour vous permettre d'avoir les bonnes informations. Vous avez compris sur la CTP, nous proposons le rejet de cette proposition. Vous voulez une explication de vote, Choukri Yonis ? »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« En fait, je ne sais pas si vous vous rendez compte, Monsieur le maire, mais nous, en tant qu'élus d'opposition, nous n'avons pas la maîtrise de l'ordre du jour. Moi, personnellement, j'ai découvert l'ordre du jour et les documents dont il fallait que je prenne connaissance pour pouvoir intervenir utilement en commission de préparation lundi pour jeudi. Comme je vous le rappelle, c'était 800 pages d'un côté, 400 pages de l'autre et le PV en plus de l'Assemblée d'avant à lire, donc ce qui est juste mission impossible et d'ailleurs ça se voit puisque quelque part comme on n'arrive pas vraiment à préparer, oui effectivement les questions arrivent au fil de l'eau. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. C'était le cas dans la phase précédente et ça nous avait amenés à repousser. Je propose donc le rejet de votre amendement, je le mets aux voix. Pour ? Abstention ? Proposition rejetée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

0 abstention

45 voix contre

S'agissant du quorum, vu les difficultés de participation, l'exécutif propose le rejet. Je mets aux voix l'amendement de création d'un quorum s'agissant de la CTP. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Proposition rejetée.

7 voix pour (Madame Choukri YONIS, Monsieur Stéphane BERNARD, Madame Sabrina Ali BENALI, Madame Mouna BENAMAR, Monsieur Tom Bernard, Monsieur Sylvain NOEL, Madame Sayna SHAHRYARI)

45 voix contre

Je mets aux voix l'ensemble du règlement intérieur. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

43 voix pour

7 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR, Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

2 abstentions : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article unique : Adopte le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

DEL20260624_10 : Droit à la formation des élus – information sur l'exercice du droit à la formation, détermination des orientations de formation, abondement et détermination des conditions de mise en œuvre du dispositif du droit individuel à la formation des élus locaux

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la proposition suivante qui concerne le droit à la formation des élus. Sabrina Ali Benali, je vous passe la parole. »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, excusez-moi, je voulais juste m'assurer que j'avais bien tout compris. C'est-à-dire que là, dans une majorité de votre groupe avec des communistes, socialistes, écologistes, vous avez donc voté contre qu'un groupe d'opposition qui n'est pas LR ou Rassemblement national, qui est les Insoumis, puisse mettre 5 maximum délibérations dans un conseil municipal puisse s'exprimer dans une page de notre journal Montreuillois et puissent avoir plus que 3 jours de préparations quand on a un travail à temps plein et des enfants à la maison pour consulter 1 500 pages avant de pouvoir en discuter ? C'était juste pour m'assurer que c'est bien ça et qu'il n'y a pas eu une seule voix, une seule main levée contre ça. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« C'est bien ça. OK, très bien, on n'a pas la même définition de la démo... »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Bien sûr, contrairement à ce que vous indiquez, ce n'est pas 3 jours que vous avez pour prendre connaissance du conseil. Délibération numéro 10 sur le droit à la formation des élus. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Non, je suis désolée Monsieur le maire, mais prendre connaissance, c'est bien lundi pour jeudi. Regardez, je peux vous sortir les mails qu'on a reçus. Peut-être que vous n'êtes pas bien informé alors. Je voudrais me faire préciser, Monsieur le maire, que vous avez bien accepté d'enlever le fait que ce règlement intérieur ait été écrit avec l'ensemble des groupes qui composent cette Assemblée. Il a été proposé par les groupes de la majorité. Aucun membre de l'opposition n'a été associé à sa rédaction et je voudrais que ce soit corrigé. En fait, ce n'est même pas une demande d'amendement, c'est juste la réalité. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Oui, si l'Assemblée on est d'accord, je suis tout à fait disposé à corriger ce point-là, d'autant qu'effectivement nous avons reçu les amendements aujourd'hui et que vous n'avez pas participé ni à la Conférence des présidents ni à la CTP où était évoqué le sujet du règlement intérieur. Si l'Assemblée en est d'accord, on modifie ainsi. Merci beaucoup. Nous sommes à la délibération numéro 10. Je mets aux voix le droit à la formation des élus. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve les orientations de formation des élus selon les axes prioritaires suivants :

Formations spécifiques ou d'actualisation de connaissances et notamment :

- la responsabilité et la déontologie des élus, les pouvoirs du maire, les cérémonies officielles, la police municipale
- l'achat public (principes, écoresponsabilité, clauses sociales), les concessions, les finances locales et les ressources humaines
- l'urbanisme, le logement, les transports et la mobilité, les économies d'énergie
- l'environnement et le développement durable, la transition écologique

- la vie locale et associative, la politique de la ville, l'intégration, la citoyenneté, la démocratisation de la décision
- l'éducation, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les politiques culturelles et sportives ...
- l'intercommunalité
- la stratégie de communication des collectivités
- les outils numériques et les nouvelles technologies

Formations liées à l'activité ou aux projets et notamment :

- gestions de projets
- gestion de crise
- gestions de conflit
- prise de parole en public, animation de réunion

Article 2 : Rappelle que l'exercice du droit à la formation peut être rendu impossible dans les cas suivants :

- Epuisement des crédits alloués à la formation des élus au titre de l'année,
- Organisme non agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus,
- Non-transmission des justificatifs permettant la prise en charge et le remboursement des frais éligibles au financement par la commune.

Article 3 : Rappelle que les crédits relatifs aux dépenses de formation des élus seront déterminés annuellement au budget primitif et ne pourront être inférieurs à 2% du montant maximal des indemnités pouvant être attribuées aux membres du conseil municipal, majorations comprises, ni excéder 20% de ce même montant.

Article 4 : Autorise la mutualisation des formations pour en réduire le coût par élu conformément au principe de bonne gestion des deniers publics.

Article 5 : Prend acte des conditions de remboursement, sur justificatifs, des frais de transport et de séjour liés à l'exercice par l'élu du droit à la formation ainsi que des conditions de compensation, sur justificatifs, des pertes de revenus subies du fait de l'exercice du droit à la formation mentionné à l'alinéa 3 de l'article L. 2123-12.

Article 6 : Autorise la participation de la Ville au financement de formations dont peuvent bénéficier les conseillers municipaux au titre du droit individuel à la formation prévu à l'article L. 2123-12-1 du CGCT, relevant d'un des axes prévus à l'article 1er de la présente délibération, et ce à hauteur d'une formation par an par élu, dans la limite de 500 euros par formation et de 75% du montant de la formation.

Article 7 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à engager, sur justificatifs les dépenses correspondant aux formations dispensées aux conseillers municipaux de la Ville de Montreuil assurées par les organismes agréés par le ministère de l'intérieur.

Article 8 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_11 : Information du conseil municipal de la réception par le préfet de la Seine-Saint-Denis de la demande de protection fonctionnelle adressée par Mme Haby KA au maire de la ville de Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous sommes à la délibération numéro 11 s'agissant de la protection fonctionnelle pour Madame Haby Ka, pas de demande d'intervention ? L'Assemblée prend acte de cette délibération. Je vous en prie Sayna Shahryari. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

« Monsieur le maire, nous votons bien entendu cette délibération accordant la protection fonctionnelle à Madame Haby Ka. Madame Ka a été la cible d'une campagne de haine qui dépasse largement le cadre du débat démocratique. C'était une campagne d'attaques racistes, sexistes, négrophobes où son nom, son origine, son apparence et ce qu'elle est supposée représenter ont été commentés plus que ses idées et son action politique. Nous pouvons avoir des désaccords politiques qui sont profonds, mais ces désaccords ne peuvent jamais justifier l'injure, le harcèlement, les menaces ou la stigmatisation. À travers Haby Ka, ce sont aussi de nombreuses femmes héritières de l'immigration de confession musulmane, réellement ou supposée, qui reçoivent des menaces et qui consistent à leur faire comprendre qu'elles seraient tout juste tolérées dans l'espace public et jamais légitimes à y exercer des responsabilités. Donc je vais donc profiter de ce débat, si on peut l'appeler ainsi, pour exprimer en tout cas ma solidarité à mes collègues Sabrina Ali Benali et Mouna Benamar, qui elles aussi ont été les victimes d'attaques racistes, islamophobes dans le cadre de leur engagement public et sur les réseaux sociaux. Et je voulais vous demander la protection fonctionnelle pour elles également. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur ce point, je vous propose d'adresser à la direction générale des services les faits en question pour examen. Vous l'adressez au maire et nous instruirons naturellement ces demandes. Nous ne votons pas puisque l'Assemblée délibérante doit simplement prendre acte de la présentation de la délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Décide

Article 1 : Prend acte de la décision d'octroi du bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme Haby KA, 6^{ème} adjointe au maire, pour les faits dont elle a été victime du fait de ses fonctions, à compter du 29 avril 2026, date de réception des documents en préfecture.

DEL20260624_13 : Approbation de la convention de partenariat entre les associations le Rixe Club, Capables et la Ville de Montreuil dans le cadre du projet de mobilité « Olympiade Populaire : road to Dakar 2026 »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération numéro 13 concernant l'approbation de convention de partenariat sur l'Olympiade populaire. Julien Guillot, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Julien GUILLOT – conseiller municipal de l'opposition

« Merci Monsieur le maire. Le sport et la mobilité internationale peuvent être de formidables leviers d'émancipation pour la jeunesse, mais ils ne doivent pas se transformer en projet vitrine sans retombées concrètes pour le plus grand nombre. La première idée que je voudrais développer avec vous, c'est que nous avons besoin de savoir combien de jeunes de Montreuil bénéficieront réellement de ce projet et selon quels critères. Sans cadre clair, le risque est que quelques privilégiés profitent d'un voyage coûteux pendant que les équipements sportifs de proximité restent sous-financés. La deuxième idée, c'est que ces projets doivent s'inscrire dans un parcours structuré, accompagnement avant le départ, valorisation à leur retour, tutorat, bénévolat, témoignages dans les écoles ou clubs et non comme des parenthèses sans lendemain. Notre demande, c'est que la convention intègre des engagements précis en termes de nombre de bénéficiaires montreuillois, des critères de sélection transparents et des contreparties d'engagement citoyen en retour et que vous rendiez compte devant le conseil, s'il vous plaît. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Halima Menhoudj, vous souhaitez intervenir sur le sujet ? »

Intervention de Madame Halima KHIAR MENHOUDJ – adjointe au maire déléguée aux droits des femmes, à l'égalité femmes/hommes, à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

« Oui, Monsieur le maire, chers collègues, la Ville s'est inscrite dans une belle rencontre sportive internationale, d'éducation populaire et de fraternité entre les peuples. Cette année, à l'approche de l'automne, la Ville de Dakar au Sénégal accueillera pour la première fois en Afrique les quatrièmes Jeux olympiques de la jeunesse. Ce soir, je remercie l'investissement entier du service échanges internationaux et coopération décentralisée qui, depuis plus de deux ans, a été à la recherche de fonds et a mobilisé son budget, son énergie afin que notre partenaire Rixe Club puisse y participer avec de jeunes Montreuillois et Montreuilloises. Et enfin, je remercie notre collègue Ndiack Lakh qui a porté la suite de notre inscription à cette magnifique rencontre sportive internationale. Le groupe Rassemblée soutient donc cette délibération d'éducation populaire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci pour les réponses de l'exécutif Kadjidia Doucouré. »

Intervention de Madame Kadjidia DOUCOURÉ – adjointe au maire déléguée à la jeunesse et aux centres sociaux

« Juste pour rappeler, j'ai pris le temps d'expliquer ce que c'était le fondement même d'un centre social et je trouve que ce projet illustre de façon très concrète, l'engagement citoyen des jeunes. Il ne s'agit pas simplement d'un projet vitrine, mais vraiment d'un projet d'engagement citoyen avec du sens, qui a été construit, proposé avec les jeunes et pour les jeunes. Il s'agit de jeunes Montreuillois mobilisés depuis un an pour construire ce projet de départ, d'aller rencontrer d'autres jeunes à l'autre bout de l'hémisphère, donner du sens et revenir en tant qu'ambassadeur sur la Ville de Montreuil et montrer aux jeunes Montreuillois que la mobilisation est vaine et que quand il y a de la mobilisation et du sens, il y a

des projets qui sont réalisés et réalisables. Donc il ne s'agit pas là d'un projet vitrine, mais d'un projet d'engagement citoyen dont les jeunes Montreuillois font preuve depuis plusieurs années. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et pour répondre précisément, il s'agit de 10 jeunes issus du quartier de La Noue Clos-Français. La convention est annexée à la délibération. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Une abstention. Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Approuve la convention de partenariat entre la ville de Montreuil, l'association Rixe Club et l'association Capables pour la mise en œuvre du projet « Olympiade Populaire : Road to Dakar 2026 », annexée à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention de 12 336 € à l'association Rixe Club.

Article 3 : Rétrocède à l'association Rixe Club les subventions obtenues dans la limite de 19 040 €.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes, avenants et pièces nécessaires à son exécution.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_14 : Approbation des conventions annuelles 2026 de financement entre la ville de Montreuil, les unions locales syndicales et l'association de gestion et d'animation de la Bourse du Travail et attribution de subventions

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à la délibération 14 sur les unions locales syndicales. Je vous en prie. Sylvain Noël. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Merci. Dans cette délibération, il est question des unions locales syndicales et de leur financement. Nous soutenons évidemment ce projet de délibération, car nous croyons dans l'action syndicale de classe et de masse. J'en profite aussi pour parler des agents communaux qui sont trop souvent absents des délibérations du conseil municipal. Or, je l'ai dit, il n'y a pas de service public sans eux. Ils sont nombreux à nous avoir croisés pendant la campagne, nous faisant part de leurs difficultés. Je me fais ici le relais avec mes collègues de leurs revendications. Nous demandons comme eux une revalorisation significative de salaire pour l'ensemble des agents communaux. Nous notons aussi une grave anomalie. Dans une ville comme Montreuil, il n'y a toujours pas de médecin du travail et c'est illégal. La pénurie et la difficulté à embaucher n'excusent pas tout. Aussi, il reste de nombreux postes vacants, accentuant de fait la charge de travail sur les agents communaux. Enfin, sur le sujet de la souffrance au travail, nous savons qu'une enquête a été faite, mais où sont les conclusions et que disent-elles ? J'espère qu'une réponse sera apportée, contrairement à ma question posée en mars où je vous demandais combien de plaintes d'agents étaient en cours contre vous et je n'avais jamais obtenu de réponse encore à ce jour. Sans médecin du travail, personne n'est là donc pour constater la maltraitance des agents qui augmente. Un management toxique les étouffe avec des pressions, des blâmes et tout un arsenal de mesures. Je le dis, car des agents communaux nous parlent et donc c'est normal que je porte ici leurs revendications et ce qui ne va pas et ce qu'il faut changer. Enfin, je profite de cette tribune pour dire que nous, élus insoumis sommes à la disposition évidemment des agents, ils peuvent nous contacter pour nous demander une aide, pour témoigner et bien sûr, nous garantirons leur anonymat. Une dernière chose, quel avenir est-il prévu pour le café La Pêche ? On nous alerte sur un risque de privatisation très rapide et bien sûr, nous nous y opposerons de toutes nos forces. J'en profite pour dire notre soutien total évidemment aux salariés. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vais en rester à la délibération et je mets aux voix. Vous souhaitiez intervenir, Julien Guillot ? »

Intervention de Monsieur Julien GUILLOT – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, évidemment, on ne va pas remettre en cause l'intérêt sur la démocratie sociale des syndicats. Par contre, on s'interroge sur le fait de financer les organisations syndicales parce que ce n'est pas à la municipalité de financer les organisations syndicales. Elles ont un budget, elles ont des personnes qui cotisent et donc on ne voit pas pourquoi les Montreuillois paieraient et participeraient au financement de syndicats qui sont des personnalités de droit privé en plus. On est contre cette délibération. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup Julien Guillot. La municipalité considère pour sa part, comme d'autres municipalités, que le soutien aux syndicats et aux organisations locales des syndicats fait partie de nos devoirs pour faire vivre tous les éléments de la démocratie, à la fois politique, mais également de la démocratie sociale. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 voix contre : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Approuve les conventions de financement pour l'année 2026 entre la ville de Montreuil et les organisations syndicales suivantes, telles qu'annexées à la présente délibération :

- Union Départementale CFDT ;
- Union Locale CFTC ;
- Union Locale CFE-CGC ;
- Union Locale CGT de Montreuil ;
- Union Locale FO de Montreuil ;
- Union syndicale FSU ;
- Union Locale Solidaires de Montreuil.

Article 2 : Approuve la convention annuelle de financement entre la ville de Montreuil et l'association de gestion et d'animation de la Bourse du Travail de Montreuil, pour l'année 2026, annexée à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer lesdites conventions ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants, entre la ville de Montreuil, l'association de gestion et d'animation de la Bourse du Travail de Montreuil et les organisations syndicales citées à l'article 1, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Approuve le versement des subventions suivantes pour l'année 2026 aux unions locales syndicales de Montreuil et à l'association de gestion et d'animation de la Bourse du Travail de Montreuil :

- Union Départementale CFDT : 6 799,21 €. Aucune avance n'a été versée au titre de l'année 2026 ;
- Union Locale CFTC : 1 424,94 €. Aucune avance n'a été versée au titre de l'année 2026 ;
- Union locale CFE-CGC : 15 316,52 €, dont 3820 € ont été versés sur le fondement de la délibération DEL20251203_44 du conseil municipal en date du 3 décembre 2025 relative aux avances sur les subventions 2026 à verser à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du Budget Primitif ;
- Union Locale CGT de Montreuil : 44 048,17 €, dont 11 010 € ont été versés sur le fondement de la délibération DEL20251203_44 du conseil municipal en date du 3 décembre 2025 relative aux avances sur les subventions 2026 à verser à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du Budget Primitif 2026 ;
- Union Locale FO de Montreuil : 4 489,23 €. Aucune avance n'a été versée au titre de l'année 2026 ;
- Union syndicale FSU : 2 180 €. Aucune avance n'a été versée au titre de l'année 2026 ;
- Union Syndicale Solidaires de Montreuil : 5 741,93 €. Aucune avance n'a été versée au titre de l'année 2026 ;
- Association de Gestion et d'animation de la Bourse du Travail de Montreuil : 25 000 €, dont 6 250 € ont été versés sur le fondement de la délibération DEL20251203_44 du conseil municipal en date du 3 décembre 2025 relative

aux avances sur les subventions 2026 à verser à certaines associations et établissements publics avant l'adoption du Budget Primitif 2026.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_15 : Nouvelles attributions de subventions à des associations

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 15, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement à neuf associations, telles que présentées dans le tableau ci-après, pour un montant total de 41.029,00 €.

Libellé Tiers	Type de demande	Montant (€)
Montreuil Handball (MHB)	Exceptionnelle	10 000 €
ARAC – Assoc. des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Exceptionnelle	500 €
Les Amis de Vivacités	Exceptionnelle	500 €
Mamans Poules	Exceptionnelle	13 029 €
Association Franco-Comorienne de Montreuil (AFCM)	Exceptionnelle	3 000 €
Association des Femmes Maliennes de Montreuil (AFMM)	Exceptionnelle	5 000 €
BOXCREW	Exceptionnelle	8 000 €
Acacia Boissière en Commun	Sub. sur critères	500 €
Vents Debout – Orchestre d'harmonie de Montreuil	Sub. sur critères	500 €
Total		41 029 €

Article 2 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2026.

DEL20260624_16 : Approbation de la convention de partenariat 2026-2028 entre le Département, la ville de Montreuil et l'association Parcours Santé 93 Sud relative à l'accompagnement du parcours des personnes âgées à domicile, la réalisation de primo-évaluation et d'évaluation pour l'allocation départementale personnalisée d'autonomie

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération numéro 16 pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? À l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention 2026-2028 pour l'accompagnement du parcours des personnes âgées à domicile, la réalisation d'évaluations globales et l'évaluation pour l'allocation départementale personnalisée d'autonomie conclue entre la commune de Montreuil, le Département de la Seine-Saint-Denis et L'association Parcours Santé 93 Sud, annexée à la

présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous actes y afférent.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_17 : Attribution de subventions dans le cadre de la mise en place du Fonds d'Émergence et de Développement des Associations (FEDA) – dispositif du contrat de ville

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 17, Tom Bernard, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, merci. Là, on parle de l'adhésion au FEDA dans le cadre du contrat de Ville. Je voulais simplement juste intervenir sur ces éléments-là, sur la politique de la Ville. Malheureusement, c'est devenu cette politique-là alors qu'elle avait des ambitions vraiment, si on retrace un peu la jeunesse de ce qu'ont été les politiques en soutien au QPV, en politique de la Ville, et cetera, c'était ambitieux. Maintenant, c'est devenu un saupoudrage à la Macron. Je ne vois pas quel quartier de Montreuil ne serait pas concerné par la précarité, voire la misère. Pourtant, l'État fait un choix arbitraire de privilégier certains quartiers à d'autres, c'est dit dans la délibération. Ce partenariat-là, c'est sur Branly-Boissière, La Noue Clos-Français, Bel-Air Grands-Pêchers, Ruffins, Morillon, Jean Moulin, Cité de l'Espoir, et Trois Communes-Fabien, 30 000 habitants, soit 30 % du territoire, c'est mieux que rien. Quand on tourne les pages, on s'aperçoit que le montant total c'est à peu près 10 000 € et ça m'a rappelé quelque chose du coup sur la précédente mandature, c'était qu'il y avait un poste de préfecture qui était dédié, je me souviens au quartier politique de la Ville et qui était resté vacant longtemps, où il y avait des enveloppes, je me souviens, quartier d'été où c'était des petits montants qui font toute la différence pour les projets associatifs, parfois 1 000, 1 500 €, vraiment, où là c'était des projets pour filmer en bas d'immeuble certains quartiers. Et d'autres projets comme ça, par les enfants, par les habitants qui n'ont pas le droit ni le pouvoir plutôt de partir en vacances. Je voudrais simplement dire ici que la démocratie locale, la vraie, elle permettrait normalement d'avoir un droit de regard et de décision sur les financements aux associations. On en a marre un petit peu du côté arbitraire de ces attributions-là. Cela permettrait de conjurer les accusations de clientélisme dont vous êtes, parmi tant d'autres, la cible. Donc voilà, il faudrait quand même se battre enfin pour cesser de se plaindre du manque de moyens d'en haut et amorcer le bras de fer, assumer un endettement pour ces projets d'intérêt général plutôt qu'envoyer les frugaux du PS s'enorgueillir d'une trajectoire de la dette maîtrisée alors que notre modèle associatif, lui, est en crise et se meurt progressivement. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la délibération 17. Contre ? Abstention ? Deux abstentions. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 voix contre : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Attribue, pour les actions présentées par des associations et retenues dans le cadre du Fonds d'émergence et de développement des associations (FEDA) 2026, le versement des subventions détaillées en annexe de la présente délibération

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer les actes à intervenir et à notifier aux associations concernées leurs subventions respectives, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2026.

DEL20260624_18 : Avis de la commune sur le projet d'extension à 16 places de la crèche associative BAMBINS DE LA NOUE, sise au 47 rue des Clos-Français

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 18, la crèche associative, pas de demande d'intervention ? Sabrina Ali Benali sur Bambins de la Noue. »

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, tout à fait. Même si on peut qu'être ravis de ce type de partenariat, il n'en reste pas moins que nous n'avons pas eu de réponse suite à notre interpellation au premier conseil municipal quand nous avons exprimé notre vive contestation concernant l'arrêt des activités du service d'aide à domicile de Montreuil voté en 2024. Vous avez aussi évoqué dans le partenariat avec le GHT, celui de la filière gérontopsy. Or, ce service d'aide à domicile ayant été abandonné des fonctions de la Ville et la renonciation, je le rappelle, du service de soins infirmiers à domicile au prétexte du contexte budgétaire de la Ville sur lequel nous n'avons toujours pas eu de détails. Donc nous demandons aussi aux services municipaux de nous fournir le détail de ces contextes budgétaires qui empêcheraient la Ville d'avoir ce service de soins infirmiers à domicile et de maintenir les aides à domicile aux personnes âgées, tant on sait qu'avoir un seul interlocuteur permet une meilleure efficacité de ces services. Merci. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Sur les questions, je vous invite à les poser dans les catégories questions écrites et questions orales, qui permettent d'avoir une réponse formalisée. Nous passons au vote sur la délibération 18. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet d'extension de la crèche associative BAMBINS DE LA NOUE sise 47, rue des Clos-Français, passant sa capacité d'accueil de 15 à 16 places.

Article 2 : De rappeler que l'autorisation d'augmentation d'agrément de l'établissement susmentionné demeure de la compétence du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions des codes de la santé publique et de l'action sociale et des familles en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer tout document afférent à la présente délibération dont un exemplaire sera communiqué pour information au Président du Conseil départemental ainsi qu'au Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

DEL20260624_19 : Avis de la commune sur le projet d'extension à 23 places de la crèche associative ZIG ZAG, sise au 8 place Berthie Albrecht

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 19, même vote, je suppose. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : D'émettre un avis favorable au projet d'extension de la crèche associative ZIG ZAG sise 8, place Berthie Albrecht, passant sa capacité d'accueil de 22 à 23 places.

Article 2 : De rappeler que l'autorisation d'augmentation d'agrément de l'établissement susmentionné demeure de la compétence du Président du Conseil départemental conformément aux dispositions des codes de la santé publique et de l'action sociale et des familles en vigueur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer tout document afférent à la

présente délibération dont un exemplaire sera communiqué pour information au Président du Conseil départemental ainsi qu'au Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : De donner tout pouvoir à Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

DEL20260624_20 : Approbation de la convention de mise à disposition de matériel de projection numérique permettant l'organisation de 6 séances de cinéma de plein air commerciales entre la ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La convention pour les cinémas de plein air cet été. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition de matériel de projection numérique permettant l'organisation de 6 séances de cinéma de plein air commerciales, entre la ville de Montreuil et l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs découlant de ces décisions dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20260624_21 : Approbation de la convention de superposition d'affectations du domaine public entre l'Établissement public territorial Est Ensemble et la Ville de Montreuil pour la création et la gestion d'un espace canin au sein du parc des Beaumonts, à l'angle de l'avenue Jean Moulin et de l'avenue Paul Doumer

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 21, pour la gestion de l'espace Canin Beaumonts. Sylvain Noël, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, merci. Cette délibération concerne une acquisition auprès d'Est Ensemble. J'en profite donc pour vous parler de l'intercommunalité et d'une décision récente dont j'ai déjà commencé à évoquer le sujet dans mes dernières interventions. Vous le savez, les 22 et 23 mai, presque la moitié des locataires du parc social d'Est Ensemble ont reçu une mauvaise surprise dans leur boîte aux lettres, à savoir des courriers de régulation de charges. Les montants sont astronomiques et scandaleux : 400 euros, 800 euros, 1 000 euros, 2 000 euros, jusqu'à 4 000 euros de régulation de charges pour des exercices remontant parfois jusqu'à 2022. Et bien entendu, le timing est réfléchi, tout le monde l'a compris. Ces sommes sont exigées après les élections municipales, mais il ne faut pas compter sur nous ni sur les locataires pour laisser passer ce scandale. Donc nous continuerons à nous battre pour l'annulation de ces charges. Nous étions avec les locataires devant la mairie il y a quelques semaines pour exiger qu'une délégation soit reçue à la mairie. Cela a été refusé, personne n'est venu les voir. Vous n'êtes pas allé les voir, Monsieur Bessac, vous n'êtes pas descendu de la mairie. Donc je redis ici notre soutien total aux locataires. Vous n'avez pas daigné aller à leur rencontre et c'est assez scandaleux. Vous êtes pourtant responsable comme président d'Est Ensemble et également président d'Est Ensemble Habitat. J'en termine aussi pour insister sur un point, c'est quelle solution est proposée par le bailleur ? Aucun prélèvement des régularisations en juin, mais un échéancier sur plusieurs mois dès juillet. Donc c'est un étalement du malheur, ni plus ni moins, qui ne résout rien au problème de fond. Les locataires qui sont ici, vous voyez leur pancarte, peut-être ils ne veulent pas de poudre aux yeux, ils ne veulent pas d'une ristourne, ils ne veulent pas d'un recueil individuel des doléances, ils veulent, c'est marqué sur leur pancarte noir sur blanc, ils veulent l'annulation pure et simple de ces augmentations de charges. Il faut recevoir les locataires, Monsieur Bessac, il faut les écouter, il faut leur parler et cesser de les accabler alors que la pauvreté augmente dans tout le pays. J'en termine sur un mot, vu les urgences sociales du pays, je pense qu'une année blanche sur les hausses de charges serait largement justifiée. Ils sont là, regardez-les et s'il vous plaît, répondez-leur. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je me dois de corriger juste une imprécision, il y a bien une délégation qui a été reçue par mon adjoint au logement le 15 juin. J'en reste à la délibération numéro 21, je la mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de superposition d'affectations du domaine public entre l'EPT Est Ensemble et la Ville de Montreuil relative à l'espace canin du parc des Beaumonts sur la portion de parcelle cadastrée BX0086 située à l'angle de l'avenue Jean Moulin et de l'avenue Paul Doumer, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous les actes et pièces, au nom de la Ville, se rapportant à ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20260624_22 : Approbation de la convention de tour d'échelle pour la réalisation de travaux de remise en état du mur de l'école maternelle Danton

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Délibération 22 sur l'école Danton, je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de tour d'échelle pour la réalisation de travaux de remise en état du mur de l'école maternelle Danton, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution, y compris les avenants à l'exception de ceux portant sur la compensation financière.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_23 : Fixation des tarifs de la taxe de séjour : conditions d'exonérations et de collecte à compter du 1er janvier 2027

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les fixations des tarifs de taxe de séjour. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 voix contre : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Fixe les tarifs et taux de la taxe de séjour applicables au 1er janvier 2027 selon la grille suivante :

	Tarif par personne et par nuitée
Palaces	4,90 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Hébergements sans classement ou en attente de classement	Taux applicable : 5 %
--	-----------------------

Ces tarifs s'entendent hors part additionnelle départementale et régionale.

Article 2 : Rappelle que le régime de perception de la taxe de séjour au réel étant applicable, les hébergeurs collectent la taxe de séjour auprès des touristes, puis déclarent et reversent le montant de la taxe communale de séjour augmentée des taxes additionnelles. Les montant des taxes additionnelles à la taxe communal de séjour s'élèvent à :

Taxe additionnelle instituée par le Département de la Seine-Saint-Denis	Taux applicable : 10% du montant de la taxe communale de séjour
Taxe additionnelle régionale destinée à contribuer au financement de la société des grands projets	Taux applicable : 15% du montant de la taxe communale de séjour
Taxe additionnelle au profit d'Ile-de-France Mobilités	Taux applicable : 200% du montant de la taxe communale de séjour

Les tarifs toutes parts comprises sont rappelés en annexe de la présente délibération.

Article 3 Fixe les cas d'exemption de la taxe de séjour aux personnes suivantes :

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur au montant mensuel de 300 €.

Article 4 : Les plateformes, qu'elles agissent ou non pour le compte de loueurs professionnels, devront reverser à la Ville au plus tard le 31 décembre la taxe de séjour collectée au cours de l'année.

Article 5 : Indique que les périodes de collecte de la taxe sont les suivantes :

- Du 1er janvier au 30 juin pour le premier semestre,
- Du 1er juillet au 31 décembre pour le second semestre.

Les dates limites de reversement de la taxe sont les suivantes :

- Pour le premier semestre : au plus tard au 31 juillet,
- Pour le deuxième semestre : au plus tard au 31 janvier de l'année suivante.

Tout retard dans le reversement du produit de la taxe de séjour entraîne l'application d'une amende d'au moins 750 € et

pouvant aller jusqu'à 2 500 €, ces amendes sont prononcées par le président du tribunal judiciaire, statuant en la forme des référés, sur demande de la ville. Le produit des amendes est versé à la commune.

Article 6 : Les tarifs de la taxe de séjour seront affichés dans les établissements d'hébergement par les logeurs, propriétaires ou intermédiaires et sont tenus à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance, à la Mairie.

Article 7 : Les recettes correspondant à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

DEL20260624_24 : Fixation des tarifs 2027 pour la taxe de publicité extérieure (TPE)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La TPE. Oui Julien Guillot, je vous en prie. »

Intervention de Monsieur Julien GUILLOT – conseiller municipal de l'opposition

« Hors micro ** ... [Inaudible] »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pardonnez-moi, ça sera corrigé sur la délibération de fixation de la taxe de séjour sur la délibération précédente, donc la 23. Nous passons la 24 sur la fixation des tarifs 2027 pour la TPE. Je mets aux voix. Qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 voix contre : Emeline NOHAN, Julien GUILLOT

Décide

Article 1 : Approuve les tarifs majorés (conformément à l'article L. 454-62-1 du CIBS) de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2027, tels que fixés ci-dessous :

Pour les enseignes :

Superficie en m²	Tarifs
Inférieure ou égale à 12 m ²	38 € *
Entre 12 m ² et 50 m ²	76,10 €
Supérieure à 50 m ²	150,20 €

* conformément à l'article L. 454-66 du Code des impositions sur les biens et services, le conseil municipal décide d'exonérer les enseignes autres que celles scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés.

Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes* :

Superficie en m²	Tarifs supports non numériques	Tarifs supports numériques
Inférieure ou égale à 50 m ²	38 €	113,90€
Supérieure à 50 m ²	76,10€	222,80€

* conformément à l'article L. 454-62-1 du Code des impositions sur les biens et services, le conseil municipal décide de majorer le tarif pour les supports numériques et non numériques.

Article 2 : Approuve les modalités de calcul et de déclaration suivantes :

1) Dispositif exploité sur une année complète : SUPERFICIE x TARIF.

2) Création ou suppression d'un dispositif en cours d'année (règle du prorata temporis) :
[(SUPERFICIE x TARIF)/12] x NOMBRE DE MOIS DE TAXATION.

3) La taxe est acquittée par l'exploitant du support ou, à défaut, par le propriétaire ou, à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

4) Afin de simplifier les démarches, la loi de finances pour 2022 (loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, art. 10) a supprimé le mécanisme de déclaration annuelle et y a substitué une déclaration unique, au moment de l'installation du dispositif, puis en cas de modification de sa visibilité extérieure.

Il résulte que l'exploitant n'a plus qu'à effectuer une déclaration dans les deux mois suivant la mise en place ou la modification du dispositif publicitaire. Aucun renouvellement ultérieur n'est nécessaire.

5) Le recouvrement sera effectué à compter du 1er septembre de l'année d'imposition sur la base des déclarations intervenues au plus tard le 30 juin de la même année.

La déclaration comprend notamment la superficie en mètres carrés (m²), la nature, le nombre et la date de création ou de suppression de chaque support publicitaire. Un formulaire type est disponible à l'Hôtel de Ville et téléchargeable sur le site de la ville de Montreuil.

Article 3 : Dit que les tarifs de référence calculés selon les modalités susexposées et comportant deux chiffres après la virgule sont arrondis au dixième d'euro. Les fractions d'euro inférieure à 0,05 euros, quant à elles, sont négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 euros sont comptées pour 0,1 euro.

Article 4 : Approuve l'exonération totale des enseignes autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 mètres carrés.

Article 5 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer tous actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement et à la mise en œuvre de la taxe sur la publicité extérieure (TPE) objet de la présente délibération.

Article 6 : Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_25 : Approbation de la charte d'intervention entre la foncière métropolitaine « Centres-Villes Vivants » et la ville de Montreuil dans le cadre de l'acquisition d'un local commercial

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 25, le centre-ville vivant. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la charte d'intervention entre la foncière « Centres-Villes Vivants » et la Ville de Montreuil, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer ladite charte ainsi que tous actes et pièces nécessaires à son exécution dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

DEL20260624_26 : Approbation de la cession du bien sis 62 rue du Capitaine Dreyfus, lots n° 1 et 5, parcelle cadastrée BO n° 365, au profit de la foncière « Centres-Villes Vivants »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 26, sur la cession du 62 Dreyfus. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la cession, une fois le transfert de propriété effectif au profit de la Ville, du bien sis 62 rue du Capitaine Dreyfus, cadastré BO n° 365, lots n°1 et 5, constitué d'un local commercial et d'une cave, d'une surface utile d'environ 44,83 m², au profit de la foncière « Centres-Villes Vivants », au prix de 180 000 € HT, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué-e, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente, et notamment l'acte authentique de vente, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 3 : Dit que la recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_27 : Cession d'un pavillon sis 43 rue des Ravins cadastré section AU n° 14p et AU n° 245p au profit de Monsieur Clément-Wilz Jérôme

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 27 pour le pavillon du 43 rue des Ravins. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article 1 : Approuve la cession par la Ville du pavillon situé 43 rue des Ravins, cadastré section AU n°14p et AU n°245p, au profit de Monsieur Clément-Wilz Jérôme, au prix de 365 714 € hors taxes ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer tous actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment la promesse de vente et l'acte authentique de vente, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise Monsieur Clément-Wilz Jérôme à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le pavillon situé 43 rue des Ravins, cadastré section AU n°14p et AU n°245p.

Article 4 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_28 : Cession d'un pavillon sis 35 rue Lebour cadastré section BH n° 160 au profit de Madame Iris Lacoudre et Monsieur Luca Eminent-Chanteau

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le pavillon du 35 rue Lebour en 28. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

50 voix pour

2 abstentions : Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article 1 : Approuve la cession par la Ville du pavillon situé 35 rue Lebour, cadastré section BH n° 160, au profit de Madame Iris Lacoudre et Monsieur Luca Eminent-Chanteau au prix de 378 000 € hors taxes ; les frais d'actes et leur suite seront à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, ou son représentant délégué, à signer tous les actes et pièces se rapportant à ladite vente et notamment l'acte authentique de vente, dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Autorise Madame Iris Lacoudre et Monsieur Luca Eminent-Chanteau à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur le pavillon situé 35 rue Lebour, cadastré section BH n° 160.

Article 4 : La recette en résultant sera perçue sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_29 : Acquisition par la Ville de Montreuil des parcelles sises 77 et 85 rue Pierre de Montreuil, cadastrées BZ 585 et 242, auprès de l'État

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le 29 pour les parcelles du 77 et 85 rue Pierre de Montreuil. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de l'Etat, des parcelles situées 77 rue Pierre de Montreuil, cadastrée BZ 585, d'une superficie de 152 m², au prix de 2 500 €, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de la Ville.

Article 2 : Approuve l'acquisition par la Ville de Montreuil auprès de l'Etat, des parcelles situées 85 rue Pierre de Montreuil, cadastrée BZ 242, d'une superficie d'environ 1 479 m², au prix de 23 000 €, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de la Ville.

Article 3 : Approuve le protocole d'accord entre l'Etat et la ville de Montreuil, annexé à la présente délibération.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué.e, à signer tous actes et pièces, au nom de la commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_30 : Acquisition par la Ville de Montreuil des parcelles sises 18 rue des Chênes et 69 rue des Quatre Ruelles, cadastrées BS 169 et 170, auprès des consorts PALMIERI

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sur les parcelles des Consorts Palmieri. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Autorise l'acquisition des parcelles sises 18 rue des Chênes et 69 rue des Quatre Ruelles à Montreuil, cadastrées BS 169 et 170, consistant en un terrain arboré d'une superficie d'environ 3 320 m², auprès des consorts PALMIERI, au prix de 33 200 €, les frais d'actes et leur suite restant à la charge de la Ville.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué.e, à signer tous actes et pièces, au nom de la Commune, se rapportant à ladite acquisition dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_31 : Approbation d'une convention de gestion entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil portant sur les propriétés immobilières situées dans le secteur des Murs à Pêches

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 31, pour la convention avec le département de Seine-Saint-Denis sur le secteur Murs à Pêches ? Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve la convention de gestion entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil, portant sur les propriétés immobilières du Département situées dans le secteur des Murs à Pêches, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en découlant, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Dit que les dépenses éventuelles résultant de ladite convention seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_32 : Présentation du rapport d'information relatif à la concession de services pour la gestion des locaux d'activités appartenant à la Ville au sein de la copropriété Mozinor – année 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 32, sur la gestion des locaux d'activités. Choukri Yonis, je vous passe la parole. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« J'aurais juste une question. En fait, les loyers perçus par la SPL sont de plus de 1,5 million et la rétrocession à la Ville est de 700 000, je n'ai plus le document devant les yeux. Comment vous justifiez justement cet écart important ? D'autant que quand j'ai regardé le rapport d'activité, je vois que la Ville porte aussi des montants de travaux importants, 59 000 €, je crois de mémoire. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Les réponses de l'exécutif, Gaylord Le Chéquer. »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« Oui, la part qui correspond à la redevance perçue par la Ville est celle qui est indiquée dans la convention et ensuite la Ville en tant que copropriétaire au sein de la copropriété chaque année participe aux travaux qui sont votés en assemblée générale de copropriété. On a actuellement par exemple des travaux en cours sur la toiture de Mozinor et sur son étanchéité et qui sont facturés en tant que copropriétaire à la Ville directement pour assurer ces travaux-là. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci pour les précisions. Choukri Yonis, je vous en prie. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Du coup, en fait, ma question, c'est qu'est-ce que financent quelque part les 700 000 euros qui restent à la SPL ? »

Intervention de Monsieur Gaylord LE CHÉQUER – 1^{er} adjoint délégué à la ville résiliente, l'aménagement, l'urbanisme, les espaces publics, les mobilités et la protection des Murs à Pêches

« C'est la part de rémunération de la SPL dans le cadre de ses activités. Il y a une part qui est perçue et il y a une redevance qui est reversée à la Ville. Le reste fait partie de la part qui est dans les comptes de la SPL. On pourra vous les transmettre sans aucun problème. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix la 32. Contre ? Abstention ? Une abstention. Adoptée. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Décide

Article 1 : Prend acte du rapport annuel d'information relatif à la concession de services pour la gestion immobilière des lots d'activités de la Ville de Montreuil au sein de la copropriété Mozinor pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

DEL20260624_33 : Rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France 2025

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 33, le Fonds de solidarité des communes. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Prend acte

Décide

Article 1 : Prend acte du rapport relatif à l'utilisation de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) dont la ville a été bénéficiaire au titre de l'année 2025, annexé à la présente délibération.

DEL20260624_34 : Garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de la RATP HABITAT d'un emprunt d'un montant de 13 995 002,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 71 logements locatifs intermédiaires (LLI) situés boulevard de la Boissière / rue du 17 octobre 1961 dans l'îlot F de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 34, les garanties sur RATP Habitat. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : La commune de Montreuil accorde sa garantie à hauteur de 100 %, au bénéfice de la RATP HABITAT, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 13 995 002,00 euros, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 71 logements locatifs intermédiaires (LLI) situés boulevard de la Boissière / rue du 17 octobre 1961 dans l'îlot F de la ZAC Boissière-Acacia à Montreuil, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 174481 constitué de 2 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 13 995 002,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- ➔ La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- ➔ Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Dit qu'en contrepartie de la garantie de l'emprunt, l'Emprunteur s'engage à réaliser les attributions de logements en concertation avec la Ville de Montreuil qui se voit attribuer un droit de réservation de 14 logements sur les 71 logements que compte l'opération, pour la durée du prêt concerné.

Article 5 : Approuve la convention relative aux droits de réservation de logements accordés en contrepartie de la garantie d'emprunt entre la ville de Montreuil et la RATP HABITAT, annexée à la présente délibération.

Article 6 : Autorise Monsieur le maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à signer la convention de réservation de logements ayant pour objet de définir le contingent communal ainsi que les modalités d'attribution, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 7 : Autorise Monsieur le maire de Montreuil, sa représentante ou son représentant délégué(e), à intervenir aux contrats de prêt passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la RATP HABITAT, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

DEL20260624_35 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 35, le CST. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Fixe à dix le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Article 2 : Prend acte de la volonté de maintenir le paritarisme numérique entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel titulaires et suppléants.

Article 3 : Décide que le comité social territorial recueillera l'avis des représentants de la collectivité.

Article 4 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL20260624_36 : Création d'emplois saisonniers pour les services de la Ville (hors animation) pour l'été 2026

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 36, les emplois saisonniers. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Les emplois saisonniers suivants pour les différents services de la ville seront créés et rémunérés comme suit :

- 48 « mois/agents » pour des cadres d'emplois de catégorie C rémunérés selon l'indice majoré du 1^{er} échelon du 1^{er} grade de chaque cadre d'emploi concerné. Ces rémunérations indiciaires suivent l'évolution du SMIC et la valeur du point d'indice des fonctionnaires de la fonction publique territoriale.

Article 2 : Dit que les dépenses résultant de ces décisions, inscrites au budget, seront imputées au budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_37 : Recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2026-2027

Intervention de Madame Sabrina ALI BENALI – conseillère municipale de l'opposition

« Oui, c'était sur le 36, je n'ai pas eu le temps d'appuyer, je branchais mon téléphone, désolée. Oui, je profite de ce vote-là pour évoquer le déploiement des agents ou peut-être de vacations courtes dans les gestions d'urgence comme les saisonniers. Est-ce que c'est quelque chose qui peut se faire comme celle de l'épisode caniculaire ? Là, malheureusement, effectivement, nous pouvons qu'écouter, intervenir, mais ni avoir des réponses la majorité du temps, ni insérer une question. Donc je me mets là. Je vous ai envoyé un mail ainsi qu'à toute l'Assemblée des conseillers municipaux. Enfin, notre groupe vous a envoyé un mail il y a quelques jours pour savoir s'il était possible de prendre des mesures urgentes face à cette crise caniculaire dans notre Ville. Je prends l'exemple de l'école Odru dans laquelle sont scolarisées mes filles, qui n'a pas 10 ans d'ancienneté, pour le coup, qui est nouvelle. Il n'y a pas 3 arbres dans la cour, pas de volets aux fenêtres. Nous vous avons donc demandé quelle mesure d'urgence allait être prise et si vous nous autorisiez d'ici là, avec d'autres parents, à faire de l'auto-organisation directe, comme ça a été le cas dans d'autres Villes, avec des directeurs d'école, avec des instituteurs, pour poser du blanc de Meudon sur les fenêtres, des couvertures de survie, l'installation de brumisateurs un petit peu montés par les parents eux-mêmes. On n'a eu malheureusement aucune réponse. Vous avez, en introduction de ce conseil municipal, remercié l'engagement des enseignants, des parents et des agents. C'est une chose, mais qui n'est clairement pas suffisante. Je pense que comme d'autres parents ici, j'ai reçu nombre de mails ce début de semaine s'appelant désert du Sahara Odru, canicule ici, désert de Gobi, et cetera. Donc si vous voulez, ce n'est quand même pas normal dans une Ville comme la nôtre qu'on puisse partir au travail le matin la boule au ventre pour la santé de son enfant. Pour le coup, les retours que nous avons eus de plusieurs écoles, c'est que les enseignants et les directeurs se sentaient plutôt complètement abandonnés. Concernant l'école Odru, il y avait une VMC cassée, un seul ventilateur mis à disposition par la mairie, 35 °C à 38 °C pris aujourd'hui sur le relevé des températures de l'école. Donc je vous demande si là pour la suite de l'événement caniculaire qui ne finit pas tout de suite, nous pouvons, un, appeler oui ou non les parents d'élèves à l'auto-organisation pour mettre du blanc de Meudon, des couvertures de survie, appeler aux dons de brumisateurs, de ventilateurs, et cetera. Est-ce qu'on peut mobiliser potentiellement des agents municipaux ou faire de l'appel aux volontaires pour faire des sorties accompagnées dans les parcs ? Nous bénéficions par chance d'un nombre de parcs importants avec des places à l'ombre dans nos villes. On pourrait imaginer des sorties au parc Montreau, au parc des Beaumonts, pour que nos enfants soient à l'abri sous les arbres. Et ensuite, organiser peut-être à la rentrée une réunion publique avec des parents d'élèves, des élèves, des directeurs d'écoles, instituteurs, etc. pour décider démocratiquement, publiquement des mesures urgentes telles les végétalisations d'écoles, de cours, que nous pourrions prendre à l'échelle de la Ville. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Et comme indiqué précédemment, nous en restons sur cette partie deux aux délibérations qui sont inscrites à l'ordre du jour et donc nous sommes en 37 sur le recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 26-27, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve le recours aux contrats d'apprentissage pour l'année 2026-2027.

Article 2 : Fixe le nombre de contrats d'apprentissage à 35 pour l'année 2026-2027, répartis selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents relatifs au recrutement d'apprenti.e.s, notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Article 4 : Dit que les contrats d'apprentissage seront rémunérés selon la réglementation en vigueur et que la majoration optionnelle ne sera pas appliquée pour la préparation des titres de niveau V (« Bac+3 ») ou plus.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons 38 pour la modification du tableau des effectifs. Choukri Yonis sur le tableau des effectifs, je vous en prie. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs. Cette délibération pourrait sembler purement technique, pourtant elle dit beaucoup de l'état de notre administration municipale et de la capacité de la Ville à assurer ses missions de service public. Monsieur le maire, vous entamez votre troisième mandat à la tête de Montreuil, depuis plusieurs années, je vous alerte régulièrement sur un sujet récurrent qui est le décalage entre les effectifs budgétaires affichés par la municipalité et les effectifs réellement présents dans les services. Pourquoi ce sujet est-il important ? Parce qu'un poste vacant n'est pas qu'une simple ligne dans un tableau, c'est un agent en moins dans une école, dans un équipement municipal, dans l'entretien de l'espace public ou dans l'accueil des habitants. C'est aussi une charge de travail supplémentaire pour les agents qui restent et au final une dégradation des conditions de travail des agents qui restent et parallèlement une dégradation du service rendu aux Montreuillois. Pour mesurer l'évolution de la situation, j'ai comparé le tableau des effectifs arrêtés au 31 mars 2021, c'est le vote du budget hors COVID, premier budget après COVID, avec celui qui nous est présenté aujourd'hui au 24 juin 2026. Sur la période, le nombre de postes budgétaires est passé de 2 417 à 2 518, soit 101 postes supplémentaires qui ont été créés. Mais dans le même temps, le nombre d'agents effectivement en poste sur cette même période n'a progressé que de 21 unités, passant de 2 192 à 2 213 agents. Plus préoccupant encore, le nombre de postes vacants entre 2021 et aujourd'hui est passé de 225 à 305, soit une augmentation de près de 36 %. Autrement dit, alors que la Ville crée des postes, elle éprouve toujours plus de difficultés à les pourvoir. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas que théorique, elle se constate dans plusieurs services et notamment au sein de la police municipale. Chaque année, la municipalité affiche la volonté de pourvoir 25 postes. Pourtant, jusqu'à récemment, seuls 13 postes étaient pourvus et ils ne sont désormais plus que 12. Depuis près de 6 ans, au niveau de la police municipale, plus d'un poste sur deux demeure donc vacant. Cette situation illustre parfaitement l'enjeu auquel nous sommes confrontés à Montreuil. La difficulté n'est pas seulement de créer des postes. La difficulté, c'est de recruter et de fidéliser les agents. La question qui se pose à Montreuil n'est donc pas celle des moyens budgétaires. Elle est avant tout celle de l'attractivité de la collectivité, de l'organisation de ses services et des conditions de travail offertes aux agents. Ce constat est d'autant plus frappant que, dans le même temps, les fonctions d'encadrement supérieur continuent, elles, à se renforcer avec la création de deux postes supplémentaires de DGA. D'une manière générale, on voit que vous privilégiez le recrutement de cadres, alors même que le recrutement des agents de terrain est en retrait. Je ne conteste pas, bien entendu, la nécessité d'un pilotage efficace de l'administration, mais lorsque les difficultés de recrutement persistent dans de nombreux services opérationnels, ce choix mérite d'être interrogé, car c'est la capacité même de gérer le quotidien qui est posée. Après près de 12 années de mandat, les difficultés au niveau des ressources humaines de la Ville ne sont plus des problèmes ponctuels. Il s'agit d'une question structurelle. Je souhaiterais donc, Monsieur le maire, connaître les mesures concrètes que vous entendez mettre en œuvre pour améliorer l'attractivité de la collectivité, réduire durablement les vacances de postes et faire en sorte que les effectifs votés par notre Assemblée se traduisent enfin par des agents réellement présents au service des habitants. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Tom Bernard sur le tableau des effectifs. »

Intervention de Monsieur Tom BERNARD – conseiller municipal de l'opposition

« Absolument. Monsieur le maire, je m'associe à ce qui vient d'être dit par Choukri Yonis sur les problématiques qui frappent notre personnel communal. Et depuis longtemps, on sait qu'il y a une souffrance énorme. Les agents nous parlent. Ça a été dit par Sylvain Noël. Simplement se faire le relais des revendications de la CGT et d'autres syndicats. On a pris acte de la réception d'une délégation avec en partie des satisfactions sur notamment les 50 € par mois, ce n'est pas Byzance bien sûr, mais le fait d'avoir agi sur l'IFSI notamment. Simplement dire qu'il y a des services qui sont vraiment en souffrance comme celui de la manutention et des travaux qui nous ont fait part de troubles musculo-squelettiques qui sont légion, du doublement du nombre de tâches pour les agents, il y a des obligations de l'employeur qui ne sont pas respectées. Dans le même temps, il y a quand même une augmentation du recours au secteur privé, des attributions de marché qui vont croissantes au privé depuis des années. Il y a des dysfonctionnements qui sont vraiment devenus intenable. Quels seront les engagements un petit peu forts que vous pourrez faire pour les agents qui continuent de lutter pour un service communal qui ne soit pas progressivement sacrifié comme d'autres le furent avant eux pour des impératifs financiers budgétaires ? »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je répondrai uniquement sur les questions qui concernent le tableau des effectifs. Notre politique sociale sera par ailleurs évoquée dans des mesures et des délibérations ultérieures. D'abord, s'agissant des policiers municipaux, vous avez raison. Il y a une tension de recrutement qui est évidente en Île-de-France et à l'échelle nationale

et pour laquelle nous entendons faire de nouveaux efforts pour permettre de recruter des policiers municipaux que nous souhaitons recruter. Vous dites qu'il y a des difficultés de recrutement dans tous les secteurs. Ce n'est pas tout à fait vrai puisque sur les secteurs non tendus, nous sommes très attractifs à la fois Est Ensemble et la Ville de Montreuil. Il y a effectivement, et vous avez raison de le noter, un décalage qui nous semble être normal dans le tableau des effectifs entre les grades qui sont effectivement indiqués et notre capacité à trouver les agents à ce grade effectif. S'agissant des directeurs généraux adjoints, il vous a été précisé sur ce point que c'était simplement pendant la période de tuilage et donc qu'il n'y aurait pas de création nette en cette matière. Je vais au vote sur la modification du tableau des effectifs. Qui est contre le tableau des effectifs ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par

45 voix pour

5 voix contre : Sabrina ALI BENALI, Sayna SHAHRYARI, Sylvain NOEL, Tom BERNARD, Mouna BENAMAR

2 abstentions : Stéphane BERNARD, Choukri YONIS

Décide

Article 1 : de créer les postes suivants au tableau des effectifs :

- création de deux emplois fonctionnels de Directeur-rices Général-es Adjoint-es (DGA)
- création d'un poste d'attaché hors classe
- création de 7 postes d'attaché principal
- création de 16 postes d'attaché dont un poste à temps non complet 27 heures hebdomadaires
- création de 10 postes de rédacteur principal 2^{ème} classe
- création de 2 postes de rédacteur
- création de 16 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- création de 3 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- création de 7 postes d'adjoint administratif
- création d'un poste d'ingénieur principal
- création de 2 postes d'ingénieur
- création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe
- création de 5 postes de technicien
- création de 5 postes d'agent de maîtrise principal
- création de 3 postes d'agent de maîtrise
- création de 51 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- création de 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- création de 15 postes d'adjoint technique
- création d'un poste d'infirmier en soins généraux
- création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
- création d'un poste d'auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe
- création de 11 postes d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- création d'un poste d'agent social principal 1^{ère} classe
- création de 2 postes d'ATSEM principal 1^{ère} classe
- création de 4 postes d'animateur principal 1^{ère} classe
- création de 2 postes d'animateur
- création de 4 postes d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe
- création de 2 postes d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe
- création de 31 postes d'adjoint d'animation
- création d'un poste de psychomotricien à temps non complet de 9 heures hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 25h30 hebdomadaires
- création d'un poste de médecin généraliste à temps non complet 23h30 hebdomadaires
- création d'un poste de médecin pédiatre à temps non complet 19h30 hebdomadaires
- création d'un poste de psychologue à temps non complet 18 heures hebdomadaires
- création d'un poste de conseillère conjugale et familiale à temps non complet 18 heures hebdomadaires

Article 2 : dit que les postes sont supprimés tels que dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 3 : précise que la création du poste d'attaché hors classe concerne la fonction de directeur-riche de la Santé.

Article 4 : précise que les créations des 7 postes d'attaché principal concernent les fonctions suivantes : chargé-e de mission Projets transversaux à la Direction Générale Adjointe Ville inclusive, directeur-riche des Sports, chargé-e de mission

à la Direction Générale des Services, responsable de l'Antenne Vie de Quartier Marcel Cachin à la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers, chargé-e de communication interne au service Communication interne, responsable des ressources et des séjours au service Jeunesse 11-25 ans, et responsable de l'instrumentarium et du jeune public au service des Théâtres Municipaux.

Article 5 : précise que les créations des 16 postes d'attaché concernent les fonctions suivantes : responsable du SGAF de la direction des Solidarités et du CCAS, responsable du Pôle Valorisation de la Nature au service Jardins et Nature en Ville, chef de projet Parentalité et PEDT à la Direction Générale Adjointe Education Emancipation, responsable du service Développement du commerce, responsable du service Journal Municipal, chargé-e de projets/formateur-riche au service Intégration Egalité et Populations Migrantes (poste à temps non complet 27 heures hebdomadaires), chargé-e de Communication digitale et numérique à la direction de la Communication, chargé-e de mission RH au service de Gestion Administrative du Personnel de la DRH, responsable de service DRH, responsable de pôle formation, chargé-e de mission dysfonctionnements urbains à la DPSTP, responsable administratif-ve et financier-ère au Pôle financier régie de la direction de la Santé, 2 postes de responsable pédagogique au service Temps de l'Enfant, chargé de développement social à l'Antenne Vie de Quartier Blancs Vilains de la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers, et responsable de projets culturels et de programmation des théâtres municipaux au service des Théâtres Municipaux.

Article 6 : précise que la création du poste d'ingénieur principal concerne la fonction de coordinateur-riche de projets à la DS2IN.

Article 7 : précise que les créations des 2 postes d'ingénieur concernent les fonctions suivantes : géomaticien-ne à la direction Espaces Publics Mobilité, et chef-fe de projets au service Maîtrise d'ouvrage des moyens techniques de la DS2IN.

Article 8 : dit que le poste d'attaché hors classe faisant fonction de directeur adjoint de la Santé est supprimé (référence Conseil Municipal du 28/06/2023)

Article 9 : dit que les 5 postes d'attaché principal dont les fonctions sont les suivantes sont supprimés : responsable du SGAF de la direction des Solidarités et du CCAS, responsable du Pôle Valorisation de la Nature au service Jardins et Nature en Ville (référence Conseil Municipal du 16/10/2019), chef de projet Parentalité et PEDT à la Direction Générale Adjointe Education Emancipation, responsable du service Développement du commerce (référence Conseil Municipal du 04/07/2020), responsable du service Journal Municipal (référence Conseil Municipal du 08/12/2021).

Article 10 : dit que les 7 postes d'attaché suivants sont supprimés : gestionnaire du pôle Processus paie au service de Gestion Administrative du Personnel de la DRH (référence Conseil Municipal du 07/12/2022), chargé-e de mission à la Direction Générale des Services (référence Conseil Municipal du 07/12/2022), responsable de l'Antenne Vie de Quartier Marcel Cachin à la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers (référence Conseil Municipal du 06/04/2016), préfigurateur EVS à l'Antenne de Vie de Quartier Gaston Lauriau de la direction Citoyenneté Politique de la Ville et Vie des Quartiers (référence Conseil Municipal du 26/03/2025), chargé-e de communication interne au service Communication interne, responsable des ressources et des séjours au service Jeunesse 11-25 ans (référence Conseil Municipal du 26/06/2024), et responsable de l'instrumentarium et du jeune public au service des Théâtres Municipaux (référence Conseil Municipal du 03/12/2025).

Article 11 : dit que le poste d'ingénieur principal faisant fonction de chef-fe de projet Observation de la mobilité à la direction Espace Public Mobilité est supprimé.

Article 12 : dit que le poste d'ingénieur faisant fonction de coordinateur-riche de projets à la DS2IN est supprimé.

Article 13 : dit que le poste de médecin hors classe faisant fonction de directeur de la Santé est supprimé (référence Conseil Municipal du 27/06/2018).

Article 14 : dit que le poste de conseiller territorial des APS principal faisant fonction de directeur des Sports est supprimé.

Article 15 : dit que les postes de professionnels de santé suivants sont supprimés : poste de pédopsychiatre à temps non complet de 6 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 30/03/2022), poste de médecin généraliste à temps non complet 28 heures hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 24/09/2025), poste de médecin généraliste à temps non complet 22h30 hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 18/12/2014) et poste de médecin pédiatre à temps non complet 16h30 hebdomadaires (référence Conseil Municipal du 29/06/2022).

Article 16 : dit que tous les postes de catégorie A créés et susvisés dans les articles 1-3-4-5-6 et 7 de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 17 : dit que tous les postes de professionnels de santé (psychomotricien, médecins généralistes, médecin pédiatre

psychologue et conseillère conjugale et familiale) créés au 1^{er} article de la présente délibération seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique.

Article 18 : précise que les postes suivants déjà inscrits au tableau des effectifs seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique : 5 postes d'instructeur des autorisations d'urbanisme (3 postes de rédacteur, 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe) au service Permis de construire, et 3 postes de chargé de communication (1 poste d'attaché principal et 2 postes d'attaché) au service Communication externe.

Article 19 : précise que les postes de catégorie C suivants déjà inscrits au tableau des effectifs seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8/2° du Code Général de la Fonction Publique : poste d'agent-e administratif-ve au Pôle restauration scolaire du service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint administratif), 12 postes d'agent-e de restauration au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 21 postes d'agent-e d'entretien au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 1 poste d'agent-e polyvalent-e au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 1 poste d'aide gardien-ne au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 3 postes d'ATSEM au service Propreté des Bâtiments (grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles), 1 poste d'ATSEM au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 6 postes de responsable de site de restauration au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 4 postes de second de restauration au service Propreté des Bâtiments (grade d'adjoint technique), 7 postes d'animateur-ice de centre de loisirs au service Temps de l'Enfant (grade d'adjoint d'animation), 1 poste de jardinier-ère au service Jardins et Nature en Ville (grade d'adjoint technique), 3 postes d'agent-e d'entretien Voirie au service Propreté Urbaine (grade d'adjoint technique), et 1 poste d'agent-e d'entretien de crèche au service des Crèches municipales (grade d'adjoint technique).

DEL20260624_39 : Mandat donné au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat de groupe relative à la protection sociale complémentaire.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 39. Le CIG, pas de demande d'intervention ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Décide de donner mandat au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Petite Couronne pour mettre en concurrence, étudier les garanties et négocier avec les candidats en vue de la passation de la convention de participation prévoyance à adhésion obligatoire des collectivités et établissements de son ressort.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, son représentant ou sa représentante, à intervenir et prendre tous actes requis pour l'exécution de la présente délibération.

DEL20260624_40 : Approbation de l'avenant n° 3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 40, l'approbation de l'avenant n° 3 pour la transmission électronique des actes dans le cadre du contrôle de légalité. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'avenant n° 3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, permettant d'acter le changement de dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué à signer ledit avenant et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

DEL20260624_41 : Désignation et mise en place du référent déontologue de l' élu local

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le référent déontologue de l' élu local. Il est proposé de désigner de nouveau Madame Farah Zaoui. Madame Sayna Shahryari, je vous passe la parole. »

Intervention de Madame Sayna SHAHRYARI – conseillère municipale de l'opposition

« Merci Monsieur le maire. Monsieur le maire, vous portez plainte pour diffamation contre Mouna Benamar, notre colistière et camarade, et vous lui demandez 10 000 € de dommages et intérêts. La mort sociale en somme. C'est une jeune Montreuilloise qui s'engage, issue des quartiers de Montreuil, fière de ses origines populaires. Elle s'implique dans la vie de la cité. Elle s'est engagée et nous, on est très fiers de son engagement, contrairement à un certain nombre de cette assemblée qui parfois ont pu la moquer avec des malaises, des rires, des invectives lors de ses prises de parole qui ne correspondent pas, c'est vrai, à des codes bourgeois trop souvent établis dans nos institutions. À sa façon et avec des codes qui ne sont pas les vôtres, elle prend la parole aux côtés de citoyens qui témoignaient sur ce que nous considérons être un système passé ou actuel et c'est toute la question et elle reste entière de favoritisme, de corruption touchant certains bailleurs sociaux. On peut contester ces accusations, les discuter politiquement, les réfuter. C'est le débat démocratique. Mais aujourd'hui, vous faites le choix de porter plainte et de judiciaireiser les relations avec certains élus d'opposition, et en l'occurrence ici celle dont la situation économique est la plus précaire. Monsieur le maire, arrêtez les procédures bâillons, répondez sur le terrain politique et retirez votre plainte. Vous feriez honneur à l'histoire des colères et des révoltes populaires montreuilloises. »

Applaudissements

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup et je vous confirme que je ne laisserai pas dire sans procédure que j'ai pu être impliqué de manière directe ou indirecte dans un système visant à faire payer les locataires du logement social montreuillois. Je trouve que les accusations qui ont été portées à mon encontre sont profondément dégradantes et ne sont pas dignes de l'exercice de la responsabilité publique. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Proposition adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Madame Farah ZAOUI, gérante de la société Probitas Conseil, sise 14 rue de Rambervillers à Paris (75012) est nommée référente déontologue « élu local » de la ville de Montreuil, pour la durée du mandat municipal, dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Article 2 : La référente déontologue aura pour missions :

- D'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par le Charte de l' élu local.
- D'informer et sensibiliser l'ensemble des élus de la ville aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

Article 3 : La référente déontologue peut être saisie par tout moyen, notamment de manière dématérialisée, et par tout élu de la ville. Elle apporte ses conseils par tout moyen qui lui semble approprié, dans le respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle, dans les conditions définies par le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Elle communique l'avis à l' élu auteur de la saisine dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Les avis rendus par la référente déontologue sont consultatifs, donc sans effet contraignant, et l' élu reste libre de ne pas suivre les recommandations de la référente déontologue.

Article 4 : Dans l'hypothèse où la référente déontologue « élu local » est sollicitée pour une analyse ou un conseil relevant des dispositions du code général de la fonction publique, elle se déporte et renvoie la saisine vers le référent déontologue

« agents publics ». Elle en informera au préalable, et par tout moyen, l'auteur de la saisine.

Article 5 : La référente déontologue exerce ses fonctions de manière indépendante et impartiale. En aucun cas elle ne peut solliciter ou recevoir d'injonctions extérieures ou de la part de la ville de Montreuil.

Article 6 : La référente déontologue élabore un rapport annuel d'activité dressant un état des lieux de l'application des principes déontologiques et, le cas échéant les manquements constatés par cette dernière au sein de la commune et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée. Ce rapport est adressé à l'organe délibérant de manière confidentielle et anonymisée.

Article 7 : La référente déontologue exerce ses fonctions au sein de ses propres locaux.

Article 8 : Sa rémunération est fixée à une indemnité de vacation d'un montant de 80 € HT pour chaque dossier dont elle reçoit la charge et sera versée par la ville.

En cas de modifications réglementaires, la rémunération sera automatiquement revalorisée dans le respect du plafond fixé par l'arrêté en vigueur sans qu'il soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

Article 9 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL20260624_42 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à présent au chapitre des désignations. Je vous propose le scrutin public conformément au L. 2121-21 du CGCT sur la totalité des désignations. Je mets aux voix. Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup. Nous passons donc à la délibération 42. Les candidats de l'exécutif sont Monsieur Mbarki et Madame Bosler. Les autres candidats sont invités à se déclarer. Je vous rappelle, dans le L. 2121-21, s'il n'y a pas d'autres candidats, les candidats sont réputés élus. Comme on est sur une désignation majoritaire, de toute façon, il n'y a que des candidats de la majorité qui peuvent être élus, et ça sera le cas, je crois, sur la totalité des propositions qui vous sont faites. Il n'y a pas de candidat. Ils sont donc réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Amin MBARKI, représentant titulaire,
- Mme Alice BOSLER, représentante suppléante.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne, M. Amin MBARKI en qualité de représentant titulaire et Mme Alice BOSLER en qualité de représentante suppléante du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la métropole du Grand Paris, avec effet immédiat.

DEL20260624_43 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée par l'EPT Est Ensemble

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 43, Monsieur Mbarki pour le titulaire et Monsieur Discour comme suppléant. Autre candidat ? Pas d'autre candidat. Ils sont réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal et de son suppléant au sein de

la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'établissement public territorial Est Ensemble.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Amin MBARKI en tant que titulaire
- M. Matthieu DISCOUR en tant que suppléant

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Amin MBARKI, représentant titulaire du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial Est Ensemble et M. Matthieu DISCOUR, représentant suppléant, avec effet immédiat.

DEL20260624_44 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association des archivistes français

Point non abordé en séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un mandataire et d'un bénéficiaire au sein de l'Association des archivistes français.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- Pour le mandataire : Mme Méline LE GOURRIEREC
- Pour le bénéficiaire, sur proposition de Monsieur le maire, le responsable des archives et de la documentation, en tant qu'agent territorial.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Méline LE GOURRIEREC mandataire et le responsable des archives et de la documentation, en tant que bénéficiaire, au sein de l'Association des archivistes français, avec effet immédiat.

DEL20260624_45 : Modification de la délibération n° DEL20260415_46 du 15 avril 2026 portant désignation des délégués du conseil municipal au sein de l'Agence France Locale (AFL) – désignation d'un délégué suppléant

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 45, Monsieur Fourel est le candidat de la majorité. Pas d'autre candidat ? Il est donc réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale – société territoriale.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Christophe FOUREL, représentant suppléant

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Christophe FOUREL, représentant suppléant du conseil municipal à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – société territoriale.

Article 4 : Autorise le représentant de la ville de Montreuil ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Article 5 : Dit que la désignation de Monsieur Amin MBARKI comme représentant titulaire à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – société territoriale et comme représentant au conseil d'orientation de la société territoriale par

DEL20260624_46 : Désignation d'un. e représentant. e du conseil municipal au sein de l'association Nos services publics

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 46, Monsieur Madaule est le candidat de la majorité. Pas d'autre candidat. Réputé élu. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein de l'association « Collectif Nos Services Publics ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

– M. Olivier MADAULE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Olivier MADAULE, représentant du conseil municipal au sein de l'association « Collectif Nos Services Publics », avec effet immédiat.

DEL20260624_47 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association de la Bourse du travail

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 47, Monsieur Corzani, Madame Roinel et Monsieur Fourel. Autre candidat ? Pas d'autre candidat. Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation de trois représentant(e)s du conseil municipal au sein de la bourse du travail de la ville.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Quentin CORZANI

- Mme Elise ROINEL

- M. Christophe FOUREL

représentant(e)s du conseil municipal au sein de la bourse du travail de la ville.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne :

- M. Quentin CORZANI

- Mme Elise ROINEL

- M. Christophe FOUREL

représentant(e)s du conseil municipal au sein de la bourse du travail de la ville, avec effet immédiat.

DEL20260624_48 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil de la vie associative

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Le CVA, Monsieur Corzani, Madame Attia, Madame Safi, Monsieur Lakh et Madame Nohan. Autres candidats ? Réputés élus. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : (Si accord à l'unanimité) Procède à la désignation de cinq représentant(e)s du conseil municipal au sein du conseil de la vie associative, au scrutin public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Quentin CORZANI
- Mme Dominique ATTIA
- Mme Zohra SAFI
- M. Ndiack LAKH
- Mme Emeline NOHAN

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Quentin CORZANI, Mme Dominique ATTIA, Mme Zohra SAFI, M. Ndiack LAKH et Mme Emeline NOHAN représentant(e)s du conseil municipal au sein du conseil de la vie associative, avec effet immédiat.

Article 4 : Sur proposition du Maire :

Désigne le directeur de la citoyenneté, politique de la ville et vie des quartiers, la responsable du service municipal des relations avec la vie associative et la responsable du pôle développement de la vie associative comme représentants de l'administration communale.

DEL20260624_49 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association France Médiation

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 49, Madame Bertin et Madame Laetitia Tamadon dont je précise qu'elle est responsable du service de médiation sociale. Pas d'autre candidat ? Réputées élues. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal, titulaire et d'un(e) représentant(e) de l'administration suppléant(e) au sein de l'association France médiation.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- Mme Loline BERTIN en qualité de représentante titulaire,
- Mme Laetitia TAMADON, agent administratif, en qualité de représentante suppléante.

Article 3 : En vertu de l'article L.2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Loline BERTIN, représentante titulaire du conseil municipal et Mme Laetitia TAMADON, agent administratif, représentante suppléant au sein de l'association France médiation.

DEL20260624_50 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du réseau national des budgets participatifs

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous sommes sur le 50. Le candidat de la majorité, Monsieur Rouibi. Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Il est donc réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal et de deux agents territoriaux au sein du réseau national des budgets participatifs.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

– M. Amir ROUIBI en qualité de représentant du conseil municipal,

Article 3 : En vertu de l'article L.2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Amir ROUIBI, représentant du conseil municipal et, sur proposition du maire, le responsable du service démocratie participative et un chargé de démocratie participative, au sein du réseau national des budgets participatifs, avec effet immédiat.

DEL20260624_51 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du centre Hubertine Auclert

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 51, Madame Halima Menhoudj. Pas d'autre candidat ? Réputée élue. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal au sein du Centre Hubertine Auclert.

Article 2 : Prend acte de candidature de :

– Mme Halima MENHOUDJ

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne avec effet immédiat, Mme Halima MENHOUDJ, en tant que représentante titulaire du conseil municipal au sein du Centre Hubertine Auclert.

DEL20260624_52 : Adhésion à l'association Villes des Musiques du Monde et désignation d'un. e représentant. e du conseil municipal

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 52, des Musiques du Monde, Madame Lorca. Pas d'autre candidat. Réputée élue. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Approuve l'adhésion de la Ville à l'association Villes des Musiques du Monde.

Article 2 : Approuve le versement de la cotisation au titre de l'année 2026 d'un montant de 1582,50€.

Article 3 : Autorise Monsieur le maire, sa représentante ou son représentant délégué(e), à procéder à toute formalité d'adhésion à cette association, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

Article 4 : Dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

Article 5 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein de l'association Villes des Musiques du Monde.

Article 6 : Prend acte des candidatures de :

– Mme Alexie LORCA

Article 7 : En vertu de l'article L.2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Alexie LORCA, représentante du conseil municipal au sein de l'association Villes des Musiques du Monde, avec effet immédiat.

DEL20260624_53 : Désignation d'un. e représentant. e du conseil municipal au sein de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« La Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, Madame Lorca. Pas d'autres candidats. Élu.e. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un.e représentant.e du conseil municipal auprès de l'association « fédération nationale des collectivités locales pour la culture ».

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
- Mme Alexie LORCA

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne de Mme Alexie LORCA, en qualité de représentante du conseil municipal au sein de la « fédération nationale des collectivités locales pour la culture », avec effet immédiat.

DEL20260624_54 : Désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein l'association CPLJ93 Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 54, pour le CPLJ, Madame Lorca. Pas d'autres candidats. Élu.e. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un.e représentant.e au sein de l'association CPLJ93 - Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– Mme Alexie LORCA

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Alexie LORCA, représentante du conseil municipal au sein de l'association CPLJ93 - Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis, avec effet immédiat.

DEL20260624_55 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour la Fédération des centres sociaux et culturels de Seine-Saint-Denis, Madame Kadjidia Doucouré. Pas d'autres candidats. Élu.e. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal et d'un représentant membre de l'administration, au sein de l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
– Mme Kadjidia DOUCOURE Sur proposition du maire, le directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire (ou un cadre

de la direction dûment mandaté).

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Kadjidia DOUCOURE, représentante du conseil municipal et le directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire (ou un cadre de la direction dûment mandaté) au sein de l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis », avec effet immédiat.

DEL20260624_56 : Désignation d'un.e représentant.e au sein du réseau français des villes éducatrices

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour la 56, Madame Haby Ka pour les villes éducatrices. Réputée élue. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Réseau Français des Villes Educatrices.

Article 2 : Prend acte de la candidature/des candidatures de :
– Mme Haby KA

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Haby KA, représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration Réseau Français des Villes Educatrices, avec effet immédiat.

DEL20260624_57 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 57, Vacances, Voyages, Loisirs, Dominique Attia et Kadjidia Doucouré. Pas d'autres candidats. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public, à la désignation de deux représentant-e-s auprès de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL).

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Dominique ATTIA
- Mme Kadjidia DOUCOURE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Dominique ATTIA, et Mme Kadjidia DOUCOURE, représentantes du conseil municipal au sein de l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL), avec effet immédiat.

DEL20260624_58 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du groupement de commandes Synergies communes

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 58, Madame Attia et Madame Créachcadec. Pas d'autre candidat. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation de deux représentantes ou représentants du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes « Synergies communes », l'un comme membre titulaire, l'autre comme membre suppléant.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- Mme Dominique ATTIA, membre titulaire
- Mme Danièle CREACHEADEC, membre suppléante

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne comme représentantes du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes « Synergies communes », Mme Dominique ATTIA, comme membre titulaire, et Mme Danièle CREACHEADEC, comme membre suppléante avec effet immédiat.

DEL20260624_59 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association des villes pour la propreté urbaine (AVPU)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 59, pour l'AVPU, Monsieur Lozzi et Madame Nadia Bouallak, agente territoriale. Pas d'autres candidats. Réputés élus. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant du conseil municipal et d'un agent territorial au sein de l'association des villes pour la propreté urbaine.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Arnaud LOZZI, en tant que représentant du conseil municipal au sein de l'association des villes pour la propreté urbaine
- Mme Nadia BOUALLAK, agent territorial sur proposition de Monsieur le maire, la Directrice de l'environnement et du cadre de vie, comme agent territorial.
-

Article 3 : En vertu de l'article L2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Arnaud LOZZI, représentant du conseil municipal au sein de l'association des villes pour la propreté urbaine, avec effet immédiat.

Article 4 : Désigne Mme Nadia BOUALLAK, agent territorial au sein de l'association des villes pour la propreté urbaine.

DEL20260624_60 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la commission locale de l'eau (schéma d'aménagement et de gestion des eaux SAGE Marne Confluence)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 60, pour le réseau SAGE, Madame Manon Brard. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire du conseil municipal au sein de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux "Marne Confluence".

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- Mme Manon BRARD

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne avec effet immédiat, Mme Manon BRARD, en tant que représentante titulaire du conseil municipal à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) "Marne Confluence", avec effet immédiat.

DEL20260624_61 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association coordination eau Île-de-France

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 61, même candidate, Madame Manon Brard. Pas d'autres candidats. Réputée élue. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association « coordination eau Île-de-France ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
– Mme Manon BRARD

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Manon BRARD, représentante du conseil municipal au sein de l'association « coordination eau Île-de France », avec effet immédiat.

DEL20260624_62 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la conférence intercommunale relative à l'entente entre la ville de Fontenay-sous-Bois et la Ville de Montreuil pour la gestion d'un service d'intérêt commun de chauffage urbain et au sein du CA de la régie du chauffage urbain de la ville de Fontenay-sous-Bois

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 62, pour l'entente avec Fontenay-sous-Bois sur le chauffage urbain. Les candidats de la majorité sont Monsieur Quittre, Luc Di Gallo et Aurélien Bernicchia. Autre candidat ? Pas d'autres candidats. Réputés élus. Il convient également de désigner les représentants pour le conseil d'administration de la régie. Candidat titulaire, Monsieur Luc Di Gallo et représentant suppléant, Monsieur Aurélien Bernicchia. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation de 3 représentants du conseil municipal au sein de la conférence intercommunale entre la ville de Fontenay-sous-Bois et la ville de Montreuil pour la gestion d'un service d'intérêt commun de chauffage urbain au scrutin secret.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Mathieu Quittre
- M. Luc DI GALLO
- M. Aurélien BERNICCHIA

Article 3 : En conséquence, sont désignés représentants du conseil municipal au sein de la conférence intercommunale entre la ville de Fontenay-sous-Bois et la ville de Montreuil pour la gestion d'un service d'intérêt commun de chauffage urbain :

- M. Mathieu Quittre
- M. Luc DI GALLO
- M. Aurélien BERNICCHIA

Article 4 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la régie du chauffage urbain de la ville de Fontenay-sous-Bois.

Article 5 : Prend acte des candidatures de :

- M. Luc DI GALLO, en qualité de titulaire
- M. Aurélien BERNICCHIA, en qualité de suppléant ;

Article 6 : En conséquence, sont désignés représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la Régie du chauffage urbain de la ville de Fontenay-sous-Bois :

- M. Luc DI GALLO, en qualité de titulaire
- M. Aurélien BERNICCHIA, en qualité de suppléant

DEL20260624_63 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de suivi de l'opération géothermique YGEO sur les communes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 63, Monsieur Luc Di Gallo et Madame Alice Bosler pour le comité opérationnel YGEO. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) du conseil municipal au sein du comité de suivi de la délégation de service public de l'opération géothermique Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Luc DI GALLO, représentant titulaire
- Mme Alice BOSLER, représentante suppléante

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Monsieur Luc Di GALLO en qualité de représentant titulaire et de Madame Alice BOISLER en qualité de représentante suppléante du conseil municipal au sein du comité de suivi de la délégation de service public de l'opération géothermique Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Montreuil, avec effet immédiat.

DEL20260624_64 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité des abonnés de géothermie (développé par SIPPAREC)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Sipparec, Luc Di Gallo et Aurélien Bernicchia. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation de deux représentant(e)s du conseil municipal au sein du comité des abonnés du réseau de géothermie développé par le SIPPAREC.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Luc DI GALLO, représentant titulaire
- M. Aurélien BERNICCHIA, représentant suppléant

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités, désigne M. Luc DI GALLO, représentant titulaire et M. Aurélien BERNICCHIA, représentant suppléant du conseil municipal au sein du comité des abonnés du réseau de géothermie développé par le SIPPAREC, avec effet immédiat.

DEL20260624_65 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association France Villes et Territoires durables

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 65, pour France Villes et Territoires Durables, Madame Tessa Chaumillon. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un.e représentant.e du conseil municipal auprès de l'association France Villes et Territoires Durables.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
-Mme Tessa CHAUMILLON

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, prend acte de la désignation de Mme Tessa CHAUMILLON, en qualité de représentante du conseil municipal auprès de France Villes et Territoires Durables, avec effet immédiat.

DEL20260624_66 : Désignation des représentants de la Ville SCIC SA « Coop bio d'Île-de-France »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 66, pour la SCIC Coop Bio d'Île-de-France, Tessa Chaumillon. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SCIC SA « Coop bio d'Île-de-France.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– Mme Tessa CHAUMILLON

Article 3 : En vertu de l'article L.2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Tessa CHAUMILLON, représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SCIC SA « Coop bio d'Île-de-France avec effet immédiat.

DEL20260624_67 : Désignation des représentants de la Ville à l'association Club des territoires Un plus bio

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 67, pour le Club des territoires Un Plus Bio. Tessa Chaumillon. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association « Club des territoires Un Plus Bio ».

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
–Mme Tessa CHAUMILLON

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Tessa

CHAUMILLON, représentante du conseil municipal au sein de l'association « Club des territoires Un Plus Bio », avec effet immédiat.

DEL20260624_68 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Réseau Vélo et Marche

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour Réseau Vélo et Marche, Olivier Stern. Pas d'autres candidats. Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association Réseau Vélo et Marche.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
–M. Olivier STERN

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Olivier STERN, représentant du conseil municipal au sein de l'association Réseau Vélo et Marche, avec effet immédiat.

DEL20260624_69 : Désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association SYNCOM

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour le SYNCOM, Arnaud Lozzi et Djamal Leghmizi, suppléant. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association SYNCOM.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– M. Arnaud LOZZI, représentant titulaire du conseil municipal au sein de l'association SYNCOM.
– M. Djamal LEGHMIZI, représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association SYNCOM.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Arnaud LOZZI, représentant titulaire et M. Djamal LEGHMIZI, représentant suppléant du conseil municipal au sein de l'association SYNCOM, avec effet immédiat.

DEL20260624_70 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association nationale des villes et territoires accueillants

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 70, Madame Claire Rabès et Madame Liliana Hristache, suppléante. Pas d'autres candidats. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal en qualité de représentant du conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- Mme Claire RABES, représentante titulaire,
- Mme Liliana HRISTACHE, représentante suppléante.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Claire RABES, en qualité de représentante titulaire et Mme Liliana HRISTACHE, en qualité de représentante suppléante du conseil municipal au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), avec effet immédiat.

Article 4 : Sur proposition du maire :

Désigne la responsable du service Intégration Egalité et Populations migrantes en qualité de représentante de l'administration au sein de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

DEL20260624_71 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'AMPPE 93

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 71, pour l'AMPPE 93, Matthieu Clauzade. Pas d'autres candidats. Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant(e) du conseil municipal au sein de l'assemblée générale et au sein du conseil d'administration de l'Association Médico-Psycho-Pédagogique Éducative 93 (AMPPE 93).

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Matthieu CLAUZADE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Matthieu CLAUZADE, représentant du conseil municipal au sein de l'assemblée générale et au sein du conseil d'administration de l'Association Médico-Psycho-Pédagogique Éducative 93 (AMPPE 93), avec effet immédiat.

DEL20260624_72 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'institut médico-éducatif Bernadette Coursol

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 72, pour Bernadette Coursol, Danielle Créachcadec. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant(e) du conseil municipal au sein du conseil de la vie sociale de l'institut médico-éducatif Bernadette Coursol.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- Mme Danièle CREACHEADEC

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Danièle CREACHEADEC, représentante du conseil municipal au conseil de la vie sociale de l'institut médico-éducatif Bernadette Coursol, avec effet immédiat

DEL20260624_73 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité d'animation territoriale du Plan régional de santé environnement 4 (PRSE4)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 73, pour le PRSE 4, Madame Manon Brard. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant titulaire du conseil municipal au sein du Comité d'Animation territoriale (CAT) du Plan régional de santé environnement 4 (PRSE4).

Article 2 : Prend acte de la candidature de :
– Mme Manon BRARD

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne avec effet immédiat, Mme Manon BRARD, en qualité de représentant.e titulaire du conseil municipal au sein du Comité d'Animation territoriale (CAT) du PRSE4., avec effet immédiat.

Article 4 : Sur proposition du maire, désigne le directeur de la santé comme agent de la collectivité en charge d'une thématique en lien avec la santé environnementale pour siéger au sein du Comité d'Animation territoriale (CAT) du PRSE4, comme suppléant.

DEL20260624_74 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'établissement et service d'aide par le travail Henry Marsoulan

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 74, pour Henry Marsoulan, Danielle Créachcadec et Matthieu Clauzade, suppléant. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'ESAT Henri Marsoulan.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :
– Mme Danièle CREACHEADEC
- M. Matthieu CLAUZADE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Danièle CREACHEADEC et M. Matthieu CLAUZADE, représentant.e.s du conseil municipal au conseil d'administration de l'ESAT Henri Marsoulan, avec effet immédiat.

DEL20260624_75 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la maison de retraite intercommunale de Fontenay-sous-Bois

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 75, pour la maison de retraite intercommunale, Quentin Corzani. Pas d'autres candidats. Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale.

Article 2 : Prend acte de la candidature :
- M. Quentin CORZANI

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Quentin CORZANI représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la maison de retraite intercommunale, avec effet immédiat.

DEL20260624_76 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour la conférence des financeurs sur la perte d'autonomie, Quentin Corzani et Danielle Créachcadec, suppléante. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal et son suppléant au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Prend acte de la candidature

- M. Quentin CORZANI, représentant titulaire,
- Mme Danièle CREACHEADEC, représentante suppléante.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Quentin CORZANI, représentant titulaire et Mme Danièle CREACHEADEC, représentante suppléante du conseil municipal au sein de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Seine-Saint-Denis, avec effet immédiat.

DEL20260624_77 : Désignation d'un. e représentant. e du conseil municipal au sein du Fonds de dotation « Montreuil Solidaire »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 77, pour le fonds de dotation Montreuil Solidaire, Madame Dominique Attia. Pas d'autres candidats. Réputée élue. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation d'un(e) représentant(e) du conseil municipal au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Montreuil Solidaire ».

Article 2 : Prend acte de la candidature/des candidatures de :

- Mme Dominique ATTIA

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Dominique ATTIA, représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du fonds de dotation « Montreuil Solidaire », avec effet immédiat.

DEL20260624_78 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la SCIC Weco

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 78 pour la SCIC Weco, Monsieur Fourel et Monsieur Le Chéquer, suppléant. Pas d'autres candidats. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant(e) titulaire et d'un représentant(e) suppléant(e) du conseil municipal au sein de la SCIC « WECO MONTREUIL ».

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Christophe FOUREL, en tant que représentant titulaire,
- M. Gaylord LE CHEQUER, en tant que représentant suppléant.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Christophe FOUREL, représentant titulaire, et M. Gaylord LE CHEQUER, représentant suppléant, du conseil municipal au sein de la SCIC « WECO MONTREUIL », avec effet immédiat.

DEL20260624_79 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de la fabrique de l'espoir – FABLAB

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 79, désignations. Pour la Fabrique de l'Espoir FABLAB, Monsieur Mathieu Quittre, titulaire et Monsieur Christophe Fourel, suppléant. Pas d'autre candidat. Réputés élus. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation des représentant(e)s du conseil municipal au conseil d'administration de l'association « La Fabrique de l'Espoir- Fablab #Montreuil Solidaire », au scrutin public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

- M. Mathieu QUITTRE, en tant que représentant titulaire,
- M. Christophe FOUREL, en tant que représentant suppléant.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Mathieu QUITTRE, représentant titulaire et M. Christophe FOUREL, représentant suppléant, du conseil municipal au conseil d'administration de l'association « La Fabrique de l'Espoir- Fablab #Montreuil Solidaire », avec effet immédiat.

DEL20260624_80 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association nationale des élus en charge du sport

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 80, pour les élus en charge du sport, Monsieur Olivier Charles. Pas d'autre candidat. Réputé élu. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède au scrutin public à la désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de l'association nationale des élus en charge du sport.

Article 2 : Prend acte de la candidature de :

- M. Olivier CHARLES

Article 3 : En vertu de l'article L.2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne M. Olivier CHARLES représentant du conseil municipal au sein de l'association nationale des élus en charge du sport, avec effet immédiat.

DEL20260624_81 : Désignation de représentants du conseil municipal au sein du Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Pour la 81 sur le FFSU, Madame Loline Bertin et Madame Kadjidia Doucouré. Pas d'autres candidats. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, représentants du conseil municipal au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine au scrutin public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

–Mme Loline BERTIN

-Mme Kadjidia DOUCOURE

Article 3 : En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Loline BERTIN, déléguée titulaire et Mme Kadjidia DOUCOURE, déléguée suppléante, représentants du conseil municipal au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, avec effet immédiat.

DEL20260624_82 : Désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Lieu, Écoute, Accueil (LEA)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 82, pour LEA, Madame Créachcadec et Madame Bertin. Pas d'autres candidates. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association Lieu, Ecoute, Accueil (LEA).

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

– Mme Danièle CREACHEADEC

– Mme Loline BERTIN

Article 3:

En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne :

– Mme Danièle CREACHEADEC

– Mme Loline BERTIN

représentantes du conseil municipal au sein de l'association Lieu, Ecoute, Accueil (LEA), avec effet immédiat.

DEL20260624_83 : Désignation de représentants du conseil municipal au sein de l'association Prévention des Risques, Orientation Sociale, Échange de Seringues (PROSES)

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« 83, pour PROSES, Madame Tessa Chaumillon et Madame Bertin. Pas d'autres candidats. Réputées élues. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Décide

Article 1 : Procède, au scrutin public, à la désignation des représentants du conseil municipal au sein de l'association PROSES.

Article 2 : Prend acte des candidatures de :

–Mme Tessa CHAUMILLON

–Mme Loline BERTIN

Article 3 :

En vertu de l'article L. 2121-21 alinéa 5 du code général des collectivités territoriales, désigne Mme Tessa CHAUMILLON et Mme Loline BERTIN représentant(e)s du conseil municipal au sein de l'association PROSES, avec effet immédiat.

VŒUX

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons à présent, ayant achevé la partie qui concerne les désignations de notre conseil, aux trois vœux qui ont été déposés par les groupes de la majorité sur l'eau publique, sur les fermetures de classes et sur la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles. J'invite les orateurs de chaque groupe présentant les vœux à ne pas lire l'intégralité du vœu. Ils ont été remis à l'ensemble des conseillers, mais à en faire plutôt une présentation succincte. Qui prend la parole pour le groupe écologiste ? Tessa Chaumillon. »

Intervention de Madame Tessa CHAUMILLON – adjointe au maire déléguée à la santé et à la politique alimentaire

« Monsieur le maire, chers collègues, nous avons changé de régime climatique. À Montreuil, la canicule que nous vivons dans notre chair nous rappelle une réalité simple : l'eau est un bien commun précieux, vital et de plus en plus fragile. Dans ce contexte, garantir une eau potable de qualité, accessible à toutes et tous, sans risque pour la santé est une exigence majeure. Nous avons fait un choix important, celui d'une gestion publique de l'eau à l'échelle d'Est Ensemble. Nous saluons Jean-Claude Oliva. C'est un choix politique fort que nous saluons. Car oui, cette régie publique nous a permis de protéger les habitantes et les habitants en évitant une hausse importante du prix de l'eau, mais aussi en reprenant la main sur un bien essentiel. Mais soyons lucides, aujourd'hui encore, une grande partie de l'eau que consomment les Montreuillois provient du SEDIF et cela nous donne une responsabilité particulière, celle d'être vigilants, d'alerter et de prévenir. Car le projet porté par le SEDIF avec l'Osmose Inverse Basse Pression pose question. La mission régionale d'autorités environnementales MRAe a rendu publiques des analyses mettant en évidence plusieurs points de vigilance majeurs concernant ce projet. Oui, cette technologie vise à filtrer certains polluants, mais derrière ce terme d'osmose inversée se cache une technologie d'ultrafiltration qui nous interroge par plusieurs aspects, à la fois sanitaires, environnementaux et climatiques. Elle ne supprime pas tous les polluants, elle est très énergivore et elle génère des rejets de polluants éternels dans le milieu naturel. Ce vœu vise également à ce que différentes alternatives puissent être étudiées et débattues de manière transparente puisque d'autres procédés existent. Dépolluer est fondamental pour protéger la santé des habitantes et des habitants, mais il faut aussi et surtout agir sur les causes, agir à la source des pollutions, protéger l'eau là où elle naît, là où elle est captée, en cultivant par exemple en bio autour des zones de captage. Cela signifie réduire les pollutions, protéger les ressources et faire appliquer réellement le principe pollueur-payeur. Parce que sinon, ce sont toujours les mêmes qui payent, les habitantes et les habitants, à la fois sur leurs factures et potentiellement sur leur santé. À Montreuil, à Est Ensemble, nous avons commencé à reprendre la main sur l'eau. C'est une avancée. Mais cette avancée nous oblige à être exigeants, à anticiper et à défendre une eau réellement saine pour toutes et tous. L'eau n'est pas une marchandise, c'est un bien commun. Et face aux crises climatiques qui s'accroissent, notre responsabilité est de la protéger dès aujourd'hui et à la source. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, Tessa Chaumillon. Je passe la parole à Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

« Merci, Monsieur le maire. Je soutiendrai ce vœu qui, je trouve, va dans le bon sens. Nous avons tous milité effectivement pour que la régie publique de l'eau naisse et on est très contents qu'elle soit née. Simplement, je pense qu'on ne peut pas passer sous silence le fait qu'il existe de gros dysfonctionnements, notamment au niveau de la facturation. Moi, je trouve ça très bien que nous portions un vœu sur justement l'action nécessaire à avoir sur l'ultrafiltration et le fait qu'une eau saine, c'est une nécessité pour toutes et tous, mais je pense que si on ne veut pas donner le sentiment d'une très grande

déconnexion avec ce que vivent au quotidien un certain nombre de personnes, notamment ceux qui sont en copropriété, ceux qui sont dans le logement social, il faut aussi, je pense, dire peut-être un mot des dysfonctionnements, ou en tout cas de là où vous en êtes dans l'action à mener pour que justement cesse ce type de dysfonctionnement. Encore récemment, moi, j'avais été interpellée par des gens qui sont en logement social, des gens qui sont seuls, qui me disent que 10 m³, c'est un trimestre de conservation pour eux et malheureusement, la gratuité sur 10 m³, eux, ils n'en bénéficient pas. Et donc ça aussi, je pense qu'il faut l'entendre et il faut en tout cas ne pas donner le sentiment que seule compte la fin du monde. La fin du mois est importante aussi et il faut avoir justement la capacité de gérer les deux en même temps. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Taylan Coskun sera notre dernier orateur. »

Intervention de Monsieur Taylan COSKUN – conseiller municipal de la majorité

« Merci, Monsieur le maire. Nous soutenons ce vœu qui est présenté par le groupe ELV. L'eau, c'est la vie. Voilà une évidence, voire une trivialité. Elle mérite d'être dite, car ce qui est essentiel mérite d'être traité avec sérieux. Ce vœu pose notamment les aspects de santé humaine, notamment ceux qu'on appelle les polluants éternels et leurs effets sur l'environnement. C'est un point de vigilance incontournable. Nous attendons que ce vœu permette d'avancer vers un approfondissement des études sur ces risques et sur les différentes technologies pour y répondre. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire d'en savoir plus avant de s'engager dans des solutions aussi coûteuses qu'insuffisamment testées quant aux conséquences comme celles de l'osmose inversée, que ce vœu permette de contribuer à faire de cette question qui semble technique un point d'attention pour tous. La régie eau publique d'Est Ensemble est un outil formidable en ce sens. Nous nous félicitons de sa création sous l'impulsion de Patrice Bessac et de son développement. Que ce vœu soit aussi une promesse pour que la question de l'eau soit traitée sérieusement par une politique publique nationale, c'est-à-dire une eau abordable, d'égale qualité sanitaire et au même prix partout dans le pays. En ce sens, nous battons pour un service public national de l'eau. Ce vœu est une exigence de justice sociale et écologique. Nous le voterons. Merci. »

TEXTE DU VŒU :

Eau publique et vigilance environnementale

Considérant que la canicule que nous traversons montre, une fois encore, combien la question de l'eau est centrale ;
Considérant que l'accès à une eau de haute qualité sanitaire et environnementale, à un prix abordable et égal sur l'ensemble du territoire national, constitue un enjeu vital ;

Considérant que l'État devrait en faire une priorité en mettant en œuvre une véritable politique publique nationale au service de tous les usagers ;

Considérant que, tout en exigeant un grand service public national de l'eau, nous saluons la création de la régie publique de l'eau à Est Ensemble, issue d'un choix politique engagé dès 2022 et pleinement effectif depuis le 1er janvier 2024, marquant une avancée majeure vers une gestion publique, transparente et tournée vers l'intérêt général ;

Considérant que nous saluons également la volonté de la Ville de Montreuil de s'inscrire dans cette dynamique en s'éloignant du modèle du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), orientation ayant permis d'éviter une hausse significative du coût de l'eau, estimée à près de 50 euros par an et par ménage ;

Considérant qu'aujourd'hui, l'eau distribuée à Est Ensemble aux Montreuillois·es provient encore à 70 % du SEDIF et à 30 % d'Eau de Paris, avec une perspective d'évolution vers un équilibre à 50/50 d'ici 2030 ;

Considérant que, dans ce cadre, il est essentiel de rester vigilant quant à l'origine de l'eau distribuée aux Montreuillois·es et à ses effets sur leur santé ;

Considérant que, dans ce contexte, il apparaît indispensable d'alerter sur les choix portés par le SEDIF, en particulier le déploiement de l'osmose inverse basse pression (OIBP) dans ses usines, technologie de filtration membranaire très fine présentée comme capable de retenir la quasi-totalité des micropolluants ;

Considérant que, toutefois, cette technologie soulève de nombreuses inquiétudes ;

Considérant que, d'une part, plusieurs analyses et contributions publiques indiquent que ce procédé ne permet pas d'éliminer l'ensemble des polluants, une partie d'entre eux demeurant dans l'eau distribuée ;

Considérant que, d'autre part, ce traitement retire également les sels minéraux naturellement présents, imposant une reminéralisation artificielle de l'eau pour la rendre consommable ;

Considérant que ce processus rend la technologie particulièrement énergivore et interroge son efficacité globale au regard des objectifs affichés de dépollution ;

Considérant que la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a rendu publiques des analyses mettant en évidence plusieurs points de vigilance majeurs concernant ce projet ;

Considérant qu'elle alerte notamment sur les risques liés aux rejets dans la Marne des résidus d'ultrafiltration et des concentrats fortement chargés en polluants ;

Considérant qu'elle souligne également les interrogations persistantes concernant le traitement et le suivi des micropolluants, des PFAS et d'autres substances persistantes rejetées dans le milieu aquatique ;

Considérant que, s'agissant de la qualité de l'eau potable, une directive européenne de 2020 implique le développement de la recherche de vingt composés perfluorés (PFAS), dits « polluants éternels » ;

Considérant que cette recherche devient obligatoire, pour la première fois, à partir de janvier 2026 dans le cadre du contrôle sanitaire opéré par les agences régionales de santé (ARS), sous l'égide de la Direction générale de la santé (DGS) ;

Considérant qu'il s'agit de prendre des mesures pour éviter, selon l'ARS, « le dépassement de valeurs sanitaires définies par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) ou recommandées par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) », ces valeurs précisant les niveaux au-delà desquels l'exposition peut présenter un risque pour la santé ;

Considérant que ces risques doivent être pris en compte dans la durée ;

Considérant que, au regard des connaissances actuelles sur le développement des cancers hormonodépendants liés aux contaminations croisées, la question de la qualité de l'eau constitue un enjeu majeur de la décennie à venir ;

Considérant que différentes technologies existent et qu'il convient d'explorer ces options afin de permettre des choix éclairés, les seules considérations financières ne pouvant guider la décision publique ;

Considérant que la lutte contre les pollutions de l'eau ne peut reposer uniquement sur des solutions techniques coûteuses, financées par les usager-ères ;

Considérant qu'elle doit prioritairement s'appuyer sur des politiques ambitieuses de prévention à la source et sur l'application effective du principe « pollueur-payeur » ;

Considérant qu'il existe des alternatives plus sobres et moins énergivores, fondées sur des procédés maîtrisables, à l'image du projet mené à Tenay (au sud de Lyon) expérimentant des filtres à charbon actif pour traiter notamment les polluants dits « éternels » ;

Par ce vœu, nous :

- Réaffirmons notre attachement à une gestion publique, démocratique et écologique de l'eau ;*
- Appelons à une vigilance renforcée quant au recours à l'OIBP et à la recherche de solutions publiques, durables et maîtrisées ;*
- Demandons au SEDIF de garantir une tarification équitable de l'eau, en mettant fin aux situations où les habitant-es de logements collectifs paient davantage que ceux des logements individuels pour un même service ;*
- Demandons que ce vœu soit versé aux contributions de l'enquête publique en cours relative au projet du SEDIF.*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets donc ce vœu aux voix. Contre ? Abstention ? Unanimité. Merci beaucoup. Les fermetures de classe, le groupe Montreuil Rassemblée, qui est-ce qui prend la parole ? »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Intervention de Madame Haby KA – adjointe au maire déléguée à l'éducation

« Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus. Ce soir, la majorité souhaite porter un vœu contre les fermetures de classes en Seine-Saint-Denis. Pour la rentrée scolaire prochaine, 355 classes vont fermer en Seine-Saint-Denis dans notre département. À Montreuil, ce sont près de 16 classes qui disparaîtront à la rentrée prochaine. Depuis plusieurs années, les fermetures de classes et les suppressions de postes sont trop souvent présentées comme de simples ajustements administratifs ou budgétaires. Pourtant, elles ont des conséquences concrètes sur l'apprentissage des élèves : plus d'élèves dans les classes, moins de temps consacré à chacun, davantage de difficultés pour accompagner les enfants en difficulté ou ceux qui ont le plus besoin de l'école pour réussir. Cette question est particulièrement importante en Seine-Saint-Denis. Notre département est marqué par de fortes inégalités. Les besoins éducatifs y sont plus importants qu'ailleurs. Pourtant, les élèves de Seine-Saint-Denis disposent d'environ 30 % de moyens en moins que la moyenne nationale, alors même que notre territoire devrait bénéficier d'un effort renforcé de l'État. Il continue d'être moins bien doté que le reste du pays. C'est précisément ici qu'il faudrait davantage de moyens, davantage d'accompagnement pour l'école publique. On nous parle de baisse d'effectifs pour justifier ces suppressions de classe. Pourtant, dans certains établissements, 2 élèves en moins suffisent à entraîner la fermeture d'une classe. Je pense notamment à l'école maternelle Romain Rolland, dans le quartier du Morillon, en zone REP, où c'est aujourd'hui le cas. J'en profite pour saluer les parents d'élèves de cette école que nous sommes allés voir hier avec ma collègue Kadjidia Doucouré, particulièrement mobilisée contre cette fermeture ainsi que l'ensemble des parents, des enseignants et des membres de la communauté éducative qui se mobilisent partout dans notre Ville pour défendre une école publique de qualité. Nous ne pouvons pas accepter que la baisse démographique serve de prétexte à une réduction des moyens. Cette évolution n'affecte pas tous les territoires ni tous les établissements de la même façon. À Montreuil, nous continuons d'investir pour répondre aux besoins éducatifs de notre population. Nous construisons actuellement une nouvelle école, preuve que nous préparons l'avenir et que nous considérons l'éducation comme une priorité. Au contraire, la baisse des effectifs, lorsqu'elle existe, devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage, de réduire les effectifs par classe et de renforcer l'accompagnement des élèves, notamment dans les territoires qui en ont le plus besoin. À l'heure où les droits de l'enfant sont au cœur du débat public, il est essentiel de rappeler que la Convention internationale des droits de l'enfant consacre le droit de chaque enfant à une éducation de qualité et à l'égalité des chances. L'épanouissement, la réussite et le bien-être des enfants doivent être au cœur de nos priorités collectives. La manière dont une société traite ses enfants dit beaucoup de la manière dont elle considère l'ensemble de ses citoyens. Investir dans l'école, c'est faire le choix de l'émancipation, de la justice sociale et de l'avenir. C'est pourquoi nous demandons à l'État de renoncer à ces fermetures de classes et d'engager un véritable plan de rattrapage pour la Seine-Saint-Denis afin que chaque enfant puisse bénéficier des conditions d'apprentissage et d'accompagnement auxquelles il a le droit. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Olivier Stern, je vous passe la parole. »

Intervention de Monsieur Olivier STERN – conseiller municipal délégué à la ville cyclable et piétonne, au stationnement, au plan de circulation et aux réseaux bus

« Merci, c'est juste en quelques mots, sans alourdir le débat. Bien sûr, nous souscrivons totalement les élus socialistes à ce qui a été présenté à l'instant par notre collègue Haby Ka. Un vœu un peu dans le même sens a été débattu hier en conseil de territoire et le moment peut-être de rappeler effectivement le rapport d'une politique injuste et l'observatoire des inégalités qui a été porté notamment par les élus et le président du territoire et qui rappelait quelques chiffres qui doivent, je pense, être répétés autant que faire se peut. 62 % des élèves du public sont scolarisés en REP ou REP+. 35 % des heures d'absence ne sont pas remplacées dans le premier degré et 47 % des professeurs du collège ont moins de 30 ans, alors que c'est 17 % pour l'académie de Paris. Je crois qu'il est bon de replacer ces chiffres qui montrent la réalité des inégalités territoriales et qui doivent être la boussole de notre combat commun sur l'éducation. La promesse républicaine, elle ne peut pas être à deux vitesses. Le droit à l'école, le droit à la réussite doit être le même pour chaque enfant, partout sur le territoire. Que l'on soit un jeune de Seine-Saint-Denis ou d'ailleurs, elle doit être notre priorité et nous devons continuer nos combats collectifs, notre mobilisation pour faire reculer ces inégalités territoriales en matière d'éducation. »

TEXTE DU VŒU

Vœu éducation

Pour une politique éducative qui place les enfants et leur réussite scolaire au cœur des priorités

Considérant que la Seine-Saint-Denis est l'un des départements les plus touchés par les inégalités sociales et territoriales, avec près de 30 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, soit près du double de la moyenne nationale ; que les besoins éducatifs, sociaux et d'accompagnement des élèves y sont particulièrement importants ; et que de nombreux acteurs du territoire dénoncent depuis plusieurs années un déficit structurel de moyens, estimé à près de 30 % de moyens en moins par élève par rapport à la moyenne nationale, alors même que les besoins y sont plus élevés ;

Considérant que la perspective de seize fermetures de classes à Montreuil constitue une dégradation du service public d'éducation, entraînant une augmentation des effectifs par classe, une diminution du suivi pédagogique, une fragilisation de l'inclusion scolaire et une détérioration des conditions d'accueil, d'apprentissage et d'accompagnement des enfants ; et que ces décisions, fondées principalement sur une logique comptable, ne prennent pas suffisamment en compte les réalités sociales et éducatives du territoire ;

Considérant que dans le contexte actuel, marqué par une attention croissante portée aux droits de l'enfant, à leur bien-être, à leur réussite éducative, leur émancipation, les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir à chaque élève des conditions d'accueil et d'apprentissage adaptées ; que la Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît le droit de chaque enfant à l'éducation et fait de son intérêt supérieur une considération primordiale ; et que les fermetures de classes vont à l'encontre de ces principes en réduisant les capacités d'encadrement et d'accompagnement des élèves, notamment les plus fragiles ;

La ville de Montreuil apporte son soutien aux mobilisations des parents d'élèves, des enseignants, des agents municipaux mobilisés pour les écoles, des organisations syndicales et de l'ensemble de la communauté éducative engagée pour la défense de l'école publique.

Le Conseil municipal de Montreuil, après en avoir délibéré, émet le vœu :

- 1. D'exiger l'annulation immédiate des 275 fermetures de classes prévues en Seine-Saint-Denis, dont 16 à Montreuil et de demander que les critères de carte scolaire prennent réellement en compte les réalités sociales, urbaines et éducatives des territoires populaires, et non la seule évolution arithmétique des effectifs.*
- 2. De demander à l'État, au ministère de l'Éducation nationale et à la direction académique de renoncer aux suppressions de postes et de mettre en œuvre sans délai un plan d'urgence pour l'école publique en Seine-Saint-Denis.*
- 3. Considérant que derrière chaque fermeture de classe, il y a un enfant — celui qui apprend à lire dans une classe de 28, celui dont le handicap ne sera plus compensé faute d'AESH disponible, celui pour qui l'école est parfois le seul endroit stable et sécurisant de sa journée ; que ces enfants-là, souvent les plus fragiles, sont aussi ceux qui ont le moins de ressources familiales ou sociales pour compenser ce que l'école ne peut plus leur offrir ; que leur droit à l'éducation ne peut pas se réduire à une présence physique dans une salle de classe, mais implique d'être connu, suivi, accompagné, et mis en capacité de grandir et de s'émanciper ; que la Convention internationale des droits de l'enfant fait de l'intérêt supérieur de l'enfant une considération primordiale dans toute décision publique le concernant ; et que les fermetures de classes trahissent ce principe en sacrifiant les conditions réelles d'apprentissage et d'accompagnement des élèves les plus vulnérables sur l'autel d'une logique budgétaire.*
- 4. De réaffirmer que l'enfant est un sujet de droit et non un simple bénéficiaire de politiques publiques et d'exiger, en conséquence, que toute décision affectant ses conditions de scolarisation — fermeture de classes, suppression de postes, révision des dotations — fasse l'objet d'une évaluation préalable de son impact sur l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément à l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990 et opposable en droit interne.*

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix le vœu. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup. Je crois que c'est Loline Bertin pour le vœu loi intégrale. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Intervention de Madame Loline BERTIN – adjointe au maire déléguée à la prévention, la médiation, la sécurité et la brigade propreté et environnement

« Merci Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, chères Montreuilloises, chers Montreuillois, notre pays fait actuellement l'objet d'une mobilisation citoyenne, associative, politique sans précédent pour enfin mieux

protéger les femmes, les enfants, les minorités sexuelles ou de genre et toutes les victimes des violences sexistes et sexuelles. Parce que cela a été dit plus tôt, Lyhanna, 11 ans, a été enlevée, tuée dans le Gers par un homme que des enfants avaient dénoncé, que des parents avaient signalé, que la justice connaissait et n'a pas arrêté. Parce qu'elle n'est pas un cas isolé. La ville de Paris, pour ne citer qu'elle, doit faire face ces derniers mois à de nombreuses révélations sur des violences subies par les enfants dans le périscolaire parisien, et son maire, Emmanuel Grégoire, engage en conséquence un plan d'action inédit. La ville de Montreuil s'y attelle également, comme cela a été rappelé par le maire en introduction. Nous le savons, les enfants ne sont pas les seules victimes. Montreuil a vécu dans sa chair, il y a seulement quelques semaines, un énième féminicide avec l'assassinat de Latifa dans le quartier du Morillon. En France, chaque jour, plus de 3 femmes sont victimes d'un féminicide ou d'une tentative de féminicide conjugal. En 2023, 160 000 enfants ont subi des violences sexuelles. Entre 2017 et 2023, les violences sexistes et sexuelles ont augmenté de plus de 282 %. Les plaintes pour viol sont classées sans suite dans 94 % des cas. Derrière ces chiffres se trouvent des vies brisées et l'expression d'une défaillance systémique profonde. Ces violences relèvent d'un phénomène massif, structurel, nourri par des mécanismes persistants de domination masculine, de contrôle et d'inégalités. Il semble se produire actuellement une prise de conscience massive, un bouleversement culturel salutaire et nous nous en réjouissons. Mais nous ne pouvons pas nous arrêter à l'indignation. Elle doit trouver urgemment des traductions législatives, institutionnelles, opérationnelles, financières. Depuis plusieurs semaines, chaque lundi soir, les associations, les citoyens, les citoyennes, des responsables politiques se réunissent sans relâche devant les tribunaux et le ministère de la Justice pour exiger l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi portée par la coalition féministe et enfantiste, qui réunit plus de 150 associations, syndicats et experts. Proposition de loi déposée en décembre dernier par la députée socialiste de Seine-et-Marne Céline Thiébault-Martinez, soutenue par plus de 144 députés. La mobilisation citoyenne a obtenu une première victoire puisqu'enfin, hier, cette loi a été inscrite à l'ordre du jour du Parlement pour un examen à l'automne. Par ce vœu de notre majorité municipale, nous souhaitons ce soir que la Ville de Montreuil réponde à l'appel de la coalition féministe et enfantiste à ce que les collectivités territoriales soutiennent désormais son adoption immédiate par le Parlement. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles intrafamiliales constitue un engagement fondamental de la Ville de Montreuil, porté par le maire et par ma collègue Halima Menhoudj, en lien également avec Dominique Attia, déléguée aux droits des enfants. La Ville agit à son échelle et nous intensifierons inlassablement nos actions. Mais aucune politique municipale ne peut combler le vide d'une loi et de moyens qui n'existent pas. Nous réaffirmons avec ce vœu que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite une politique publique nationale ambitieuse, portée au plus haut niveau de l'État, dotée d'un pilotage clair, interministériel et de moyens budgétaires humains institutionnels pérennes pour permettre l'effectivité de la loi intégrale. Une politique et des moyens qui reconnaissent la présomption de crédibilité de la parole des victimes, y compris celle des enfants. Une politique et des moyens qui garantissent un accès effectif, inconditionnel et rapide des victimes à des dispositifs d'accueil, d'investigation, de soins, d'accompagnement, de réparation, de protection, d'hébergement. Une politique et des moyens qui forment l'ensemble des professionnels de cette chaîne. Une politique conçue et menée en partenariat avec les acteurs associatifs et avec les collectivités. En mémoire de Lyhanna, de Latifa, pour toutes les victimes passées, présentes et futures, celles qui sont mortes d'un système qui arrive trop tard, celles qui sont encore là et qui survivent avec leur traumatisme, celles qui ont pu parler et celles qui ne le peuvent pas encore, celles que l'on n'écoute pas, celles qu'on ne protège pas, celles qui sont autour de la table, celles qui nous écoutent ou qui nous regardent, à toutes, je veux leur dire qu'elles ne sont pas seules, qu'elles ne sont plus seules et que nous les croyons. La Ville de Montreuil appelle, avec toutes les collectivités engagées auprès de la coalition féministe et enfantiste, à ce que nos parlementaires adoptent la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles pour protéger les femmes et les enfants, et à ce que le gouvernement prenne ses responsabilités pour ne pas avoir à assumer celles du prochain drame. Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Halima Menhoudj. »

Intervention de Madame Halima KHIAR MENDOUB – adjointe au maire déléguée aux droits des femmes, à l'égalité femmes/hommes, à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

« Merci Monsieur le maire. Chers collègues, merci à ma collègue Loline Bertin pour la présentation de ce vœu. Le groupe Montreuil Rassemblée tient à saluer l'engagement constant de la ville de Montreuil dans la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Engagement qui s'inscrit dans une politique municipale volontariste en faveur de l'égalité, de la protection des victimes et des droits fondamentaux. Face à un phénomène massif et systémique, la Ville a fait le choix d'agir concrètement en développant des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de protection, en lien étroit avec les associations spécialisées, les institutions partenaires et les professionnels du territoire. Montreuil a notamment renforcé la prise en compte de la parole des enfants et la protection des mineurs accueillis dans ces équipements municipaux, en mettant en œuvre des protocoles exigeants, permettant une réaction rapide et adaptée à tout signalement de violence. La Ville veille également à former ses agents et ses agentes, à soutenir les acteurs associatifs engagés auprès des victimes et à promouvoir une culture de l'égalité et du respect dès le plus jeune âge. Notre action politique locale, en mobilisant l'ensemble des services municipaux concernés, favorise une approche coordonnée

entre prévention, repérage, accompagnement et mise à l'abri. Parce que les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la protection des victimes et la prévention des violences, Montreuil démontre chaque jour qu'une action locale déterminée peut contribuer à faire reculer l'impunité, à libérer la parole et à renforcer les parcours de protection. Cette mobilisation municipale ne saurait toutefois se substituer à une politique nationale ambitieuse, dotée des moyens nécessaires. C'est précisément parce que la Ville agit déjà et mesure chaque jour les besoins du terrain qu'elle appelle aujourd'hui l'État à franchir une nouvelle étape avec l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes à la hauteur des enjeux humains, sociaux et démocratiques qu'elle représente. Même si depuis hier, il a été annoncé son inscription à l'agenda parlementaire pour l'automne prochain, nous resterons mobilisés, vigilants et vigilantes sur le sujet. Je vous remercie. »

TEXTE DU VŒU

Vœu en faveur de l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes

En France, chaque jour, plus de trois femmes sont victimes d'un féminicide ou d'une tentative de féminicide conjugal. En 2023, 1 60 000 enfants ont subi des violences sexuelles. Entre 2017 et 2023, les violences sexistes et sexuelles ont augmenté de plus de 282 %. Derrière ces chiffres se trouvent des vies brisées, des parcours fragilisés et l'expression d'une crise systémique profonde.

Considérant l'appel lancé par la Coalition féministe et enfantiste afin que les collectivités territoriales soutiennent l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes ;

Considérant que le nom de Lyhanna s'ajoute à la longue liste des victimes de violences sexuelles et sexistes et nous rappelle, avec une force tragique, l'impérieuse nécessité de mieux protéger les enfants, les femmes et toutes les personnes exposées à ces violences ;

Considérant que derrière chaque drame se trouvent des vies brisées, des familles endeuillées et une responsabilité collective d'agir plus vite, plus efficacement et avec des moyens à la hauteur de l'ampleur du phénomène ;

Considérant que ces violences relèvent d'un phénomène massif, structurel et systémique, nourri par des mécanismes persistants de domination masculine, de contrôle et d'inégalités, et qu'elles appellent à ce titre une réponse publique globale, cohérente et durable ;

Considérant les engagements internationaux de la France, notamment la Convention d'Istanbul, qui impose la mise en place d'un cadre législatif complet pour prévenir les violences, protéger les victimes et poursuivre les auteurs ;

Considérant que la Ville de Montreuil, engagée pour l'égalité, la protection des victimes, la défense des droits fondamentaux et sur laquelle pèse une responsabilité morale particulière, ne peut se satisfaire de réponses fragmentées face à un phénomène massif et profondément destructeur ;

Considérant que la Ville de Montreuil est pleinement engagée dans la prise en compte de la parole des enfants, le renforcement de leur protection et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en garantissant que tout signalement au sein d'un établissement municipal accueillant des mineur-es fasse l'objet d'une réponse rapide, ferme et fondée sur le principe de précaution, à travers la mise en œuvre d'un protocole de protection exigeant prévoyant des mesures d'action immédiates,

Considérant que la coalition féministe et enfantiste, réunissant plus de 150 associations, syndicats et expert-es de tout le territoire, outre-mer compris, a élaboré une proposition de loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, déposée à l'Assemblée nationale par une coalition parlementaire de plus de 114 députés ;

Considérant que moins de 1 % des viols aboutissent à une condamnation pénale, révélant une impunité structurelle incompatible avec les principes fondamentaux de l'État de droit ;

Considérant qu'une telle loi permettrait de lutter contre les mécanismes d'impunité dont bénéficient encore trop souvent les auteurs de violences, en agissant à la fois sur la prévention, la protection des victimes, la sanction des auteurs, la formation des professionnel·les et l'accès effectif aux droits, aux soins, à l'accompagnement et à la justice ;

Considérant que cette loi a enfin été inscrite le 23 juin 2026 à l'ordre du jour du Parlement, grâce à la mobilisation citoyenne, associative et politique mise en œuvre ces dernières semaines, qui doit désormais se poursuivre jusqu'à son adoption par les législateurs ;

Considérant que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes nécessite une politique publique nationale ambitieuse, portée au plus haut niveau de l'État, dotée d'un pilotage identifié, interministériel et de moyens pérennes ;

Considérant que cette politique doit également s'appuyer sur les acteurs associatifs spécialisés qui, partout sur le territoire, assurent un accompagnement essentiel des victimes ;

Considérant que les collectivités doivent pleinement prendre leur part dans ce processus de transformation ;

Considérant que la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales constitue un engagement fondamental de la Ville de Montreuil et que les institutions publiques ont la responsabilité de prendre en compte la dimension systémique de ces violences ;

Considérant que la France ne dispose toujours pas d'un cadre global et cohérent permettant de répondre à l'ensemble du continuum des violences sexuelles et sexistes, depuis la prévention jusqu'à la reconstruction des victimes ;

Le Conseil municipal émet le vœu que :

- *Le Parlement adopte dans les meilleurs délais la loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, élaborée avec les associations spécialisées et portée par la Coalition féministe et enfantiste ainsi que les parlementaires engagés ;*
- *Cette loi soit accompagnée des moyens budgétaires, humains et institutionnels nécessaires à sa pleine effectivité, afin de garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif, inconditionnel et rapide des victimes à des dispositifs spécialisés d'accueil, de soins, d'accompagnement, de protection et d'hébergement ;*
- *Les moyens budgétaires alloués à cette politique publique soient sanctuarisés et protégés des arbitrages annuels, afin de garantir la continuité et la stabilité des dispositifs ;*
- *Soit mise en œuvre une stratégie nationale ambitieuse de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, placée sous une gouvernance interministérielle forte, clairement identifiée et régulièrement évaluée ;*
- *La formation obligatoire, initiale et continue, de l'ensemble des professionnel·les en contact avec des victimes (police, justice, santé, éducation, social, sport, culture) soit intégrée dans la loi ;*
- *Soient renforcés les dispositifs législatifs, réglementaires et les mécanismes de contrôle permettant d'empêcher l'accès à certaines responsabilités publiques, électives, professionnelles ou associatives impliquant un contact avec des mineur·es ou des personnes vulnérables pour les personnes condamnées pour des faits de violences sexuelles et sexistes, dans le respect des principes de l'État de droit ;*
- *Les associations spécialisées bénéficient de financements pluriannuels et pérennes, garantissant leur capacité d'action dans la durée ;*
- *En mémoire de Lyhanna, et pour toutes les victimes passées, présentes et futures, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes soit reconnue comme une grande cause républicaine nécessitant une mobilisation durable de l'ensemble des institutions publiques ;*
- *L'ensemble des collectivités territoriales, et notamment les maires de France, soient pleinement associés à cette mobilisation nationale, afin de construire une réponse cohérente, coordonnée et efficace sur tous les territoires.*

La Ville de Montreuil réaffirme sa disponibilité pour contribuer, aux côtés de l'État, des associations et des autres collectivités, à toute démarche visant à renforcer la prévention, la protection des victimes et l'éradication durable des violences sexuelles et sexistes.

La Ville dénonce fermement la récupération politique orchestrée par l'extrême-droite qui n'a jamais été un allié de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Ville de Montreuil appelle avec toutes les collectivités engagées à la constitution d'une coalition des villes, des intercommunalités, des départements et des régions pour protéger, écouter et agir contre les violences sexistes et sexuelles.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je mets aux voix le vœu sur la loi intégrale. Contre ? Abstention ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION

Le conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont le maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

N°	SERVICE	OBJET	DATE
DEC2026_153	SACOP	Modification n°4 au marché n°2021S01939 Enlèvement de déchets pour la ville de Montreuil - Lot 1 : Mise à disposition de matériels destinés à recevoir les déchets produits par les services municipaux	13/04/26
DEC2026_159	Affaires juridiques	Décision d'ester en justice - Défense dans l'affaire n° 512923 devant le Conseil d'Etat	14/04/26
DEC2026_161	SACOP	Acte modificatif n° 1 au marché n°2025D12491 Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour la résorption d'un bidonville et le relogement de 22 familles roms rues Nungesser et Saint Just de Montreuil	17/04/26
DEC2026_167	Service juridique	Indemnisation sinistre 2026-5 Monsieur NICORA	17/04/26
DEC2026_221	Tranquillité publique	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France au titre du dispositif "Bouclier de sécurité" pour le plan d'amélioration de la vidéoprotection place Colette Lepage et aux abords du parc Montreuil	13/04/26
DEC2026_222	SACOP	Avenant N°1 à l'accord cadre N°2022S02109 Prestation de distribution du journal municipal, d'autres supports et documents Lot 1: Distribution du journal municipal	15/04/26
DEC2026_223	SACOP	Avenant N°1 à l'accord cadre N°2022S02109 Prestation de distribution du journal municipal, d'autres supports et documents Lot 2 : Distribution d'autres supports et documents	15/04/26
DEC2026_224	Bâtiments	Demande de subvention au titre du dispositif dotation de soutien à l'investissement local DSIL2026 pour l'opération : Conception-réalisation d'un programme de construction du groupe scolaire Georges Méliès_2ème Phase	14/04/26
DEC2026_225	SACOP	Acte modificatif N°1 au marché N°2025S12492 Gestion quotidienne du site de transition de la rue Nungesser occupé par 21 familles Roms	15/04/26
DEC2026_226	SACOP	Marché N° 2025S12596 - Entretien du linge de la ville de Montreuil	15/04/26
DEC2026_227	SACOP	Capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage de cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale pour la ville de Montreuil	27/04/26
DEC2026_228	Immobilier	Acceptation de la convention d'occupation précaire consentie par Est Ensemble Habitat à la Ville de Montreuil, portant sur un terrain sis 14 allée Roland Martin à Montreuil	30/03/26
DEC2026_229	SACOP	Marché N°2026T03826 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°2	23/04/26
DEC2026_230	SACOP	Marché N°2026T03827 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°2	23/04/26
DEC2026_231	SACOP	Marché N°2026T03828 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°3	23/04/26
DEC2026_232	SACOP	Marché N°2026T03829 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°4	23/04/26
DEC2026_233	SACOP	Marché N°2026T03830 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°5	23/04/26
DEC2026_234	SACOP	Marché N°2026T03831 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°6	23/04/26

DEC2026_235	SACOP	Marché N°2026T03832 - Travaux de restructuration de l'école élémentaire Anatole France Macro-lot N°7	23/04/26
DEC2026_236	SACOP	Avenant N°3 au marché Méliès	23/04/26
DEC2026_237	Immobilier	Acceptation de la convention consentie par la ville de Montreuil à Madame Sabria BOUTIBA pour la mise à disposition d'un logement sis 35 rue Victor Hugo à Montreuil	17/04/26
DEC2026_238	SACOP	Avenant N°1 marché "Insertion et Qualification professionnelles	07/05/26
DEC2026_239	Citoyenneté et vie de quartier	Renouvellement de l'adhésion à l'association France Médiation	30/04/26
DEC2026_240	Assurance	Assurance _ Acceptation d'une indemnité de sinistre versée par Relyens SPS	05/05/26
DEC2026_241	Direction petite enfance	Approbation de la convention 25_098 entre la vile de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de pose de variateur de lumière de la crèche Mandela Lessing	07/05/26
DEC2026_242	Direction petite enfance	Approbation de la convention 25_097 entre la ville de Montreuil et la caisse d'allocations familiales (caf) de la Seine-Saint-Denis relative à l'attribution d'une subvention, pour les travaux de rénovation,modernisation d'un local d'habitation et transformation en vestiaire et salle de pause pour le personnel de la crèche (phase 1) de la crèche Ethel Rosenberg	07/05/26
DEC2026_243	Direction petite enfance	Approbation des avenants des conventions d'objectifs et de financement entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis relatives aux établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants portant sur le bonus territoire CTG.	10/04/26
DEC2026_244	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mars 2026. Concession n°81996	23/03/26
DEC2026_245	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mars 2026. Concession n°81997	23/03/26
DEC2026_246	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mars 2026. Concession n°81998	23/03/26
DEC2026_247	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mars 2026. Concession n°81999	23/03/26
DEC2026_248	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 mars 2026. Concession n°82000	14/04/26
DEC2026_249	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mars 2026. Concession n°82002	23/03/26
DEC2026_250	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 décembre 2025. Concession n°82006	23/03/26
DEC2026_251	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 mars 2026. Concession n°82007	25/03/26
DEC2026_252	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 mars 2026. Concession n°82008	25/03/26
DEC2026_253	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 25 mars 2026. Concession n°82009	25/03/26
DEC2026_254	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2026. Concession n°82010	24/03/26
DEC2026_255	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 janvier 2021. Concession n°82011	24/03/26
DEC2026_256	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 26 mars 2026. Concession n°82012	26/03/26
DEC2026_257	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2026. Concession n°82013	24/03/26
DEC2026_258	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2026. Concession n°82014	26/03/26
DEC2026_259	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 janvier 2022. Concession n°82015	27/03/26
DEC2026_260	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 1 avril 2026. Concession n°82016	01/04/26
DEC2026_261	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 avril 2022. Concession n°82017	31/03/26

DEC2026_262	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 3 avril 2026. Concession n°82018	03/04/26
DEC2026_263	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2028. Concession n°82019	01/04/26
DEC2026_264	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 octobre 2025. Concession n°82020	01/04/26
DEC2026_265	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 septembre 2027. Concession n°82021	02/04/26
DEC2026_266	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 avril 2026. Concession n°82022	07/04/26
DEC2026_267	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 avril 2026. Concession n°82023	09/04/26
DEC2026_268	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 avril 2026. Concession n°82024	09/04/26
DEC2026_269	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2026. Concession n°82025	08/04/26
DEC2026_270	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 avril 2026. Concession n°82026	10/04/26
DEC2026_271	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 10 avril 2026. Concession n°82027	10/04/26
DEC2026_272	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 21 mars 2031. Concession n°82028	09/04/26
DEC2026_273	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mars 2025. Concession n°82029	09/04/26
DEC2026_274	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 février 2023. Concession n°82030	09/04/26
DEC2026_275	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 juin 2018. Concession n°82031	10/04/26
DEC2026_276	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 janvier 2030. Concession n°82032	10/04/26
DEC2026_277	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 11 avril 2026. Concession n°82033	11/04/26
DEC2026_278	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 15 avril 2020. Concession n°82034	11/04/26
DEC2026_279	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 5 janvier 2030. Concession n°82035	12/04/26
DEC2026_280	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 14 avril 2026. Concession n°82036	14/04/26
DEC2026_281	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 15 avril 2026. Concession n°82037	15/04/26
DEC2026_282	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 octobre 2023. Concession n°82038	12/04/26
DEC2026_283	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 août 2019. Concession n°82039	13/04/26
DEC2026_284	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 octobre 2020. Concession n°82040	13/04/26
DEC2026_285	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 septembre 2015. Concession n°82041	13/04/26
DEC2026_286	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 11 mai 2022. Concession n°82042	13/04/26

DEC2026_287	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 octobre 2018. Concession n°82043	13/04/26
DEC2026_288	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 janvier 2023. Concession n°82044	15/04/26
DEC2026_289	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 28 décembre 2016. Concession n°82045	16/04/26
DEC2026_290	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 février 2026. Concession n°82046	16/04/26
DEC2026_291	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 17 septembre 2024. Concession n°82047	17/04/26
DEC2026_292	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 mars 2024. Concession n°82048	17/04/26
DEC2026_293	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 mars 2023. Concession n°82049	17/04/26
DEC2026_294	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 janvier 2024. Concession n°82050	20/04/26
DEC2026_295	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2026. Concession n°82051	21/04/26
DEC2026_296	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 décembre 2020. Concession n°82052	20/04/26
DEC2026_297	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 21 avril 2026. Concession n°82053	21/04/26
DEC2026_298	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 avril 2026. Concession n°82054	21/04/26
DEC2026_299	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 avril 2020. Concession n°82055	21/04/26
DEC2026_300	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 30 juin 2027. Concession n°82056	21/04/26
DEC2026_301	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 février 2028. Concession n°82057	21/04/26
DEC2026_302	SACOP	Marché N°2026T04991 - Travaux de restructuration et agrandissement du centre social esperanto - Lot 1	05/06/26
DEC2026_303	SACOP	Marché N°2026T04993 - Travaux de restructuration et agrandissement du centre social esperanto - Lot 2	05/06/26
DEC2026_304	SACOP	Marché N°2026T04994 - Travaux de restructuration et agrandissement du centre social esperanto - Lot 3	05/06/26
DEC2026_305	SACOP	Marché N°2026T04995 - Travaux de restructuration et agrandissement du centre social esperanto - Lot 4	05/06/26
DEC2026_306	SACOP	Marché N°2026T04996 - Travaux de restructuration et agrandissement du centre social esperanto - Lot 5	05/06/26
DEC2026_307	Service juridique	Décision d'estimer en justice - Défense dans l'affaire N° 516028 devant le Conseil d'Etat	28/05/26

DEC2026_308	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion de la ville de Montreuil au centre Hubertine AUCLERCT	16/04/26
DEC2026_309	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion du centre social et culturel de La Noue - Clos Français à la "Fédération des centres sociaux et socioculturels de la Seine-Saint-Denis"	16/04/26
DEC2026_310	Citoyenneté	Renouvellement de l'adhésion à l'association Profession Banlieue	16/04/26
DEC2026_311	Immobilier	Exercice du droit de préemption urbain renforcé Immeuble sis : 278 Boulevard Théophile Sueur Cadastré: CG122 Un ensemble immobilier à usage d'habitation composé d'une maison principale et d'une dépendance ainsi que d'une réserve à bois - surface utile : 219,00m2	20/05/26
DEC2026_312	Direction petite enfance	Approbation de la convention de groupe pour la location du centre de montagne Allevard à M. Yoann DUMIGRON - Collège MARAIS de VILLIER - 6, rue du Marais - 93100 Montreuil	22/05/26
DEC2026_313	Affaires juridiques	Décision d'estimer en justice - Défense dans l'affaire N° 514506 devant le Conseil d'Etat	28/05/26
DEC2026_314	Secrétariat général	Attribution d'un mandat spécial à Madame Alexie LORCA, huitième adjointe, déléguée à la culture, dans le cadre de la 80ème édition du festival d'Avignon	01/06/26
DEC2026_315	DGST	Renouvellement de l'adhésion à l'association AMARIS	13/05/26
DEC2026_316	Immobilier	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à l'association Didattica pour un terrain sis rue de la Côte du Nord à Montreuil	29/05/26
DEC2026_317	Immobilier	Acceptation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie par la Ville de Montreuil à l'association OHCYCLO pour un local sis 1 rue de Romainville à Montreuil	28/05/26
DEC2026_318	Culture	Renouvellement de l'adhésion à la fédération nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)	02/06/26
DEC2026_319	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 26 juin 2025. Concession n°82058	22/04/26
DEC2026_320	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 20 février 2022. Concession n°82059	22/04/26
DEC2026_321	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 09 mars 2019. Concession n°82060	22/04/26
DEC2026_322	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 6 janvier 2025. Concession n°82061	23/04/26
DEC2026_323	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 2 février 2018. Concession n°82062	24/04/26
DEC2026_324	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 27 avril 2026. Concession n°82063	27/04/26
DEC2026_325	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2025. Concession n°82064	26/04/26
DEC2026_326	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 avril 2026. Concession n°82065	30/04/26

DEC2026_327	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 avril 2026. Concession n°82066	30/04/26
DEC2026_328	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 30 avril 2026. Concession n°82067	30/04/26
DEC2026_329	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 février 2021. Concession n°82068	29/04/26
DEC2026_330	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 2 mai 2026. Concession n°82069	02/05/26
DEC2026_331	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 janvier 2026. Concession n°82070	30/04/26
DEC2026_332	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 22 juillet 2018. Concession n°82071	02/05/26
DEC2026_333	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 mars 2026. Concession n°82072	02/05/26
DEC2026_334	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 14 décembre 2020. Concession n°82073	02/05/26
DEC2026_335	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 27 avril 2026. Concession n°82074	02/05/26
DEC2026_336	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 août 2023. Concession n°82075	04/05/26
DEC2026_337	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 mai 2026. Concession n°82076	07/05/26
DEC2026_338	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 7 mai 2026. Concession n°82077	07/05/26
DEC2026_339	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 31 mai 2030. Concession n°82078	05/05/26
DEC2026_340	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 avril 2026. Concession n°82079	05/05/26
DEC2026_341	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 06 mai 2026. Concession n°82080	06/05/26
DEC2026_342	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 9 mai 2026. Concession n°82081	09/05/26
DEC2026_343	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 mai 2026. Concession n°82082	13/05/26
DEC2026_344	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 13 mai 2026. Concession n°82083	13/05/26
DEC2026_345	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 25 mai 2026. Concession n°82084	11/05/26

DEC2026_346	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 8 juillet 2021. Concession n°82085	11/05/26
DEC2026_347	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 1er février 2026. Concession n°82086	11/05/26
DEC2026_348	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 12 mars 2026. Concession n°82087	12/05/26
DEC2026_349	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 mai 2019. Concession n°82088	12/05/26
DEC2026_350	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 mai 2026. Concession n°82089	18/05/26
DEC2026_351	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 18 mai 2026. Concession n°82090	18/05/26
DEC2026_352	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 10 août 2011. Concession n°82091	18/05/26
DEC2026_353	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 23 août 2024. Concession n°82092	18/05/26
DEC2026_354	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 19 mai 2026. Concession n°82093	19/05/26
DEC2026_355	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 20 mai 2026. Concession n°82094	20/05/26
DEC2026_356	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 13 décembre 2020. Concession n°82095	20/05/26
DEC2026_357	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 22 mai 2026. Concession n°82096	22/05/26
DEC2026_358	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 19 août 2024. Concession n°82097	21/05/26
DEC2026_359	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 mai 2021. Concession n°82098	21/05/26
DEC2026_360	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 7 juillet 2025. Concession n°82099	21/05/26
DEC2026_361	Cimetière	Délivrance de concession funéraire à compter du 23 mai 2026. Concession n°82100	23/05/26
DEC2026_362	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 9 octobre 2023. Concession n°82101	21/05/26
DEC2026_363	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 18 août 2018. Concession n°82102	22/05/26
DEC2026_364	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 3 septembre 2029. Concession n°82103	25/05/26

DEC2026_365	Cimetière	Renouvellement de concession funéraire à compter du 4 mars 2026. Concession n°82104	26/05/26
DEC2026_366	Education	Approbation de la convention entre la ville de Montreuil et la région Île-de-France relative à l'attribution d'une dotation de tickets-loisirs numériques	09/03/26
DEC2026_367	Education	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pluriannuelle entre la ville de Montreuil et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le projet "Animation socioculturelles, loisirs et accès aux droits pour les senior.e.s" du centre social - maison de quartier Espéranto	13/05/26
DEC2026_368	SACOP	Avenant N°2 au marché des maîtrises d'œuvres pour la restructuration de l'école élémentaire Anatole France	12/05/26
DEC2026_369	SACOP	Avenant N° 2 - Marché N° 2022S0359 - Prestation d'impression Lot 1	11/05/26
DEC2026_370	SACOP	Avenant N°2 - Marché N° 2022S03960 - Prestation d'impression Lot 2	11/05/26
DEC2026_371	SACOP	Avenant N°1 - Marché N° 2022S03961 - Prestation d'impression Lot 3	11/05/26

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Nous passons au point sur les questions sur les décisions du maire. J'ai reçu un certain nombre de questions posées par le groupe Les Écologistes de Montreuil ainsi que posées par Madame Choukri Yonis, auxquelles il a été répondu par écrit. Je précise, notamment pour les nouveaux élus au conseil municipal, que ces réponses seront annexées au procès-verbal de notre séance. »

QUESTIONS ORALES

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« S'agissant des questions orales, il sera répondu de la même manière par écrit, et je passe la parole pour la question n° 1. Choukri Yonis. »

Intervention de Madame Choukri YONIS – conseillère municipale de l'opposition

Question 1 : Quelles suites la municipalité entend-elle donner à la mobilisation citoyenne pour la protection de tous les enfants à Montreuil du 18 juin dernier ?

La mobilisation initiée par des parents d'élèves le 18 juin dernier a rassemblé de nombreuses Montreuilloises et de nombreux Montreuillois soucieux de renforcer la protection des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.

À cette occasion, l'adjointe chargée de l'éducation ainsi que la conseillère municipale déléguée à l'enfance au périscolaire et aux droits de l'enfant ont affirmé la détermination de la municipalité à lutter contre toutes les formes de violences faites aux enfants et à ne jamais détourner le regard face à ces situations.

Ces engagements ont également trouvé une traduction dans la récente campagne de communication menée par la Ville auprès des familles.

Au-delà de cette indispensable prise de conscience collective, les habitants attendent désormais des mesures concrètes, des moyens identifiés et un calendrier d'action.

Pouvez-vous nous préciser les actions que la municipalité entend mettre en œuvre dans les prochains mois pour prévenir, détecter et traiter ces situations de violences ? Quels objectifs se fixe-t-elle ? Quels moyens humains et financiers seront mobilisés pour garantir l'effectivité de ces engagements ?

Réponse de la municipalité :

Madame la Conseillère Municipale,

Les élu-e-s de la majorité municipale sont pleinement mobilisé-e-s pour lutter contre les violences y compris sexuelles faites aux enfants. Cette mobilisation structure chaque étape de l'accueil des enfants sur notre territoire. Chaque agression, chaque atteinte portée à un enfant, constitue un acte grave et nous avons pleinement conscience des inquiétudes légitimes des parents.

La municipalité prend ses responsabilités face à ses violences quant à l'exigence de formations, de recrutements, de protection, de sensibilisation pour prévenir, écouter et agir collectivement tout au long de l'année, avec les acteurs associatifs et les institutions concernées (police, justice) qui interviennent dans ce domaine.

La brochure éditée par la ville pour informer les parents sur les aspects de prévention, de repérage, d'écoute, d'accompagnement, représente un outil important mis à la disposition des familles. Les directions de l'éducation, de l'enfance, de la culture, de la jeunesse, des sports, de la petite enfance, des ressources humaines travaillent de façon conjointe sur la formation et la sensibilisation des agentes et agents qui interviennent auprès des enfants.

Question 2 : Quelles mesures face à la canicule ?

L'épisode caniculaire de ces derniers jours a suscité de nombreuses inquiétudes parmi les familles. Alors que cet épisode était annoncé de longue date, beaucoup de parents ont eu le sentiment que la réponse municipale s'est essentiellement limitée à relayer les recommandations nationales, sans que les mesures concrètes prises dans les écoles soient clairement identifiables.

Pouvez-vous indiquer précisément quelles mesures ont été mises en œuvre dans les établissements scolaires et les accueils périscolaires durant cet épisode de forte chaleur ?

Plus largement, quelles leçons la municipalité tire-t-elle de cet épisode et quels investissements, aménagements et dispositifs entend-elle mettre en place afin que les épisodes de fortes chaleurs, appelés à se multiplier dans les années à venir, n'entraînent plus les mêmes difficultés pour les enfants, les familles et les personnels ?

Quels moyens budgétaires seront mobilisés pour adapter le patrimoine scolaire communal aux conséquences du dérèglement climatique et selon quel calendrier ces adaptations seront-elles réalisées ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer quel accompagnement a été mis en place pour les personnes vulnérables et éloignées de l'accès aux droits ?

Réponse de la municipalité :

La municipalité s'est pleinement mobilisée lors du précédent épisode caniculaire qui a débuté dès le mois de mai : déploiement de ventilateurs, installation de systèmes de brumisation dans les cours, et rappel des consignes relatives à l'hydratation des enfants, à l'aération des locaux et à l'adaptation des activités extérieures.

Les dotations en ventilateurs ont été engagées dès la fin du mois de mai et se sont poursuivies, avec une priorité donnée aux écoles les plus exposées. Nos services ont livré des centaines de ventilateurs, en complément des dotations réalisées les années précédentes. Aujourd'hui, nous avons un stock d'un ventilateur permettant de nous assurer d'un ventilateur par classe.

Nous avons fait le choix de maintenir les écoles ouvertes afin de tenir compte des obligations professionnelles des parents et de la diversité des situations familiales, tout en mettant en place des mesures exceptionnelles pour garantir les meilleures conditions d'accueil possibles. En lien avec l'Éducation nationale, nous avons invité les parents qui le peuvent à garder leurs enfants à domicile. Dans certains établissements, des dispositifs spécifiques ont également été déployés, notamment le regroupement des enfants dans les locaux les mieux isolés et les plus adaptés aux fortes chaleurs.

Les épisodes de chaleur intense que nous avons connu cet été nous obligent à adapter durablement nos écoles. Au-delà des mesures d'urgence prises cette année, la Ville poursuivra ses actions de végétalisation des cours, de rénovation thermique des bâtiments et expérimentera de nouvelles solutions de protection contre la chaleur comme la pose de brasseurs d'air dans toutes les classes et réfectoires afin de mieux préparer nos établissements aux prochaines années. Nous poursuivrons également la pose de stores au sein des établissements scolaires. De nombreuses écoles ont d'ailleurs pu en bénéficier ces dernières années (Romain Rolland, Grands-Pêchers, Danton, Anatole France etc.)"

Question orale n°3 : Les rappels de charges 2022 et 2023 adressés aux locataires d'Est Ensemble Habitat

De nombreux locataires d'Est Ensemble Habitat ont récemment reçu des avis de régularisation de charges portant sur les exercices 2022 et 2023.

Au-delà des montants parfois très élevés qui sont réclamés, ces courriers suscitent une vive incompréhension. Beaucoup de familles découvrent en 2026 des sommes qui auraient dû être régularisées plusieurs années auparavant. Pour certaines, ces rappels représentent plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'euros et viennent fragiliser des budgets déjà fortement contraints.

Cette situation interroge sur le fonctionnement même du bailleur. Comment expliquer qu'un organisme de logement social soit conduit à régulariser avec plusieurs années de retard des charges qui auraient dû être connues et anticipées beaucoup plus tôt par les locataires ?

Elle soulève également une question de principe : comment les locataires peuvent-ils vérifier aujourd'hui le bien-fondé de charges remontant à trois ou quatre ans ? Est-il normal qu'un bailleur social réclame en 2026 des sommes correspondant à des consommations ou à des dépenses engagées plusieurs années auparavant ?

En votre qualité de président d'Est Ensemble Habitat, pouvez-vous nous indiquer les raisons de ces retards de régularisation ? Combien de ménages sont concernés ? Quel est le montant total des sommes réclamées aux locataires ?

Pouvez-vous également préciser la position du bailleur sur la possibilité de réclamer des charges plusieurs années après leur exigibilité et les vérifications juridiques qui ont été effectuées avant l'envoi de ces rappels ?

Enfin, quelles mesures d'accompagnement et d'étalement des paiements seront proposées aux familles concernées et quelles dispositions seront prises pour éviter que de tels dysfonctionnements ne se reproduisent à l'avenir ?

Réponse de la municipalité :

Les régularisations de charges des exercices 2022 et 2023 adressées en 2026 aux locataires d'Est Ensemble Habitat

(EEH) ont légitimement suscité des interrogations, notamment en raison de leur caractère tardif et, pour certains ménages, de l'importance des montants concernés.

Est Ensemble Habitat reconnaît que ce décalage dans le calendrier de régularisation n'est pas satisfaisant. Il a conduit à cumuler sur une période courte des sommes correspondant à plusieurs exercices et a rendu leur compréhension et leur anticipation plus difficiles pour les locataires.

Il convient toutefois de distinguer le retard pris dans la régularisation des charges du niveau des charges elles-mêmes. Les exercices concernés correspondent notamment à une période marquée par une très forte augmentation des prix de l'énergie et, plus largement, par un contexte inflationniste important, qui a pesé sur les dépenses supportées par le bailleur. Concernant le retard constaté, celui-ci s'explique notamment par des difficultés rencontrées dans le traitement et la consolidation des charges suite à la fusion de plusieurs offices ayant conduit à la création d'Est Ensemble Habitat en 2023. Est Ensemble Habitat a renforcé ses équipes et travaille désormais au rétablissement d'un calendrier plus resserré de régularisation afin d'éviter qu'une telle accumulation ne se reproduise.

Transparence et contrôle des charges

Le caractère tardif d'une régularisation ne doit naturellement pas faire obstacle à la possibilité, pour les locataires et leurs représentants, d'en comprendre et d'en vérifier le contenu.

Des contrôles de charges ont ainsi été engagés sur plusieurs résidences et Est Ensemble Habitat a rencontré de nombreuses amicales de locataires afin de permettre l'examen des dépenses imputées et d'apporter les explications nécessaires. Les justificatifs demandés ont été fournis, certains contrôles sont désormais clôturés et d'autres se poursuivent.

Cette démarche doit se poursuivre. L'accompagnement financier des ménages ne saurait en effet se substituer à l'exigence de transparence sur la nature et le montant des charges récupérées.

S'agissant de la possibilité juridique de procéder à des régularisations portant sur des exercices antérieurs, cette question a été examinée par le bailleur. Pour EEH, le point de départ de la prescription triennale s'exerce dès lors que tous les documents ont été regroupés, validés et certifiés par le Commissaire aux Comptes. Les comptes de l'année 2022 ont été clôturés en septembre 2023 ce qui donnait un délai de prescription jusqu'en septembre 2026. Certaines régularisations pour l'année 2021 ont également été maintenues, même si elles étaient prescrites, car elles étaient en faveur des locataires et permettaient ainsi de réduire le total dû. Les règles de prescription applicables ont naturellement été respectées pour chaque créance concernée. La légalité de ces régularisations ne retire toutefois rien au constat selon lequel des régularisations aussi tardives ne constituent pas un fonctionnement satisfaisant.

Accompagnement des locataires

Compte tenu de l'impact potentiel de ces régularisations sur le budget des ménages, plusieurs mesures ont été décidées afin d'éviter de placer les locataires concernés en difficulté.

Dans un premier temps, aucun paiement immédiat n'a été exigé. Le recouvrement des régularisations a été différé afin de laisser le temps d'informer les locataires et de mettre en place des solutions adaptées.

Une campagne de contacts a ensuite été organisée afin de proposer des échéanciers individualisés. À la fin du mois de juillet, plus de 80 % des ménages contactés avaient validé un échéancier adapté à leur situation. Pour les autres ménages, un étalement automatique sur une base de 50 euros par mois a été prévu, avec la possibilité d'en adapter le montant et la durée en fonction de leur situation financière.

Au-delà de cet étalement, le Conseil d'administration d'Est Ensemble Habitat a adopté le 30 juin 2026, à la demande du Président de l'Office, et à titre expérimental, le principe d'une aide exceptionnelle destinée aux ménages les plus fragiles, afin de prendre en charge une partie de leur régularisation.

Un travail d'identification des bénéficiaires a été engagé en croisant notamment le niveau de ressources, la composition familiale et le montant de la régularisation. Les premières données consolidées faisaient apparaître, pour Montreuil, 1 946 ménages susceptibles d'entrer dans le périmètre de cette aide.

Ces chiffres correspondent au périmètre étudié pour l'attribution de l'aide exceptionnelle et non au nombre total de ménages ayant fait l'objet d'une régularisation.

L'aide sera directement portée au crédit de la quittance des ménages concernés. Pour les situations nécessitant un accompagnement complémentaire, les dispositifs de droit commun peuvent également être mobilisés, notamment avec l'appui des conseillères en économie sociale et familiale du bailleur.

Sur l'ensemble des régularisations effectuées au titre de l'année 2023, le montant moyen de régularisation est de 166.70 € par locataire, pour un montant total de régularisation de 1.967 M€.

Prévenir le renouvellement de cette situation

Au-delà des réponses apportées à court terme, l'enjeu est désormais d'éviter que de tels retards ne se reproduisent. Le bailleur doit revenir à un rythme régulier de régularisation (régularisation de l'année n, l'année n+1) et adapter le niveau des provisions afin d'éviter l'accumulation de rappels importants. Une attention particulière doit également être portée à la qualité et à la lisibilité de l'information adressée aux locataires ainsi qu'au dialogue avec les associations et amicales de locataires.

La position de la Ville est claire : le retard pris dans ces régularisations constitue une situation insatisfaisante qui doit être corrigée. Les mesures prises visent à la fois à garantir la transparence et la vérification des charges, à protéger les ménages les plus fragiles des conséquences financières de ces rappels et à rétablir un fonctionnement permettant que les charges soient désormais régularisées dans des délais normaux.

Question orale n°4 : Situation préoccupante des effectifs de la police municipale

La situation de la police municipale interpelle. Chaque année, la municipalité affiche un effectif budgétaire de 25 postes. Pourtant, jusqu'à présent, seuls 13 postes étaient pourvus et ils ne sont désormais plus que 12. La Ville ne parvient donc pas à recruter, mais semble également avoir des difficultés à fidéliser ses agents.

Par ailleurs, le service paraît souffrir d'un nombre important d'arrêts maladie, ce qui interroge sur ses conditions de fonctionnement et sur le climat de travail au sein des équipes.

Dans le même temps, il apparaît que l'encadrement intermédiaire fait défaut, puisqu'il nous a été indiqué que l'agent exerçant ces fonctions ne disposerait pas des qualifications statutaires requises pour occuper ce poste.

Comment la municipalité explique-t-elle cette situation et quelles mesures concrètes compte-t-elle prendre pour restaurer l'attractivité du service, stabiliser les effectifs, réduire la vacance des postes et garantir un encadrement conforme aux exigences statutaires ?

Réponse de la municipalité :

La Ville de Montreuil, à l'instar de la très grande majorité des collectivités territoriales, et plus particulièrement en Île-de-France, est confrontée à des difficultés importantes de recrutement et de fidélisation des agents de police municipale. Cette tension sur les effectifs est aujourd'hui un phénomène national qui touche l'ensemble de la filière.

Cette situation impacte directement la capacité des collectivités à répondre aux attentes légitimes de la population en matière de tranquillité publique, de prévention et de sécurité du quotidien. Les besoins sont nombreux : lutte contre les incivilités, respect des règles de stationnement, prévention des nuisances, sécurisation des espaces publics et accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne.

Consciente de ces enjeux, la municipalité a maintenu depuis plusieurs années un objectif ambitieux de développement de sa police municipale, avec l'ouverture de nombreux postes et une politique de recrutement active et permanente.

S'agissant de l'encadrement du service, la collectivité veille à garantir la continuité du commandement et le bon fonctionnement opérationnel de la police municipale. Le chef de service exerce pleinement ses missions et dispose de l'expérience ainsi que des compétences professionnelles nécessaires à la conduite du service. Les démarches administratives relatives à sa situation statutaire sont actuellement suivies conformément à la réglementation en vigueur. Afin de renforcer durablement l'attractivité de la police municipale montreuilloise, le Maire et son adjointe déléguée à la prévention et à la sécurité ont récemment arrêté plusieurs mesures structurantes :

- une revalorisation significative du régime indemnitaire des policiers municipaux afin d'améliorer l'attractivité de la collectivité et de renforcer la fidélisation des agents ;*
- l'ouverture d'un poste de Directeur de la Police municipale afin de consolider l'organisation du service et d'accompagner son développement ;*
- la poursuite d'une politique active de recrutement destinée à pourvoir les postes vacants et à renforcer les effectifs opérationnels.*

Ces mesures traduisent la volonté de la municipalité de doter Montreuil d'une police municipale renforcée, mieux structurée et davantage attractive, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux Montreuilloises et aux Montreuillois et de répondre au mieux aux enjeux de tranquillité publique du territoire.

Question orale n°5: Pouvez-vous nous indiquer quel a été le coût du we de ouf des 21 et 22 juin ?

Réponse de la municipalité :

Le Week-end de ouf qui rassemble deux grands événements majeurs que sont la fête de la Ville et le festival des cultures urbaines a coûté près de 600 000€ et a réuni près de 30 000 Montreuilloises et Montreuillois soit un coût de 20€ par bénéficiaire.

Question n°6: Pouvez-vous nous indiquer quel a été le coût de l'inauguration du grand chemin, le 7 février 2026

Réponse de la municipalité :

L'inauguration du Grand Chemin du 7 février 2026 a été prise en charge par Est Ensemble, ce projet étant porté et piloté par le Territoire.

Les coûts pris en charge par Est Ensemble ont permis de proposer un buffet et des animations qui ont accompagnées l'évènement.

La Ville a mis à disposition du matériel tel que des barnums et des chaises.

Question n°7 : Demande d'accès au rapport d'activité 2025 de la Maison des femmes

Pourriez-vous nous communiquer le bilan d'activité 2025 de la maison des femmes ? J'avais demandé ce document lors du vote du budget le 15 avril dernier et vous m'aviez informé qu'il devait être adopté lors d'une AG en mai.

Réponse de la municipalité :

Madame la Conseillère municipale,

Je vous prie de trouver en ci-joint le rapport en question.

Question n°8 : Demande d'accès à l'étude commandée à la SPL résilience et innovation relative à l'implantation de la maison pop sur le site EIF

La ville avait commandé en 2023 une étude à la SPL innovation et résilience. Pouvez-vous nous transmettre les résultats de cette étude que la ville avait payée 200 000€ ?

Réponse de la municipalité :

La Ville et la SPL Résilience et Innovation ont signé le 5 mai 2023 un contrat d'AMO pour le pilotage et la coordination du projet de réaménagement du site EIF et de l'installation de la Maison Populaire. Cette mission comprenait 5 phases pour un montant global de 199 800,00 € TTC :

Phase 1 : diagnostic bâtementaire et plan guide des abords d'EIF

Phase 2 : programmation

Phase 3 : deux scénarios contrastés

Phase 4 : approfondissement du scénario retenu

Phase 5 : faisabilité

Le déroulement de cette étude avait permis aux élus, en lien avec les équipes de la Maison populaire, la validation des éléments suivants :

- La programmation de la Maison Pop avec une projection potentielle à 2 626 m² de surface utile contre 1 273 m² actuellement.
- La programmation d'une salle polyvalente potentielle à 773 m² de surface utile.

Ainsi que des invariants suivants pour les scénarios d'aménagement :

- Intégration d'une centralité fédératrice au sein du site et volonté de maintenir la parcelle ouverte avec des espaces publics communs
- Maintien de trois composantes de programme : Maison Populaire, Espace Polyvalent, Tiers Programme.
- Aménagement respectueux du site des Murs-à-Pêches, qui prend en compte ses abords.

En parallèle, l'Etablissement public foncier, propriétaire du site, réalise des opérations de dépollution sur la parcelle, dont les résultats sont primordiaux pour la finalisation de l'étude de la SPL.

Ce processus de dépollution n'étant à ce jour pas terminé, la mission de la SPL RI a dû être interrompue avant que la phase 4 ne soit réalisée.

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup. Je vois une demande d'intervention de Sylvain Noël sur les questions. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Oui, merci. Déjà, une première remarque, je pense qu'il serait important que ces questions orales aient lieu au début du conseil municipal pour permettre aux habitants qui viennent y assister de les entendre, parce qu'on voit que certains sont forcés de partir au bout de plusieurs heures. Concernant les questions, j'en ai quelques-unes. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Non, pardon, excusez-moi, le règlement intérieur est clair sur le sujet des questions orales. Il faut les déposer 48 h avant le début du conseil. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Non, mais Monsieur Bessac, vous comprendrez que ce n'est pas possible en fait de fonctionner ainsi. J'ai des questions. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« En fait, c'est le cas dans les 36 000 communes de France. »

Intervention de Monsieur Sylvain NOËL – conseiller municipal de l'opposition

« Il serait temps d'agir pour que ça change. »

Intervention de Monsieur Patrice BESSAC – maire de Montreuil

« Merci beaucoup, c'est notre règlement intérieur. Il faut donc déposer 48 h avant. Je veux dire quelques mots en conclusion en saluant le parcours de deux femmes qui ont décidé de partir à la retraite simultanément, Marie-France Meunier et Véronique Tartié-Lombard, deux grandes directrices générales adjointes de notre collectivité.

Applaudissements

Elles viennent de vivre en tout cas à cette place leur dernier conseil municipal. Véronique, si vous voulez bien vous lever une demi-seconde, vous n'étiez pas vraiment destinée à rejoindre notre belle commune de Montreuil, fière et rebelle étant donné, mais c'était le préjugé que nous avions des collectivités précédentes que vous aviez fréquentées, mais c'est bien 10 années que vous avez passées parmi nous. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'à votre arrivée, la situation financière de la collectivité en aurait fait fuir plus d'un. Et d'ailleurs, vous vous êtes posé la question de prendre les jambes à votre cou. Vous avez retroussé vos manches pour mettre les mains dans le cambouis et vous avez contribué par votre professionnalisme, votre rigueur, votre franchise, votre détermination, votre sens de la négociation à redresser la situation des ressources de notre Ville avec le tact qu'il convient dans une collectivité comme la nôtre. Au nom de la municipalité, je veux vous remercier pour votre travail et pour votre engagement pour Montreuil. Marie-France Meunier, vous nous avez fait, vous m'avez fait l'honneur de revenir à Montreuil en 2014. Je crois que vous aviez d'ailleurs commencé votre carrière dans les centres de loisirs de la Ville de Montreuil. Un gros travail de réorganisation vous attendait puisque nous étions alors dans la mise en œuvre des rythmes scolaires et dans ce moment d'une difficulté folle devant les évolutions rapides auxquelles nous obligeait la loi. Et vous avez pris la responsabilité un peu plus tard, à votre corps défendant, je dois le dire, puisqu'il a fallu vous convaincre de la direction générale adjointe émancipation. Depuis 12 ans, votre attachement aux valeurs de l'éducation populaire, à l'émancipation de nos enfants par l'éducation, le sport et la culture a produit dans ce domaine de grandes réalisations pour les enfants de Montreuil. Vous avez travaillé avec finesse, en lien étroit avec les élus, et il me semble largement contribué à l'instauration d'un climat de confiance au sein de notre collectivité. Au nom de la municipalité, je veux vous remercier pour le travail que vous avez fait au service des Montreuilloises et des Montreuillois. Marie-France, Véronique, vous avez toutes les deux durablement marqué nos services, nos politiques publiques et notre Ville. Nous aurons à ce titre l'occasion de vous exprimer toute notre reconnaissance dans les prochains jours. À nouveau, au nom de Montreuil, merci encore.

Applaudissements

Je lève la séance du conseil. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire déclare la séance levée à 22h25.

Fait à Montreuil, le

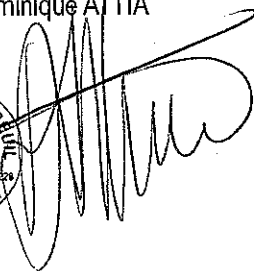
Le maire

Patrice BESSAC



La secrétaire de séance

Dominique ATTIA



Annexe : Questions relatives aux décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations d'attribution

En amont de la commission technique permanente, Matthieu DISCOUR demande s'il est possible d'avoir des précisions sur le contenu des décisions du maire d'ester en justice.

Sur les décisions d'ester en justice, les précisions suivantes sont apportées :

- DEC2026_159 : il s'agit d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat introduit par la ville pour annuler l'arrêt par lequel la CAA de Paris a rejeté sa requête tendant à l'annulation du jugement par lequel le tribunal administratif de Montreuil a annulé l'arrêté par lequel le maire de Montreuil a refusé de délivrer un permis de construire à une société pour la construction d'un immeuble de dix-huit logements et un local commercial.
- DEC2026_307 : il s'agit d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat introduit par la ville pour annuler l'ordonnance par laquelle le juge des référés du TA de Montreuil a suspendu l'exécution de l'arrêté du maire ne s'opposant pas à la déclaration de travaux déposée par la pétitionnaire en vue de la surélévation d'une maison individuelle jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur cette requête.
- DEC2026_313 : il s'agit d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat introduit par la ville pour annuler l'arrêt de la CAA de Paris ayant elle-même annulé le jugement du TA de Montreuil ayant rejeté la requête du pétitionnaire d'annuler le refus du maire de délivrer un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble.

Matthieu DISCOUR souhaite également des précisions sur la décision de prolonger la convention de mise à disposition à l'association Oh Cyclo. Son groupe s'étonne que cette prolongation ne soit prévue que pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2026.

Il lui est indiqué que la durée de la convention a été alignée sur celle de la convention d'objectifs et de moyens.

Madame Choukri YONIS a posé les questions suivantes relatives aux décisions du maire présentées lors de cette séance :

« Pourriez-vous nous indiquer à quel litige fait référence l'affaire n° 514506 ? Par ailleurs pourriez-vous nous préciser le montant des honoraires visés à l'article 3 de la décision ? »

Il s'agit d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat introduit par la ville pour annuler l'arrêt de la CAA de Paris ayant elle-même annulé le jugement du TA de Montreuil ayant rejeté la requête du pétitionnaire d'annuler le refus du maire de délivrer un permis de construire pour la réalisation d'un immeuble.

Le montant des honoraires est conforme à ce qui est prévu au bordereau de prix unitaires (BPU) du lot 1 du marché de prestations juridiques, soit 3000€ HT par procédure devant le Conseil d'Etat incluant deux jeux d'écriture et la représentation à l'audience.

« La décision n° 2026_314 prévoit la prise en charge d'un déplacement de l'adjointe à la Culture à Avignon du 8 au 17 juillet. Pourriez-vous préciser la nature exacte de la mission effectuée, les objectifs assignés à ce déplacement et les bénéfices attendus pour la commune ? »

Comme chaque année, l'adjointe à la Culture se rend au festival d'Avignon afin de rencontrer les artistes et compagnies montreuilloises qui se produisent dans le cadre de cet événement culturel majeur et d'assister aux représentations données par ces acteurs. Cela permet de repérer et de découvrir des spectacles qui seront joués à Montreuil et d'envisager les actions de médiation culturelle qui pourront être menées autour de ces représentations.

Ce déplacement contribue à entretenir les liens entre les acteurs culturels et la municipalité et à faire rayonner Montreuil dans le monde de la culture. A l'heure où le spectacle vivant subit des attaques sans précédent, menaçant de disparition de nombreuses compagnies, la participation au festival d'Avignon donne aussi l'occasion de rappeler publiquement l'engagement de la collectivité au côté de toutes celles et tous ceux qui font vivre le théâtre et les arts de la scène, tout en contribuant à la mobilisation nationale en faveur de la culture.

De manière plus précise, la Ville de Montreuil soutient 16 compagnies montreuilloises qui se produisent au Festival Off, à travers le dispositif « Montreuil en Avignon » : la Ville accompagne leur participation en prenant en charge les frais d'inscription au Off et en assurant leur visibilité via un encart dans le numéro de La Terrasse consacré au festival. Ce dispositif contribue à mettre en lumière le travail des artistes et à consolider leur présence dans un événement de référence.

La collectivité organise également, sur place, une soirée de réception des compagnies, programmée le 11 juillet, lors de laquelle Alexie Lorca représente la municipalité : ce temps fort manifeste le soutien de la Ville à la création artistique tout en offrant un espace d'échanges avec les équipes artistiques.

« Décisions 2026-369 et 2026-370 relatives à des prestations d'impression : Pouvez-vous nous communiquer l'avenant numéro 1 de chaque lot de ce marché de 2022 ? Par ailleurs, pouvez-vous nous indiquer pourquoi la ville, 4 ans après la notification du marché, se retrouve dans l'obligation de prolonger simultanément 2 lots et pourquoi aucune information n'est donnée sur l'état d'avancement du nouveau marché ? Enfin, sur chaque lot, pouvez-vous nous indiquer le montant réellement consommé à ce jour ? »

Les avenants n°1 pour les 2 lots sont transmis en annexe. Le marché de prestation d'impression a été passé en 2022 juste après la période COVID, et les besoins de certains types d'impression ont été sous-évalués. Par ailleurs, le service public de l'information n'a cessé de devoir s'adapter aux nouveaux moyens de communication, privilégiant parfois des techniques plutôt que d'autres. Dans un souci de rationalisation des prestations, il a été convenu d'ajouter un lot relatif à la distribution des supports de communication par rapport au marché existant (qui ne comportait que l'impression). La prolongation des marchés, sans augmenter le montant maximum des marchés prévu par les avenants n°1, a été envisagée pour relancer le marché dans les meilleures conditions. Toutefois, la rédaction des pièces du renouvellement du marché a pris du retard du fait de la charge de travail des équipes et d'un manque de personnel (aujourd'hui résolu).

Sur chaque lot, est indiqué ci-dessous le montant réellement consommé à ce jour :

- Lot 1 : 749 692.50€ HT (sur 4 ans)
- Lot 2 : 181 435.96€ HT (sur 4 ans)
- Lot 3 : 16 654.75€ HT (sur 4 ans)